

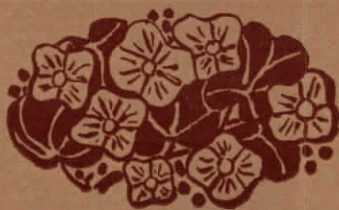
L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Revue Pédagogique

MENSUELLE (10 numéros par an)

publiée sous les auspices du Ministère

de l'Éducation Nationale



PARIS
LIBRAIRIE DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

REVUE PÉDAGOGIQUE. — MENSUELLE

Sommaire du N° 7

	Pages
Le Centenaire de Pauline Kergomard.....	1
<i>Initiatives</i>	35
R. OZOUF. — <i>A travers les périodiques français</i>	47
<i>Textes et Documents</i>	77

CONDITIONS D'ABONNEMENT

40 numéros par an

France, un an..... 65 fr. | Étranger, un an..... 75 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier.

Les adresser à la librairie DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris (V^o)

Par mandat-poste ou par compte chèques postaux : Paris, n° 207.55

Toute communication relative à la rédaction doit être adressée au Secrétaire de la rédaction de *l'Enseignement public*, à Paris, 17, rue de la Sorbonne. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Abonnements et annonces, librairie DELAGRAVE.

Les ANNÉES ÉCOULÉES depuis 1878 forment chacune deux semestres.
Table générale des années 1878 à 1892, 1 vol. broché.

Nouveaux programmes du 30 Août 1937 et du 14 Avril 1938

EN VENTE :

Géographie générale, (FALLEX, GIBERT, TURLOT), rogné à vif. 22 fr.; cart. 27 fr.

Histoire ancienne, (LAVEDAN, MEININGER), rogné à vif. 17 fr.; cart..... 21 fr.

SOUS PRESSE :

Arithmétique appliquée, par A. BRACHET et J. DUMARQUÉ, classe de 6^e et cours préparatoire des E. P. S. et des Écoles pratiques.

Sciences d'observation, par V. RÉGNIER et G. RUMEAU, classe de 6^e et cours préparatoire des E. P. S. et des Écoles pratiques.

Physique et Chimie, par L. PASTOURIAUX et G. RUMEAU, 1^{re} année des E. P. S. et 5^e.

Sciences naturelles, par M. CHADEFAUD et V. RÉGNIER, 1^{re} année des E. P. S. et 5^e.

Arithmétique et Algèbre, par A. BRACHET et J. DUMARQUÉ, classe de 5^e et 1^{re} année des E. P. S.



Le Centenaire de Pauline Kergomard.

Tous ceux qui, en France, s'intéressent à l'éducation des petits enfants connaissent le nom de Pauline Kergomard, Inspectrice générale des Écoles maternelles de 1879 à 1917, et la place qui revient à cette femme éminente dans l'histoire de la pédagogie. Mais, parce qu'elle a surtout exprimé ses idées au jour le jour dans les Écoles, dans des Conférences, dans des revues, sans les formuler en une doctrine systématique, parce qu'elle en a recherché moins la large diffusion au dehors que l'immédiate application chez nous, l'influence profonde de P. Kergomard est, en dehors des milieux scolaires, quelquefois moins bien connue que celle d'autres éducateurs dont elle a exprimé pourtant — et avant eux — toutes les vues dites nouvelles. — Les disciples encore nombreuses qui l'ont appréciée et admirée, ont souhaité, à l'occasion du Centenaire de sa naissance¹, faire revivre sa physionomie originale, rappeler le rôle considérable joué par elle dans l'organisation actuelle des Écoles maternelles françaises, et remettre en mémoire le message de claire raison et de tendresse pour l'enfance qu'elle nous a laissé. Le 7 mai dernier, une manifestation placée sous le patronage de M. le Ministre de l'Éducation nationale, des Inspecteurs géné-

1. Pauline Reclus, qui devait être plus tard Pauline Kergomard, naquit à Bordeaux le 24 avril 1838. Son père était Jean Reclus, inspecteur des Écoles de la Gironde, oncle des géographes Élisée et Onésime Reclus.

raux, des Inspectrices générales des Écoles maternelles, de M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux, de M. le Maire et de la Municipalité de Bordeaux, du Préfet et du Conseil général de la Gironde, avait lieu à Bordeaux, sous la présidence de M. Sorre, Directeur de l'enseignement du premier degré au Ministère de l'Éducation nationale. Elle réunissait un grand nombre d'Institutrices, d'Inspectrices maternelles et d'Inspecteurs primaires, de Directeurs et Directrices d'École normale, d'Inspecteurs d'Académie. Les deux fils de M^{me} Kergomard, M. Joseph Kergomard, professeur honoraire du Lycée Louis-le-Grand, et M. Jean Kergomard, Directeur honoraire de l'École normale d'Instituteurs de Lyon, M. Théodore Steeg, ancien Président du Conseil, leur beau-frère, de nombreux amis des familles Reclus et Kergomard assistaient à cette commémoration.

Pauline Reclus fut, à quinze ans, élève du Cours normal qui devait devenir plus tard l'École normale d'Institutrices de la Gironde. En souvenir de ce fait, la première manifestation de la journée fut la pose, dans le vestibule de l'École normale d'Institutrices actuelle, d'une plaque de marbre ainsi présentée :

A PAULINE KERGOMARD, NÉE RECLUS.

BORDEAUX 1838 — PARIS 1925.

ANCIENNE ÉLÈVE DU COURS NORMAL D'INSTITUTRICES

DE LA GIRONDE,

INSPECTRICE GÉNÉRALE DES ÉCOLES MATERNELLES.

Aimer l'enfant, c'est s'ennoblir soi-même, parce que c'est aspirer à se rendre digne de lui. (P. K.).

Auprès de cette plaque, M^{lle} Géraud, Inspectrice générale des Écoles maternelles, fait revivre la personnalité si attachante de M^{me} Kergomard :

Discours de M^{lle} Géraud,

Inspectrice générale des Écoles maternelles.

Nous sommes réunis dans la filiale intention d'honorer la mémoire de M^{me} Pauline Kergomard, créatrice des écoles maternelles et de l'inspection spéciale départementale ou inter-

départementale des écoles maternelles. Le premier mouvement des admiratrices est d'évoquer l'animatrice et de lui rendre vie et réalité; ses images artistiques sont muettes et insensibles; nous voulons la rappeler parmi nous, pour ce jour de communion spirituelle, telle que ses tournées d'inspection et ses conférences la faisaient apparaître.

M^{me} Pauline Kergomard, née Reclus, est née le 24 avril 1838, à Bordeaux; elle est morte le 13 février 1925 à Paris. Entre ces deux dates se place une vie de noblesse morale, d'activité généreuse et originale, de création, dirions-nous, si dans notre mémoire ne résonnait une voix ironique, refusant l'hommage excessif. Le premier devoir du disciple fidèle est de servir la cause sans transfigurer l'héroïne.

C'est une grâce de la destinée de vieillir longuement et de pouvoir, pendant trente-neuf ans, poursuivre un projet magnifique : l'organisation, dans le cadre de l'enseignement public et laïc, de l'éducation des petits enfants du peuple. Nommée Inspectrice générale des salles d'Asile, en 1879, M^{me} Kergomard a demandé sa retraite en 1917. Aucune carrière n'a été aussi féconde.

Nous avons connu M^{me} Kergomard déjà vieille dame, alliant la vivacité d'une jeunesse d'âme renouvelée, à tout ce que donnent de fin, de vénérable un grand âge allégrement porté, la vieillesse acceptée; elle était charmante, très dix-huitième siècle, avec ses boucles blanches que de vifs mouvements faisaient onduler sur sa nuque. Elle avait dans la physionomie cette noblesse qui vient des sentiments purs, et d'une activité intellectuelle jamais ralentie. Un profil légèrement aquilin, des traits fins, un port de tête fier séduisaient d'abord. Les yeux clairs et vifs cherchaient votre âme dans une quête irrésistible : on ne pouvait fuir ce regard qui était interrogation et accueil, curiosité et sympathie. Seul La Tour aurait pu l'immortaliser, saisissant l'esprit derrière les signes périssables d'une âme exceptionnelle. Sa vie spirituelle rayonnait, quand M^{me} Kergomard posait le regard sur un auditoire attentif jusqu'à l'anxiété.

Elle avait des manières de distinction naturelle : même quand de généreuses indignations la transportaient, elle gardait la grâce digne d'une parfaite civilité. Elle n'aimait pas la

pompe; elle paraissait accompagnée d'Inspecteurs déferents et admiratifs. Mais elle entraînait avec cette simplicité aisée qui n'appartient qu'aux très grands, à ceux qui ne mettent leur grandeur ni dans l'opinion des témoins, ni dans leur titre. Son sourire traduisait une rare finesse d'esprit et un sentiment social généreux. C'était chez elle un langage subtil et muet qui appelait la confiance, sans autoriser la familiarité. Son salut même fixait son rang et le nôtre; il était d'un monde où le respect des autres s'allie à un sentiment très vif de la dignité personnelle : il n'était ni un appel à la popularité, ni un sacrifice au monde et aux rites d'une société traditionaliste. Il n'avait pas la sécheresse d'un geste condescendant et d'usage; mais il situait aussitôt ceux auxquels il s'adressait dans une attitude de déférence respectueuse et sincère. On la respectait non pour son titre et pour sa fonction, mais pour l'éminence de son caractère, la dignité d'une vie exemplaire, le désintéressement qu'elle a toujours manifesté. On l'admirait comme un apôtre : elle était un apôtre très passionné et très pur.

Elle en imposait à ses interlocuteurs par la perspicacité d'un jugement dont l'expression était souvent incisive, par l'intuition qu'elle avait de leur vie intérieure, par la grandeur de son idéal. Elle en imposait aussi par un sentiment de crainte qu'elle inspirait parfois aux Institutrices timorées ou trop sensibles : elle sondait les consciences avec une pénétration si aiguë, elle était si malicieusement ironique, elle était si ardente, pour défendre l'enfant, à pourfendre les gardiennes ignorantes des salles d'asile, elle dardait de mots si cruels les réfractaires ou les sottes, qu'elle laissait parfois, après son départ, des larmes et des amertumes. Oublions ces pleurs : c'est dans la colère qu'on ruine les défenses périmées et c'est dans la douleur que s'édifient les cités nouvelles. M^{me} Kergomard n'était ni patiente, ni placide. Elle était ardemment convaincue et elle était vive. Elle servait un idéal. Aurait-elle imposé cette pédagogie géniale de l'école maternelle française et fixé pour longtemps la forme de l'institution, si elle n'avait été une lutteuse magnifique?

Si elle était ardente, elle était sage et bonne et juste. Si ses émois impressionnaient un bébé, elle venait à lui et le consolait

avec des tendresses de grand'mère. Elle savait trouver les voies du cœur, quand elle touchait à ces détresses morales qui suivent un deuil ou une déception. Elle donnait aux jeunes l'optimisme et la confiance qui portent à la persévérance. Mais si une Institutrice ignorante s'obstinait dans une défense sans bonne foi, si elle avait épuisé elle-même et passionnément tous les arguments de raison, elle passait à l'action, décrochant là quelque tableau inopportun, effaçant ici quelque croquis trop savant; elle laissait, après la bourrasque, l'illumination d'une pensée claire et magistrale qui convainquait enfin.

Ses conférences aux Institutrices, aux Inspecteurs, aux Directrices et aux élèves des écoles normales étaient prestigieuses : elle avait la parole simple, vive, pénétrante; elle saisissait, émouvait, transportait. A chacun de ses passages, elle ébranlait des routines, créait de nouvelles convictions. Elle a été suivie dans sa marche à l'étoile, non parce qu'on l'aimait, mais parce qu'on sentait en elle une puissance constructive, faite de certitude et de courage. M^{lle} Séret vous dira sa doctrine et ces tables de la loi qu'elle a écrites un peu partout comme un apôtre inlassé.

Sa destinée a été celle d'une femme de cœur : son enfance a été marquée par un deuil : la mort de sa mère et peut-être devons-nous à la tristesse de ses jeunes années cette intuition qu'elle avait de la sensibilité des enfants et de leurs besoins spirituels et temporels. Elle a subi l'influence d'un milieu huguenot de fervente spiritualité. Elle a pris sous la forte discipline des enseignements du Pasteur Reclus et du libéralisme du Pasteur Pélissier, dans l'étude des Saintes Écritures, dans l'exercice du libre examen, la maîtrise d'une vie intérieure très riche, les forces morales qui devaient soutenir son action. Toujours elle a pensé librement; tôt libérée des croyances dogmatiques, elle a toujours respecté les certitudes métaphysiques des autres. Elle a toujours agi sans défaillance, portant, avec un fier courage, les deuils, les déceptions, même la gêne matérielle.

Elle a travaillé pendant soixante ans à réaliser cette cité d'amour et de justice dont elle avait médité les lois dans son enfance. Libérée du dogme, elle a défendu, selon les principes chrétiens, que ne renoncent pas les plus sincères laïques,

parce qu'ils ont apporté aux morales rationalistes le respect de la douleur, ces deux victimes de la dure cité des hommes : l'enfant et la femme. Elle vint à l'enfance par ses études brillantes au cours normal d'Institutrices de Bordeaux, puis par une longue carrière d'Institutrice privée, enfin par ses fonctions officielles d'inspectrice générale des salles d'Asile devenues sous son influence des écoles maternelles. Elle a soutenu la cause des femmes parce qu'elle aimait l'indépendance et qu'elle les jugeait dignes des mêmes droits que les hommes; mais elle n'a jamais accepté ou approuvé les outrances des suffragettes et les manifestations de l'amour libre; elle n'a jamais défendu les irrégulières, celles qui manquaient aux devoirs primordiaux de l'épouse et de la mère, à la dignité de leur sexe, de leur mission naturelle.

Comme amie des enfants, nous la voyons fonder le sauvetage de l'enfance avec M^{me} de Barrau, H. Rollet, J. Simon. « Un des meilleurs actes de ma vie », disait-elle avec raison. Rappelons aussi cette société contre la mendicité des enfants dans les rues qu'elle anima de son zèle généreux et dont la disparition est regrettable. Elle fit elle-même de courageuses enquêtes dans les ruelles du 13^e arrondissement de Paris et de périlleuses incursions dans la cité Jeanne-d'Arc, repaire tragique d'un monde hors la loi. Elle nourrissait et vêtait les infortunés enfants qu'elle rencontrait : « C'était le chant des entrailles et du cœur », écrivent ses fils, en relatant cette part discrète de son activité.

Féministe, elle fut « Présidente de la section d'éducation au conseil national des femmes françaises et premier membre féminin du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Elle fut, dans ces directions diverses de sa pensée, l'animatrice incontestée des œuvres d'action effective, se refusant aux manifestations spectaculaires, pour se consacrer davantage aux réalisations salutaires.

Dreyfusarde convaincue de la première époque, elle fut parmi les fondatrices des Universités populaires; avec Théodore Steeg, Maurice Bouchor, Charles Guieysse, Deherme et Petit, elle venait rue Froidevaux enseigner les humbles et essayer de les libérer des erreurs partisans par plus de savoir, plus de

sens critique. On imagine le colloque de la grande bourgeoise d'esprit si délié et si hardi et de l'ouvrier passionné et naïf. A ce nouvel apostolat M^{me} Kergomard avait apporté son impatience dans l'action, sa générosité dans le don de son temps et de ses forces; sans avoir jamais été affiliée à un parti politique, elle avait marqué quelle solution elle donnait aux problèmes de l'heure; elle voulait l'apaisement par la révision juste des rapports entré les classes. Son attitude était dans la logique de toute sa vie. Jamais existence n'eut plus d'unité et d'harmonie : cette absence de toute contradiction, de tout désaveu, prouve assez quelle forte conviction, quel dévouement à un idéal l'animaient. Elle ne se réservait pas à une tâche, fût-elle noble entre toutes, mais elle poursuivait d'une égale et persévérante ardeur toutes les luttes engagées alors pour la raison et la justice. La guerre elle-même lui fut une dernière occasion de montrer un courage que beaucoup d'hommes héroïsés dans les luttes politiques n'ont pas eu. Elle a vécu alors le dernier drame de sa vie : pour ses fils par la chair, pour ses fils par l'esprit, pour sa patrie qu'elle aimait dans sa grandeur spirituelle et dans son visage, elle a souffert les angoisses de la défaite et des dangers; elle a souffert de ne pouvoir être plus efficacement utile à la défense d'un patrimoine commun de civilisation et d'humanité. Lorsque la victoire fut certaine, elle n'était plus la fonctionnaire courageuse et dévouée qui depuis trente-neuf ans servait la nation. En 1917, elle avait accepté sa retraite. Elle était encore dans la plénitude de ses forces intellectuelles; nous l'avons revue souvent depuis au cours normal qui porte son nom, dans son petit salon. Puis peu à peu l'esprit s'est endormi et en 1925 M^{me} Kergomard est morte. Morte à la matière, non au monde de l'esprit : elle vit pour nous dans chaque école maternelle, elle vit dans nos mémoires, avec sa voix, ses réactions si vives, son visage; elle vit dans une doctrine pédagogique qui commence à conquérir le monde et dont on a fait longtemps et à tort l'honneur à d'autres qu'à elle-même, l'initiatrice. Ce faisceau de ses œuvres, nous le remettons aux jeunes comme un don magique, un grand exemple, une richesse commune et impérissable.

Puis, M. Terracher, Recteur de l'Académie de Bordeaux, prend à son tour la parole.

Discours de M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux.

Il ne m'a pas été donné d'appartenir assez tôt à l'administration universitaire pour avoir le privilège d'y connaître M^{me} Pauline Kergomard. D'autres, qui furent les témoins attentifs et vigilants de son activité, ont dit sur sa tombe, ou diront en ce jour de commémoration, ce que fut sa doctrine en matière d'éducation de l'enfance, combien elle était neuve et dans quelle large mesure elle le reste aujourd'hui encore, s'il est vrai que la supériorité de nos écoles maternelles sur les anciennes salles d'asile n'est pas à tous égards ni partout aussi éclatante et complète qu'elle l'eût voulu, et l'on ne saurait manquer de rappeler aussi que l'enthousiasme pour des programmes tout semblables aux siens, venus plus tardivement de pays étrangers, a trop longtemps dissimulé aux Français la rare valeur d'une personnalité aussi passionnante que passionnée.

Pour ma part, il me semble qu'en ce lieu, en cette institution qui devait être le Cours normal d'institutrices de la Gironde, où Pauline Reclus étudia et qu'elle appelait l'École Normale, et à l'occasion de la pose d'une plaque qui doit y rappeler son passage, il n'est point besoin d'autre témoignage que de l'expression toute simple et sincère de notre gratitude et de notre admiration.

Vous pourrez voir, je crois, à l'exposition que nous allons visiter, quelques documents qui survivent de sa vie de « normale de la Gironde » : je ne me souviendrai en ce moment que d'une note où sa directrice la jugeait « indépendante avec éclat », et ce sera pour vous demander, Mesdemoiselles, d'affirmer la même liberté et de briller de la même flamme dans votre carrière d'éducatrices.

L'indépendance de Pauline Reclus en cette maison, je me plais à imaginer qu'elle se marquait d'abord, dès sa seizième année et sous le second Empire, par son républicanisme et sa laïcité. Elle avait, certes, de qui tenir; mais il lui suffisait,

sans parler de l'influence du séjour de deux années qu'elle venait de faire chez son oncle, pasteur à Orthez, de se souvenir — et comment eût-elle pu l'oublier! — que son père, Jean Reclus, directeur d'école communale à Bordeaux, puis inspecteur primaire en Dordogne et en Gironde, unanimement estimé pour son zèle, son intelligence et la droiture de sa vie, se voyait déplacé en 1851, puis mis en disponibilité en 1852, tombant, après une lutte de huit années, victime du Gouvernement provisoire et des fauteurs de la loi Falloux. Il serait instructif — nécessaire peut-être — d'ouvrir devant vous le dossier de cette affaire dont je dois la communication aux fils de M^{me} Kergomard : vous y verriez sur le vif ce qu'il a fallu de courage et de sacrifices pour parvenir à notre conception de l'école laïque, par quels procédés on l'attaquait jadis comme aujourd'hui, et vous en garderiez au cœur, j'en suis certain, la volonté de la défendre et de la faire toujours plus largement rayonner.

Si je crois ne pas me tromper en supposant que la vigilance laïque de M^{lle} Reclus pouvait la faire juger indépendante vers 1856, je suis assuré, en revanche, qu'elle se singularisait déjà par la curiosité qu'elle montrait pour l'enfance et par l'ardeur avec laquelle elle se consacrait à l'École annexe. Ayant eu elle-même une enfance assez peu gaie, elle sentait vivement qu'il fallait créer du bonheur pour les tout petits en leur permettant, en leur rendant facile le développement libre et joyeux de toutes leurs activités : peut-être la pédagogie de la future Inspectrice Générale des salles d'asile se forma-t-elle presque entière dans ce contact avec les enfants où, pour la première fois, elle put laisser s'épanouir les besoins d'affection qu'elle portait en elle et que la vie jusqu'alors avait un peu trop refoulés. — Je ne sais, Mesdemoiselles, si pour vous l'enseignement à l'École annexe est aussi accaparant que la préparation au Brevet supérieur, si, en d'autres termes, le livre de la vie vous retient autant que les livres des hommes; je ne doute point cependant que M^{me} Kergomard n'eût été heureuse d'applaudir aux succès qui sont les vôtres quand, chaque année, vous conquérez presque toutes, et toujours brillamment, le diplôme que délivre l'École de Puériculture de Bordeaux.

Laïque et déjà « jardinière d'enfant », M^{lle} Reclus le fut

« avec éclat ». Il n'est que de regarder l'une de ses photographies pour se convaincre qu'il ne pouvait en être autrement. Fine, vive, spirituelle, mordante et malicieuse même, mais brûlée d'une flamme intérieure où rayonnent une volonté de fer et une intelligente bonté, telle elle m'apparaît; telle en tout cas elle fut au cours d'une vie remplie de traverses qui jamais ne la firent trébucher et de difficultés dont elle sut toujours triompher avec honneur; telle aussi je souhaiterais que son image restât en nous tous comme un exemple et comme une leçon.

Car cette plaque serait vaine, si elle ne devait être, cent ans après la naissance de M^{me} Kergomard, que l'hommage d'un souvenir qui ne sort du passé que pour y rentrer sans retour; il convient qu'elle soit comme l'illustration et le rappel vivant des paroles du poète: «Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent»; il faut enfin que, pour toutes les générations d'institutrices qui se succéderont ici, elle demeure une exhortation quotidienne, un encouragement inapaisé à la lutte qui, dans notre école républicaine et grâce au labeur et à l'abnégation des éducateurs de l'enfance et de la jeunesse, fera pénétrer toujours plus de vérité, toujours plus de lumière, et toujours plus de joie.

Des chants s'élèvent dans la pure lumière de ce matin de mai: les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses de la Gironde apportent l'offrande de leur jeune lyrisme à celle qui mérite d'être pour eux une inspiratrice, et avec des voix souples et bien timbrées, exécutent parfaitement de très beaux chœurs¹. La cérémonie terminée, les assistants se rendent à l'École maternelle Francis de Pressensé où a été organisée une très intéressante exposition de documents sur la famille, la vie et l'œuvre de P. Kergomard.

Le grand préau de l'École a été, pour la circonstance, orné

1. En marge de la cérémonie, M. le Directeur Sorre adresse aux jeunes choristes quelques mots qui les invitent à méditer sur l'exemple de P. Kergomard, et associent les souvenirs venus du passé aux espoirs et aux travaux du présent.

de jolies fresques claires : des pensées extraites de l'œuvre écrite de P. Kergomard s'inscrivent sur les murs et sont illustrées par des scènes de la vie des Écoles maternelles : jeux, travaux aimables, soins de propreté, repos, sommeil. La couleur et le mouvement de ces scènes concourent à créer un ensemble lumineux, gai, représentant bien la vie des petits telle que la souhaitait la grande éducatrice.

**Présentation de l'Exposition des Souvenirs
de P. Kergomard par M^{lle} Moufflard,
Inspectrice générale des Écoles maternelles.**

M^{lle} Moufflard, Inspectrice générale des Écoles maternelles, présente les souvenirs qui ont pu être réunis.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Des mains pieuses ont rassemblé ici des souvenirs que nous considérons comme des reliques. Elles les ont exposées avec respect, avec goût aussi, dans une de ces écoles maternelles que Pauline Kergomard aima et pour lesquelles elle dépensa les trésors d'une intelligence clairvoyante et ardente, et d'un cœur pitoyable et généreux, qui reste moins connu mais fut admirable.

Cette école maternelle est une école maternelle de Bordeaux, sa ville natale.

Elle vous y accueille elle-même, son portrait fait face à l'entrée; son buste¹, que le Musée Pédagogique de Paris nous confia comme un bien fragile et précieux fait revivre le sourire d'ironie supérieure qui parfois passait sur ses lèvres. Et tout autour de vous, sur les murs décorés par un artiste compréhensif, M. Sauboua, des pensées de la grande éducatrice, choisies par M^{me} Debrat et ses dévouées collaboratrices, vous rappelleront dans quel esprit travailla, pendant près de cinquante ans, celle que nous célébrons aujourd'hui.

1. Buste du sculpteur nancéen Prouvé, son ami.

Mais ce n'est pas vers ces citations qu'iront d'abord vos regards. Vous aimerez mieux connaître sans doute la femme et ceux parmi lesquels elle grandit, vécut et luttâ. Voici d'abord ses portraits : portraits de jeune fille, portrait de jeune femme heureuse, portraits de jeune mère avec les deux beaux enfants dont elle sut faire les fils dignes d'elle que nous saluons avec émotion... portrait d'inspectrice générale au milieu des petits élèves d'une modeste école maternelle de province... portrait de grand-mère attentive et reposée...

Voici ceux des siens : de ses grands-parents ; de son père et de sa mère ; de sa sœur Noémi, restée toujours si chère ; de ses cousins : les Reclus, les Schrader..... Et encore les portraits de ceux qui surent l'aimer, la comprendre, l'aider et pour qui elle fut « Mamie » : M^{me} Caroline de Barrau, M^{me} Steeg, M. Ferdinand Buisson.

Pour mieux l'évoquer figurent aussi les photographies des lieux où elle vécut : la maison natale de Bordeaux, l'institution d'Orthez, les coins de verdure et de paix où elle aima se réfugier avec les siens... Enfin, quelques autographes, trop rares, mais combien évocateurs.

D'autres souvenirs solliciteront votre examen. Vous découvrirez la liste des objets du trousseau exigé des élèves du cours normal, ce cours normal sur lequel son père, l'inspecteur de l'enseignement primaire, Jean Reclus, présentait le rapport exposé dans la même vitrine. Vous lirez les notes de sa promotion, vous y pourrez remarquer les siennes... et les interpréter.

Nous quitterons alors Pauline Kergomard élève, nous la retrouverons éducatrice et inspectrice.

Quel était, en 1879, l'état des Écoles maternelles qu'elle allait visiter ? Comment réagit-elle en les découvrant ?

Une maquette établie par les soins des institutrices bordelaises et de l'École Pratique de Bordeaux, vous montrera ce qu'était une salle d'asile. Cette maquette est une reproduction fidèle, les documents qui vous sont également soumis en font foi. Mieux vaut vous laisser le plaisir de les découvrir et de les examiner. Il en est de bien originaux, comme cet inventaire d'une salle d'asile de Bordeaux avant 1880.

Comment y vivait-on? Ce « manuel des salles d'asile » de Cochin, cette publication déjà moins ancienne : « Le Moniteur de l'Enfance » vous renseigneront. Le premier vous indiquera quelle conception on avait alors de l'enseignement du calcul et de la lecture à de tout jeunes enfants.

Mais un volume attirera votre attention. Il a été ouvert aux pages de début d'un rapport de Pauline Kergomard en 1881. Comme elle a vite pris le parti des petits enfants qu'elle voyait soumis à un dressage continu et abêtissant! Comme elle a frémi de les trouver trop souvent malpropres, malades, abandonnés! Ne nous étonnons plus de ses colères et de son ironie vengeresse. Nous les sentons nous animer en la lisant.

Elle ne s'en tint pas à ces rapports. Elle voulut avertir l'opinion en même temps que les autorités universitaires. Il s'agissait d'obtenir vite une organisation meilleure.

Un petit opuscule figure dans une des vitrines centrales. C'est, adressée par Pauline Kergomard à M. et M^{me} Buisson et corrigée par elle, la conférence qu'elle fit en mai 1881 aux parents des élèves des écoles maternelles de Montauban. Ainsi, bien avant nous, elle avait tenté d'intéresser directement les familles au bien-être des enfants et d'en faire des alliées des institutrices. Placé tout près, un article de Jaurès, dans la *Dépêche de Toulouse*, également recueilli avec piété, montre, par sa longue allusion à une conférence de Pauline Kergomard que celle de Montauban ne fut pas une tentative isolée.

A la même époque, elle écrivait dans un rapport :

« C'est des soins judicieux donnés à l'enfance que dépend la solidité de l'édifice; c'est des soins donnés à l'enfance que dépend le tempérament de l'homme fait... On ne saurait être trop scrupuleux en ce qui concerne l'enfance, elle a droit à ce qu'il y a de meilleur et il y a déjà trop longtemps qu'on dit : « C'est assez bon pour elle ».

Cette hâte, vous en lirez une autre expression : « Nous arrivons, nous avons un idéal; notre mission ne consiste pas à nous enquérir de combien on en était éloigné il y a quelques années, mais à savoir quelle distance nous en sépare aujourd'hui. Nous devons regarder devant nous, non derrière ».

D'autres rapports datés de 1882-1883-1884, dont voici des passages copiés ou photographiés, sont particulièrement évocateurs. Ils ont gardé une remarquable, une merveilleuse opportunité à notre époque où le problème de l'emploi du matériel éducatif risquerait de faire perdre de vue celui de la valeur psychologique et pédagogique de notre enseignement, et où la liaison de l'école maternelle avec l'école primaire est étudiée si sérieusement.

Voyez avec quelle vigueur et quelle ampleur Pauline Kergomard souhaite une formation meilleure des institutrices d'école maternelle :

« Il semble difficile d'admettre qu'on se contente, pour les éducatrices, d'une culture inférieure ».

« Dans l'École Normale telle que je la rêve, toutes les élèves-maîtresses recevraient les mêmes leçons, toutes étudieraient l'enfant de l'école maternelle et l'enfant de l'école primaire et choisiraient ensuite en connaissance de cause ».

Elle revient sur sa pensée pour la préciser et l'élargir :

« C'est donc de la culture générale qu'il faut faire dans les cours normaux et la théorie doit précéder la pratique ». — « Cultivée elle-même (l'élève-maîtresse), elle deviendra éducatrice tandis que, grossièrement dressée, elle ne pourra être qu'une dresseuse... ». — « L'organisation de l'école annexe est de la plus haute importance. Il faudrait en surveiller avec sollicitude la mise en œuvre, le développement, les progrès... ».

Mais comment agir vite et vigoureusement? Là encore, Pauline Kergomard va droit à une organisation pratique :

« Cette question de surveillance me conduit naturellement à parler de l'inspection, car c'est l'inspection seule qui imprimera l'élan, apportera la vie, l'émulation, empêchera de s'attarder à la contemplation des résultats obtenus, qui, en un mot, montrera l'idéal ».

Elle précisera encore sa pensée dans son rapport de 1884. Après quelques allusions à des Inspecteurs d'Académie et des Inspecteurs primaires en qui elle a trouvé des collaborateurs conyaincus (ce qui semble prouver qu'elle n'a pas été leur ennemie autant qu'on l'a pu croire et dire), vous lirez ceci :

« Les inspectrices départementales, qui auraient vraiment

leur utilité, sont mortes avant d'avoir vécu. Dans le petit nombre qui est resté en fonction, quelques-unes semblent être là pour faire regretter que l'institution n'ait pas été conservée. Bien dirigée, bien appuyée, l'inspection départementale aurait donné d'excellents résultats... ».

Jusqu'au rétablissement partiel de cette inspection (fin décembre 1911), elle devait affirmer, sans se lasser, cette conviction.

Je m'en voudrais de retarder le moment où vous prendrez connaissance de ces documents précieux. Mais comment ne pas vous inviter à lire ce que Pauline Kergomard disait des « Expositions » et de leur préparation? Comment ne pas signaler particulièrement le rapport sur les classes enfantines qui se termine par cette terrible phrase sur les deux sections « celle des forçats du désœuvrement et de l'ennui et celle des forçats des matières obligatoires... ». Ne survit-il plus de classe enfantine de ce genre malgré tous nos efforts?

Pauline Kergomard ne lutta pas seulement sous une forme administrative. Des livres sont disposés sur une table; les uns, collections reliées de *l'Ami de l'Enfance* contiennent de nombreux articles d'elle. Les autres, dont elle fut l'unique auteur, sont de genres très variés. Ils peuvent être feuilletés et examinés librement.

Est-il besoin de dire qu'auprès de ces souvenirs divers, précieux à plus d'un titre, on a voulu montrer comment les institutrices d'école maternelle et leurs inspectrices ont essayé de réaliser la pensée de leur guide. Vous le verrez si bien vous-mêmes. Un conseil cependant. Après avoir admiré la maquette centrale d'une classe moderne, lisez, avant de contempler ces photographies de groupes d'enfants disposés avec un naturel charmant, les pensées auxquelles je faisais allusion tout à l'heure. Vous remarquerez combien Pauline Kergomard garda le souci de la santé du petit : « Ce qui prime tout c'est sa santé... ». — « Il faudrait une inspection médicale très fréquente, très méticuleuse ». Comment elle sut le considérer toujours comme un enfant : « Le jeu c'est le travail de l'enfant, c'est son métier,

c'est sa vie... ». Vous noterez son sens du réel : « Nous sommes habituées à nous figurer qu'une école est une maison où l'on apprend exclusivement ce qu'il y a dans les livres au lieu d'être un home où l'on apprend à se bien porter physiquement et moralement ». Son appel à la vie naturelle, à l'observation libre : « Que l'enfant regarde, qu'il s'intéresse, qu'il cherche... Les enfants seront invités, par groupes et par semaine, à soigner les plantes, à les arroser... ». — Et la place qu'elle voulut ménager à la poésie : « Je rêve mieux encore, je voudrais voir parfois conduire nos enfants à la campagne. Il faut les initier à la poésie exquise de la rivière moirée que le soleil crible d'aiguilles d'or... ».

Et ayant retrouvé Celle que nous avons aimée, nous, ses toutes premières collaboratrices dont elle saluait joyeusement et affectueusement les débuts en janvier 1912, vous sentirez mieux encore la richesse de pensée et de vérité des discours prononcés ce matin, vous écouterez cet après-midi, avec plus de sympathie profonde, ce que vous diront de Pauline Kergomard des voix plus éloquents et plus autorisées que la mienne.

Chacun s'attarderait volontiers à regarder les photographies confiées par la famille et les amis de P. Kergomard, à lire quelques lettres où apparaît un caractère primesautier et un esprit généreux, à retrouver, dans des rapports d'Inspection générale photographiés aux Archives nationales, les problèmes pédagogiques toujours d'actualité que l'Inspectrice générale a traités avec sa hauteur de vues coutumière, son sens des réalités, son style ferme, aisé, pittoresque. Les deux maquettes représentant, l'une l'ancienne salle d'asile avec ses gradins, son pauvre et tyrannique mobilier, ses tableaux de lecture, ses enfants à genoux parce qu'ils sont punis, l'autre l'École maternelle moderne, amusent particulièrement les spectateurs et soulignent la portée de l'œuvre accomplie par P. Kergomard.

Mais il faut se hâter. Un déjeuner amical doit réunir ceux qui, en cette journée du 7 mai, sont venus à Bordeaux pour communier dans le même souvenir. Il est présidé par M. Marquet député-maire de Bordeaux; à la fin du repas, M. Marquet rappelle les liens qui unissent à la Ville de Bordeaux la famille

de M^{me} Kergomard : son père J. Reclus qui, de 1830 à 1851, exerça dans des conditions particulièrement difficiles son rôle d'Inspecteur des Écoles, ses cousins Élisée et Onésime Reclus, Jules Steeg, ancien député de Bordeaux, M. Th. Steeg. — Quelques mots sont prononcés par M^{me} Cornyn, Présidente de l'Association des Institutrices maternelles de France, par M. le Directeur de l'enseignement du premier degré. M. Joseph Kergomard, au nom de tous les siens, remercie les organisateurs de la manifestation; et sa profonde émotion est manifeste à l'évocation de tout un passé familial particulièrement grand par les convictions et les caractères qu'il met en lumière.

L'après-midi, au grand Théâtre de Bordeaux, la manifestation prend plus d'ampleur. La salle aux belles proportions est entièrement remplie. La Musique municipale se fait entendre. M. Sorre, Président, donne ensuite la parole à M^{me} Séret, Inspectrice générale des Écoles maternelles, qui retrace la réforme accomplie par P. Kergomard dans l'éducation des tout petits.

Discours de M^{lle} Séret, Inspectrice générale des Écoles maternelles.

Pauline Kergomard a consacré aux Écoles maternelles trente-huit ans de sa vie et de son ardente activité; elle les a faites en grande partie ce qu'elles sont aujourd'hui et leur a donné la première le souffle qui les anime. C'est au nom des Écoles maternelles, des petits enfants qu'elles abritent, au nom de toutes celles et de tous ceux qui suivent ces enfants avec sollicitude, que j'apporte à P. Kergomard un hommage de fervente admiration et de pieuse reconnaissance.

Mais les vues de cette femme éminente sur l'éducation ne se limitaient pas à la petite enfance et à nos modestes Écoles. Ce qu'elle voulait pour les tout petits s'inspirait à la fois des nécessités de toute éducation humaine libéralement comprise, et des exigences particulières de l'éducation populaire. A ce titre, P. Kergomard a été une grande éducatrice française; elle appartient à la lignée des fondateurs de l'École laïque. Et pour lui rendre pleinement justice, dans la commémoration

d'aujourd'hui, il convient de rappeler, en même temps que son action réformatrice, les convictions qui l'ont constamment inspirée, l'idéal humain et social très haut et toujours valable qu'elle portait en son cœur.

Les années de jeunesse de P. Reclus ont été évoquées ce matin, avec la forte éducation morale qu'elle reçut dans sa famille; je n'y reviendrai pas. Quelques faits pourtant ne peuvent être passés sous silence ici parce qu'ils annoncent ou préparent la destinée d'éducatrice qui sera celle de P. Kergomard. Le temps où elle vécut en pension à Orthez, chez sa tante M^{me} Reclus, lui avait laissé un souvenir exceptionnel. « C'était, disait-elle, une École à la Pestalozzi, sans emploi du temps, sans programme, mais où l'on recevait par-ci, par là, des leçons inoubliables ». Sans doute, ces leçons inoubliables, données par une Institutrice excellente, enseignant peu de choses, mais les enseignant très bien, avec une patience inlassable, sont-elles à l'origine de cet art avec lequel P. Kergomard s'adressait aux enfants. Et cette enfance libre a sûrement contribué à faire d'elle l'apôtre de la liberté des tout-petits, à lui inspirer les accents éloquents avec lesquels elle s'est élevée contre l'immobilité et le dressage à l'École maternelle.

Une autre notation de ses biographes nous révèle son goût personnel, spontané, pour le rôle d'Institutrice. Au cours normal, qui forma, avant l'existence de l'École normale actuelle, les Institutrices de la Gironde, et où elle entra en 1853, elle fut une brillante élève. Mais avec plus d'ardeur encore qu'aux études générales, elle se donnait au travail de l'École annexe; elle était d'avis déjà que « le plus passionnant des livres pour une institutrice, c'est l'enfant lui-même » et elle était toujours prête à remplacer ses compagnes qui quittaient à regret la préparation de leurs examens pour l'apprentissage de la classe.

A sa sortie du Cours normal, P. Reclus est pendant quelques années institutrice privée; elle donne des leçons, d'abord dans des familles protestantes de Bordeaux, ensuite à Paris, où elle vient en 1861, et se fait rapidement une jolie clientèle. C'est dans cette période de sa vie qu'elle acquiert les convictions pédagogiques fermes, et l'expérience nuancée qui feront d'elle, dans les Écoles maternelles, une incomparable animatrice.

En 1879, commence, pour P. Kergomard, l'œuvre d'immense portée à laquelle elle va se consacrer tout entière. Sur le conseil de F. Buisson, alors Directeur de l'enseignement primaire, elle passe, à quarante ans, l'examen d'aptitude à la Direction, puis à l'Inspection des salles d'asile, et le 1^{er} mai 1879, Jules Ferry signe l'arrêté la nommant « déléguée à l'Inspection Générale des salles d'asile ».

Ce qu'étaient alors les salles d'asile, nous l'imaginons mal aujourd'hui. Fondées en 1837 pour recueillir les petits enfants des milieux pauvres que leurs mères ne pouvaient garder au foyer, elles se proposaient surtout de soustraire ces enfants aux dangers de la rue ou de la solitude à la maison. Elles répondaient donc moins à des vues sur l'éducation qu'à un besoin d'assistance. Une ordonnance royale de cette époque les définit « des établissements charitables, où les enfants des deux sexes peuvent être admis pour recevoir les soins de surveillance maternelle et de première éducation que leur âge réclame ». Ces salles d'asile étaient pauvres, nues, d'aspect triste. P. Kergomard en a laissé le tableau : « L'ancienne salle d'asile comportait pour tout mobilier un gradin, des bancs latéraux, et un lavabo; le matériel fondamental se composait d'un claquoir, d'un boulier compteur, de tableaux de lecture et de scènes de l'histoire sainte ». Dans la pénurie de ce cadre, de nombreux enfants étaient rassemblés toute la journée, sous la protection de femmes dévouées, mais que rien n'avait préparées à une tâche délicate entre toutes. Peu cultivées, peu compréhensives des besoins de la première enfance, elles partageaient les préjugés de leur temps et se heurtaient à de rudes difficultés matérielles. P. Kergomard aimait à décrire les pratiques étonnantes qu'elle avait parfois observées au cours de ses premières tournées. Dans telle salle d'asile dominait la préoccupation de rites religieux : à chaque quart d'heure, à la sonnerie de la pendule, maîtresse et enfants se levaient et récitaient quelques litanies. Dans telle autre, la Directrice faisait à des enfants de cinq à six ans des leçons sur le cône et le tronc de cône, sur la répartition inégale de l'impôt avant 1789! Toutes s'appliquaient à obtenir l'immobilité et le silence, à rythmer par le claquoir des mouvements d'ensemble, et acceptaient avec ce

dressage les conditions hygiéniques déplorables dans lesquelles étaient entassés tant d'enfants. Malgré les précieux conseils donnés par M^{me} Pape-Carpentier en 1845, les salles d'asile présentaient encore vers 1880 la physionomie qu'on leur avait donnée à l'origine. Car les vérités pédagogiques, comme tant d'autres, ont besoin, pour triompher des traditions, des préjugés, des intérêts, d'être proclamées et défendues par de véritables apôtres.

P. Kergomard fut l'apôtre de la dignité et de la liberté des petits enfants, de l'éducation par l'effort intéressant et par la joie. Pour elle, le but de l'éducation est d'amener chaque individu à la plénitude de développement qu'il peut atteindre et de lui donner ainsi accès au bonheur, bonheur différent de l'égoïsme, fait de noblesse morale, de sympathie, de tous les sentiments qui rendent l'humanité meilleure et la vie sociale plus équilibrée et plus douce. « Le paradis serait sur la terre, dit-elle, si chacun s'élevait à toute la hauteur morale qu'il peut atteindre, si chacun était travailleur, juste, sincère, dévoué, désintéressé, enthousiaste du beau et du bon ». Et elle croit qu'une éducation bien comprise peut libérer les forces spirituelles capables de faire cet idéal moins lointain. Mais son idéalisme est averti, elle connaît les dispositions innées des âmes enfantines, qui ne sont pas des pages blanches toutes pareilles. « Il y a, parmi les enfants, dit-elle, des propriétaires convaincus de la supériorité du mien, et il y a des collectivistes. Parfois les deux types se trouvent réunis dans le même individu qui veut garder son bien à lui seul, et prétend partager celui des autres. Il y a des fondateurs d'empire qui édifient des monuments de sable et de cailloux et des conquérants qui détruisent leur œuvre; il y a des paresseux égoïstes qui veulent jouir des résultats obtenus par autrui, après avoir refusé de participer à ses efforts; il y a des capricieux, des autoritaires, des boudeurs, des brutaux... ». Cette connaissance si sûre et si nuancée de l'enfance, P. Kergomard la devait à ses observations incessantes. Son esprit vif, original, son intérêt toujours en éveil pour les gestes humains et leur signification profonde, lui faisaient recueillir, dans le peuple enfant, une moisson étonnante de traits, de sentiments; et elle savait tirer de cette

moisson des moyens d'éducation adaptés à chaque instant à chaque nature individuelle.

Pour elle, comme déjà pour Montaigne, cette connaissance des enfants est indispensable à toute institutrice, plus encore à une Institutrice maternelle. Mais l'enfant ne peut se montrer tel qu'il est que dans une atmosphère de liberté et de confiance. C'est là la première raison qui condamne la discipline-dressage des salles d'asile, faisant de tout « petit d'homme » un numéro anonyme dans un ensemble et empêchant toute manifestation révélatrice du caractère. P. Kergomard veut que l'École maternelle ressemble autant que possible à une grande famille, et l'institutrice à une mère avertie des particularités de ses petits.

Cette liberté, source de joie pour l'enfant, et source d'informations pour la maîtresse, est aussi la seule condition d'une formation en profondeur et des habitudes qui deviendront plus tard la conscience morale et le sens social. Il ne s'agit pas d'abandonner l'enfant à ses caprices, de le libérer d'une contrainte extérieure pour le rendre esclave de son égoïsme ou de sa paresse. L'École ne doit pas être une maison livrée aux enfants et exposée à l'anarchie. « Le but de l'éducation, dit P. Kergomard, même pour ceux d'entre nous qui paraissent le plus anarchistes, est de faire comprendre à l'enfant que rien n'est plus relatif que la liberté, qu'elle est limitée par son intérêt et celui des autres... Un être libre qui ne serait pas juste, un être libre qui ne serait pas bon, serait un véritable fléau pour son entourage ». Quelques règles fondamentales, génératrices de précieuses habitudes, doivent donc apparaître aux petits enfants, expliquées quand on le peut, acceptées en faisant appel aux bons sentiments, toujours respectées grâce à la vigilance de l'Institutrice. « L'obéissance est indispensable à l'éducateur », disait P. Kergomard. Et dans des pages singulièrement pénétrantes, elle insiste sur la vanité des récits moraux, impuissants parce qu'ils visent trop haut, ou dangereux lorsqu'ils décrivent le mal, sur les inconvénients des récompenses, mais aussi sur l'importance de la pratique journalière des modestes vertus enfantines, et sur la puissance de l'exemple. Elle attend de l'Institutrice toute l'influence morale qui doit envelopper

l'enfant, sans se dissimuler d'ailleurs qu'une telle influence n'est conférée ni par la fonction, ni par des diplômés; il faut la mériter : « l'enfant est notre juge, dit-elle; dès qu'il a compris que nous sommes à la fois bons et forts, que nous nous occupons de lui avec tendresse et logique, il est conquis et nous avons sur lui une entière influence ».

Cette éducation morale, si haute d'inspiration et si ferme, M^{me} Kergomard la voulait pour tous. L'égalité des sexes était l'une de ses idées les plus chères, et elle lutta souvent pour cette idée avec toute son ardeur, sa belle intelligence, sa délicatesse naturelle. Elle souhaitait d'ailleurs, non seulement l'égalité, mais la communauté d'éducation; par là encore, l'École devait, à ses yeux, ressembler à la famille. Séparer petits garçons et petites filles à l'École maternelle, c'est, dit-elle, « méconnaître les enfants, ignorer la candeur exquise qui est leur noblesse, ne pas les aimer assez pour les respecter... La vie en commun à l'école est une garantie de la bonne tenue, de la délicatesse dans les propos, toutes choses nécessaires à inculquer et à développer dans tous les milieux, mais qui acquièrent une importance capitale dans celui où se recrutent nos Écoles maternelles ». Par ces vues si justes, qui allaient au-delà des préjugés, qui ont depuis conquis l'opinion, P. Kergomard se place au rang des éducateurs qui font confiance à la nature humaine et affirment la suprématie toujours possible de l'esprit.

P. Kergomard avait aussi une idée très haute de ce que doit être l'éducation populaire. Elle voyait de près la misère de certains milieux, elle se heurtait dans son apostolat pédagogique et social à l'ignorance, aux préjugés, parfois aux vices des parents. Tant de souffrances imméritées, tant d'injustes prédestinations sociales révoltaient sa profonde humanité. Fille de la Révolution et du XVIII^e siècle, appelant de ses vœux tous les progrès, elle n'écartait aucun moyen de les réaliser, mais surtout elle comptait sur l'éducation. « Plus et mieux que personne, disait F. Buisson en 1925, cette inspectrice des petits enfants avait saisi l'idée de nos pères de 89 ». L'œuvre d'éducation populaire lui paraissait grandiose et redoutable, mais elle jugeait cette œuvre essentielle à un régime démocra-

tique, digne des efforts des meilleurs. Et sa foi en une humanité plus juste autant que sa tendresse maternelle pour l'enfant pauvre, l'animait quand elle entreprit la réforme des salles d'asile.

Ce qu'elle obtint d'abord pour ces établissements dont le nom blessait ses convictions égalitaires, ce fut une appellation plus conforme à ses idées et à ses sentiments. Vers 1881, les salles d'asile deviennent les Écoles maternelles. Et le changement de nom doit aller, dans l'esprit de P. Kergomard, avec un changement profond du cadre, des soins donnés par les maîtresses, des occupations des enfants. L'École maternelle doit être une maison claire, accueillante, où les tout-petits trouvent le milieu sain, aimable, et vraiment familial qui manque à la plupart d'entre eux. « L'enfant pauvre, disait P. Kergomard, a froid, il a faim, il n'est pas vêtu. C'est un être déshérité à qui l'École maternelle doit ce qui fait à celui des parents riches, des joues roses, des yeux brillants, le rire clair... elle lui doit les meilleures conditions de bien-être, le bonheur des joyeux ébats, de la tendresse, la douce tiédeur du nid ».

Ces vues, si vraiment maternelles, lui inspirent des accents indignés à propos des gradins où les enfants sont entassés sans pouvoir bouger. Elle rêve d'un mobilier adapté à la taille et au besoin de mouvement des petits; c'est le mobilier individuel, léger, transportable, permettant une organisation souple de toutes les activités, qui s'installe peu à peu dans nos Écoles. — Mais cette idéaliste, engagée dans l'action sociale, y apportait un sens trop exigeant des réalités pour ne pas mettre au premier rang de ses préoccupations l'hygiène des enfants et leurs besoins corporels. Si nos Écoles maternelles sont, pour la plupart, pourvues actuellement de lavabos, de serviettes propres, de lits de repos, si les douches, les bains, la surveillance médicale s'organisent peu à peu, si les vestiaires et les cantines assurent aux enfants ce que les familles ne peuvent ou ne savent leur donner, si les exigences de l'École convertissent quelquefois les mères à une meilleure hygiène familiale, il faut voir là le résultat du bon combat mené par P. Kergomard et par toutes celles qu'a entraînées son amour de l'enfance. L'impulsion donnée par elle a amené la transformation des

locaux et mis en lumière, dans le cœur des Institutrices, l'importance de la vie physique et des soins à lui donner.

Ces petits enfants, que P. Kergomard voulait d'abord propres, réchauffés, nourris, bien installés dans des salles claires, elle souhaitait aussi les éveiller à la vie de l'esprit. C'est peut-être dans les directions données à propos de leurs occupations qu'apparaît le mieux le génie personnel d'éducatrice et l'admirable bon sens de P. Kergomard. Ennemie de tout système, elle voulut faire pénétrer partout les inspirations d'une raison éclairée et d'un tendre amour de l'enfance. Toute sa verve, souvent éblouissante, et son énergie, qui fut inlassable, elle les a employées contre les procédés mnémotechniques et livresques qu'elle considérait comme un crime, contre tout ce qui faisait du bébé de cinq ans, un écolier, aux dépens de sa joie de vivre et aussi de son développement futur. « L'École maternelle n'est pas une École au sens ordinaire du mot », a-t-elle fait inscrire en tête des Instructions officielles adressées aux Institutrices. — Ce qu'elle voulait, c'est une culture bien comprise qui songe d'abord aux aptitudes, qui veut fortifier l'attention et le jugement avant de rechercher des connaissances, qui respecte la personnalité et les goûts de l'enfant au lieu de lui imposer un dressage mécanique. — De toutes ses forces, elle combattit l'enseignement prématuré, l'enseignement verbal et abstrait. Elle réclame des « exercices », exercices d'observation faits avec les objets en main, exercices sensoriels qui sont des jeux. Elle veut que le matériel de l'École soit un matériel de jeux. « Le jeu, dit-elle, c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie. » Les heures de jeux libres doivent être nombreuses, et elles seront fécondes, car « au jeu, dit-elle encore, il est nécessaire d'apporter sa part d'initiative et sa part de souplesse, sa part d'attention et de réflexion, sa part de sollicitude pour le succès, sa part de force morale dans la déception, sa part de bonne humeur, sa part de renoncement ». De nombreuses pages de « l'Éducation maternelle à l'École » mériteraient d'être citées ici et mettraient en lumière toutes les vérités que notre pédagogie enfantine doit à P. Kergomard.

Ces vérités, les institutrices les appliquent aujourd'hui,

souvent sans savoir d'où elles viennent. Ce sont maintenant des vérités officielles; elles forment la substance des Instructions ministérielles. Et la pédagogie de nos petites Écoles reste fidèle à l'esprit de liberté qui l'a instituée; elle accueille, d'où qu'elles arrivent, toutes les nouveautés bienfaisantes, en les faisant passer au crible du bon sens; elle laisse jouer l'ingéniosité personnelle de la maîtresse aussi bien que les goûts des enfants, pourvu que les principes essentiels et les fins lointaines de l'éducation soient respectés. Elle n'est pas un système, avec une technique précise et des procédés immuables, mais une méthode souple de culture qui a sa physionomie propre, son allure originale, et porte la marque de cet esprit français que représentait si bien P. Kergomard.

Ses vues, P. Kergomard les a propagées, illustrées, défendues pendant toute sa carrière d'Inspectrice générale, de 1879 à 1917. — Dans des Conférences aux Institutrices, aux Élèves d'École normale, dans les Articles publiés par *l'Ami de l'enfance*, elle faisait passer ses convictions profondes sur l'éducation, ses observations pleines de fraîcheur sur les enfants, et aussi les impressions pittoresques recueillies au cours de ses tournées. Qui ne l'a pas entendue peut difficilement imaginer l'emprise de sa parole si nette, le tour original de son esprit plein de verve, mais aussi le rayonnement de son regard et de son sourire, l'ardeur généreuse et la gravité avec lesquelles elle exprimait ses idées les plus chères, et sa tendresse pour les enfants malheureux. — A une époque où les voyages étaient encore difficiles, P. Kergomard parcourut toute la France, jusque dans les bourgs les plus reculés. Et dans chacun d'eux, c'était l'action directe auprès des municipalités pour obtenir des Écoles plus accueillantes, auprès des Institutrices pour les amener à mieux remplir leur rôle, à écarter la routine et les erreurs. — Sa venue n'était pas sans causer beaucoup d'effroi; l'Inspectrice générale décelait avec acuité les procédés mécaniques, condamnait avec vigueur les ambitions trop scolaires. Sa sincérité, le sens du ridicule dont elle usait parfois, ont fait couler des larmes, ont amené aussi des réflexions salutaires et des renouvellements féconds. Mais, comme elle n'ignorait pas les difficultés, elle savait reconnaître le bon vouloir et louer

avec chaleur ce qui lui paraissait venir d'un esprit droit et d'un cœur généreux.

Parce qu'elle avait une haute idée de l'influence que peut avoir l'École, l'une de ses préoccupations fut de préparer les Institutrices à toute l'étendue de leur tâche. Elle souhaitait pour les Écoles maternelles des Institutrices spécialisées, ayant la même culture générale que leurs collègues, mais connaissant mieux encore l'hygiène, la physiologie et la psychologie de la première enfance, sachant raconter, chanter, dessiner, ayant l'art de parler aux petits, de comprendre et d'animer leur vie. Si elle n'a pas, dans le cadre administratif réalisé ce vœu, elle a, du moins, avec l'aide d'amis qui lui ont apporté le concours le plus dévoué, organisé à Paris et dans quelques grandes villes des Cours normaux où les Institutrices maternelles viennent renforcer leur foi et renouveler leurs réflexions, chercher, en collaboration avec leurs collègues et leurs Inspectrices les progrès qui restent à accomplir. — La réorganisation vers 1890 d'abord, puis plus tard en 1912, de l'Inspection maternelle spécialisée créée en 1879, et disparue peu après fut encore une conquête de P. Kergomard, conquête qui s'est montrée particulièrement féconde pour la transformation matérielle des Écoles, pour la diffusion et la mise en pratique des vérités essentielles, pour la généralisation des meilleures initiatives.

De nombreux progrès sont encore à obtenir. Nos Écoles sont loin d'être toutes les maisons familiales rêvées par P. Kergomard. La spécialisation des Institutrices et des Inspectrices reste trop limitée, et les préjugés ne sont pas tous vaincus. Mais, grâce au passage parmi nous d'une femme à l'intelligence pénétrante, au cœur délicatement généreux, à l'activité ardente, le sillon est tracé; nous avons le plus entraînant et le plus sûr des guides.

L'avenir peut ouvrir de nouveaux horizons, faire entrevoir une tâche toujours plus belle. Il restera que P. Kergomard a conçu la première, et dans ses traits essentiels l'idéal de l'École maternelle française, qu'elle a laissé des disciples qui partagent sa foi et travaillent à faire de son rêve une réalité.

Puis M. Sorre parle à son tour et apporte à M^{me} Kergomard l'hommage de l'Éducation nationale.

Discours de M. Sorre, Directeur de l'enseignement
du 1^{er} degré.

Parlant au nom du Ministre de l'Instruction Publique sur la tombe ouverte de M^{me} Kergomard, le Recteur de Paris, ancien Directeur de l'Enseignement primaire, promettait à ses fils selon la chair que le Culte de sa mémoire serait fidèlement entretenu dans l'Université. Il interprétait la volonté des membres de sa famille spirituelle. Quelques-uns depuis lors ont disparu parmi ceux qu'il énumérait. D'autres sont à nos côtés, tel cet ancien Ministre que de grands devoirs retenaient alors loin de France. Qu'ils soient témoins que la promesse de Paul Lapie a été tenue. Le Directeur de l'Enseignement du premier degré et de l'Éducation post-scolaire, son ancien élève, vient au nom du Ministre de l'Éducation Nationale la renouveler en ce jour de commémoration. Les appellations peuvent changer dans l'Université de France à mesure que s'agrandissent les tâches imposées par les temps nouveaux. Le culte du souvenir y est entretenu avec la même piété et chaque génération conserve les noms de ceux et de celles qui lui ont passé les consignes. Celui de M^{me} Kergomard reste attaché à l'une des pièces maîtresses de l'œuvre éducative de la troisième République, l'École Maternelle. Le mot lui inspirait quelque méfiance à cause de tout ce cortège de vieilles erreurs qu'il semble traîner après soi. Elle l'adopterait pourtant, elle accepterait le marrainage si elle voyait à quel point son esprit pénètre la Maternelle quelque titre qu'on lui donne. Et aussi parce que cette dénomination d'École Maternelle rattache plus étroitement l'éducation de la petite enfance à la grande œuvre de l'éducation primaire.

Comme pour les fondateurs de l'École publique dont elle fut la compagne de lutttes, l'heure de l'histoire a sonné pour Pauline Kergomard. Les générations nouvelles n'entrevoient plus sa pure et grande figure qu'à travers les récits de leurs aînés. Dans les heures de trouble et d'incertitude que nous traversons, on souhaiterait que tous les jeunes pussent lire ce mémorial que lui a consacré la piété de ses fils, approcher ce foyer de vie

rayonnant, participer aux richesses qu'elle nous dispense encore par delà la tombe. Car à son contact et pour ce qui regarde l'essentiel de la vie tous les doutes s'évanouissent. Il semble que derrière elle, un grand courant nous emporte.

Nous apprendrons d'elle l'intransigeant respect de la vérité. Née et élevée dans un milieu où les sacrifices, les sacrifices moraux comme les sacrifices matériels, comptaient pour rien quand la vérité était apparue, elle a continué et transmis la leçon des siens. La vérité est une conquête, c'est le prix du combat de toutes les heures. Chacun se fait la part dont il est capable et digne : l'important est de vouloir la vérité dans toute la sincérité de son âme. Et c'est pourquoi l'intransigeance même devient une garantie de tolérance : elle implique le respect mutuel. Parmi tous les exemples que cette femme admirable nous transmet n'oublions pas celui-ci. Ayant trouvé sa voie spirituelle loin de toutes les formes confessionnelles, elle accepte et favorise la vocation de deux de ses pupilles dès qu'elle l'a reconnue profonde : l'un devient prêtre et l'autre pasteur. Aucune étroitesse ne limite son acceptation des diversités spirituelles. Elle n'a d'aversion que pour les conventions.

Mais plus que tout, ceux qui liront sa vie si courageuse au milieu des traverses, admireront cette surabondance de vie qui contrastait avec une enveloppe fragile. Elle a accepté sereinement sans une plainte ce que la vie lui apportait, le meilleur comme le pire. Haut sentiment du devoir fortifié par une éducation plutôt austère sans doute. Mais il y a autre chose : l'élan intérieur, le goût de la vie, bonne à vivre aux heures mêmes où elle doit être surmontée. Rien d'un stoïcisme tendu qui nous met au-delà de l'humanité et bannit la joie à l'égal de la tristesse. Mais toute simplicité. Elle est tout entière dans cette phrase d'une de ses lettres citée par ses fils : « La vie est un fagot d'épines avec quelques roses parmi, mais le parfum des roses est mille fois plus délicieux que n'est douloureuse la piquûre des épines ».

Et puis cette chaleur et cette constance dans l'amitié qui sont un trait si remarquable de la physionomie morale de Pauline Kergomard. Il y a un péril pour les êtres de cette qualité d'esprit, de cette lucidité et de cette netteté : c'est la

sécheresse. Bien que l'intelligence soit claire, le trait parfois tranchant et dur à l'égard des petites et des sottises, aucune sécheresse d'âme chez Pauline Kergomard, mais une ouverture de cœur, une chaleur de sensibilité, au témoignage de ceux qui l'ont approchée le plus près, une spontanéité et une fraîcheur d'âme persistante jusque dans l'extrême vieillesse. D'un bout à l'autre de sa vie un cortège de parents et d'amis chers l'accompagne. Et quels parents et quels amis ! On évoque les milieux de sa jeunesse dominés par cette grande figure d'Élisée Reclus — un initiateur aussi celui-là et dont il me plaît d'évoquer la mémoire. Si je ne craignais de paraître exclusif je remarquerais que Pauline Kergomard a beaucoup vécu parmi les géographes et j'ajouterais, allant au bout de ma pensée, que la géographie est une discipline libératrice. Mais vous, Messieurs, vous évoquez encore ce cercle familial si libéralement ouvert pourvu qu'on y apportât de l'intelligence et de la générosité d'âme. Vous n'entendez pas sans émotion les paroles que prononçait Camille Guy sur sa tombe : « Nous sommes tous restés fidèles à ces amitiés qui s'étaient créées dans cette maison. Tels nous étions les uns pour les autres, tels nous sommes restés. Et je vois ici même, en ce moment cruel, tous mes compagnons de jeunesse et de combats. Sous nos cheveux blancs nous sommes restés jeunes et c'est à elle, aux exemples qu'elle nous a donnés, que nous devons d'avoir cru à la vie, à la bonté, au devoir ».

Allons au fond. Tant d'amis, si fidèles, si reconnaissants, nous apportent un témoignage. Ils nous disent que des liens si forts et si durables n'auraient pu se créer et persister s'il n'y avait eu chez celle qui les a noués autre chose qu'un simple désir de plaire, cette coquetterie féminine qui est un déguisement de l'esprit de domination. Le goût de l'amitié était, chez Pauline Kergomard, une forme de ce sentiment de l'humanité, de ce sentiment même dont est née son œuvre scolaire. Charité, dit l'Apôtre au sens vrai du terme. Et c'est amour. Et c'est besoin d'aller en dépouillant toutes les conventions, en écartant toutes les contraintes sociales, au fond même de l'être aux sources jaillissantes de la vie. C'est désir d'atteindre ces sources dans leur pureté première, de les libérer, de les préserver, de

leur ménager un large et fécond épanchement. Les premiers amis de Pauline Kergomard, ceux à qui elle réservait toute sa dilection et toute sa lumière ont été les enfants, les petits enfants et surtout comme il convenait à une âme de cette qualité, les petits enfants malheureux.

Je n'ai voulu rappeler que quelques traits de la physionomie morale de M^{me} Kergomard et voilà que nous sommes invinciblement ramenés vers son œuvre scolaire. Elle a créé l'école maternelle, elle l'a faite à son image. Et la tâche était lourde. Il fallait déblayer le passé tenace à se survivre, susciter les enthousiasmes et les vocations pour réaliser cette grande amitié qu'est l'école maternelle. Mais quelle tâche admirable et qui saisit l'être tout entier. L'initiatrice entraîne tout derrière elle et sa foi surmonte tous les obstacles. Je me reprocherais ici de ne pas citer le nom de la collaboratrice discrète qui fut sa confidente, M^{lle} Brès. Il convient qu'il soit associé à cette commémoration. D'autres sont venues, plus tard, que M^{me} Kergomard avait formées. Elles ont continué l'œuvre. Et voici, autour de moi, pour attester sa vitalité, les inspectrices générales, les inspectrices et les maîtresses de l'école maternelle française. Ce n'est pas elles pourtant que nous interrogerons sur l'originalité et sur la vitalité de cette école. Mais bien des témoins plus irrécusables puisqu'ils n'appartiennent pas à la même lignée spirituelle que Pauline Kergomard. Dans une collection catholique d'ouvrages relatifs à l'éducation, M^{me} Françoise Derkenne a consacré à M^{me} Kergomard un livre intelligent et sensible. Et la rédactrice qui sait bien que Pauline Kergomard ne partagea pas sa foi écrit pourtant : « Dans le mouvement de l'éducation nouvelle, Pauline Kergomard mérite une place à part; elle n'est pas seulement un pionnier par sa conception toute nouvelle alors de l'éducation enfantine, elle est une réalisatrice. » Quel plus bel hommage pourrions-nous souhaiter?

Il appartenait aux continuatrices de son œuvre d'en préciser les directions. Retenons seulement l'originalité profonde dont elle est marquée et qui donne à l'école maternelle française une place à part parmi les institutions de l'enfance. Cette

originalité réside dans cette harmonie qu'elle veut établir entre le respect de la personnalité de l'enfant, de sa spontanéité et le respect de l'ordre nécessaire, des contraintes légitimes librement acceptées. M^{me} Kergomard n'a jamais admis que par des procédés mécaniques, par une discipline abêtissante, on comprimât tous les élans de l'enfant, toutes les manifestations des dons que sa nature recèle. L'école est une société comme tout groupement humain, elle a ses conventions et ses rites. Avec la meilleure foi du monde le maître en surajoute par respect des formules pédagogiques au lieu d'obéir à l'appel spontané de l'enfant. Il croit introduire celui-ci progressivement dans son monde spirituel, alors que l'enfant violenté reste à la porte, récite des formules vides pour avoir la paix et continue à vivre dans son monde à lui, un monde de petites joies et de grandes tristesses, peuplé d'images sans rapport avec celles que le maître croit évoquer. C'est ainsi que l'éducation passe à côté de son but et que la spontanéité de l'enfant se trouve comprimée. On demande au maître de laisser son élève à ses libres allures pour qu'il révèle toutes ses possibilités. Mais on lui demande en même temps de faire accepter librement et joyeusement les contraintes indispensables de la vie scolaire afin que l'enfant soit préparé à accepter les contraintes indispensables de la vie sociale. Mieux encore, afin que cette acceptation transformée par une culture attentive des sentiments généreux perde son caractère d'obligation pour devenir un principe d'action. L'ordre dans la liberté et l'amour et la joie : nous avons exorcisé les démons de la tristesse et relevé l'enfance de la condamnation portée contre ceux qui rient.

Quelque renouvellement qu'elles puissent dans le contact de l'enfance, il n'est pas aisé à des maîtresses de se tenir toujours à ce niveau spirituel : le mécanisme est là qui les guette avec ses tentations et ses facilités. Rappelons-nous l'aventure des disciples de Frœbel. Nous servirons la mémoire de Pauline Kergomard, non pas en gardant un respect superstitieux pour les procédés qu'elle a pu approuver, mais en nous pénétrant de l'esprit de son œuvre, en y cherchant un principe d'action.

J'ai relu par devoir professionnel ces jours-ci les instructions de 1887 et celles de 1923. Je suis frappé de l'harmonie qui

existe entre les directions données par Pauline Kergomard et ces instructions. Un grand courant de renouveau pédagogique semble emporter tous les maîtres de l'Europe occidentale. N'est-il pas frappant qu'on ait pu reprendre point par point les principes de ralliement adoptés par la « Ligue internationale pour l'Éducation Nouvelle » et montrer leur concordance avec les vues prophétiques de Pauline Kergomard? A l'heure où nous prolongeons l'effort de nos devanciers en reprenant l'École publique par son sommet, nous n'avons pas d'autres consignes que celles de l'École active. Et ce sont les méthodes de l'École maternelle que nous avons tâché d'adapter aux exigences de la classe de scolarité prolongée. C'est que l'Éducation est une et qu'elle repose d'un bout à l'autre sur la libre activité de l'enfant.

Là est l'esprit et la vérité. Le reste est pratique journalière avec des moyens plus ou moins limités. Des problèmes s'imposent à nous, qui se sont déjà posés devant Pauline Kergomard : celui de la multiplication des écoles maternelles, celui de l'extension des méthodes de la classe maternelle à la classe enfantine, celui de la soudure, celui de la formation des maîtresses. Sur tous, elle a eu des vues justes et profondes dont nous pouvons tirer parti. Je pense particulièrement au dernier problème. Peut-être dans un avenir que je voudrais croire prochain pourrions-nous le résoudre dans le cadre élargi de la formation des maîtres du premier degré. Je relisais tout à l'heure ce qu'elle écrivait au sujet des rapports entre l'Éducation professionnelle générale et l'Éducation professionnelle des maîtresses de la maternelle. J'étais frappé de la netteté lumineuse de cette pensée, de la force irrésistible de ce bon sens. Nous aurons peut-être pour entrer dans ses vues des opportunités qui ne se sont pas offertes il y a cinquante ans. Et je ne puis me défendre de remarquer au passage que les principes généraux énoncés par Pauline Kergomard pour la formation des maîtresses des maternelles s'imposent aussi pour la formation des maîtresses d'arriérés et d'anormaux. Une autre grande œuvre qui continue la sienne et à laquelle elle se fût attachée avec passion.

Nous n'en finirions pas de méditer sur la fécondité d'une

œuvre aussi généreuse et féconde. Peut-être ai-je trop prolongé ces réflexions.

Quand nous évoquons la mémoire des hommes et des femmes qui luttèrent pour notre idéal aux environs de 1880, il nous convient d'être modestes. Ce n'est donc pas moi qui vais conclure et porter un jugement sur la personne et l'œuvre de Pauline Kergomard. Je laisserai ce soin à l'un de ceux dont je voudrais dans l'avenir qu'on dit que je n'ai pas été trop indigne d'eux au poste où je leur succède. Ferdinand Buisson, qui a procuré à M^{me} Kergomard le moyen de créer l'école maternelle en France, disait sur sa tombe : « Personne n'a cru plus qu'elle à la République, personne n'a plus fait pour que la paix devienne la pensée commune des hommes et des Nations. Et c'est pourquoi nous sommes venus ici en toute confiance apporter un hommage ému à celle qui ne disparaît pas tout entière puisqu'elle laisse après elle le sillon lumineux de ceux qui ont travaillé pour l'humanité ».

Cet hommage, je le renouvelle au nom de l'Éducation nationale.

Après les discours, un programme choisi de musique chorale, et des évolutions enfantines contribuent à créer dans la salle l'atmosphère de sereine harmonie qui convient à la manifestation. La « Chorale universitaire de la Gironde », les « Petits Chanteurs de Talence » prêtent leur concours et exécutent divers morceaux avec une maîtrise magnifique. Il ne pouvait être question de rendre hommage à P. Kergomard sans associer à cet hommage l'enfance si constamment présente à son esprit, à qui sont allées ses pensées les plus fermes, sa tendresse et sa vigilance de tous les instants. Mais, parce que P. Kergomard considérait toujours les enfants comme des fins, et, tout en souhaitant à l'École maternelle des fêtes joyeuses, les voulait sans ambition spectaculaire, les Institutrices maternelles de Bordeaux avaient désiré rendre aussi simple que possible la participation des petits à la manifestation. « La récréation joyeuse », tel était le thème choisi; il a permis la présentation de divers groupes d'enfants s'amusant à des jeux et des rondes qui font partie de notre folk-lore national. Et parce que M^{lle} Brès,

collègue de M^{me} Kergomard, a été pour celle-ci une incomparable amie et une collaboratrice précieuse, parce qu'elle a, elle aussi, apporté aux petits enfants toutes les ressources d'une âme tendre et d'un sens pédagogique délicat, les chants si simples composés par elle à l'intention des Écoles maternelles ont été à l'honneur en cette journée. Les spectateurs ont goûté la fraîcheur de ces chants; et ils ont été ramenés au souvenir de M^{me} Kergomard par le défilé final de 200 enfants venant déposer des fleurs devant le buste de la grande éducatrice, geste sans intention précise pour les petits qui l'accomplissaient, mais expressif pour l'assemblée, et qui résumait bien le sens de la journée.

En dehors de la manifestation de Bordeaux, d'autres hommages ont été rendus à P. Kergomard. Le 3 mai, une communication de M^{lle} Maucourant, Inspectrice générale honoraire des Écoles maternelles, au Studio de la Tour Eiffel, montrait en elle la bienfaitrice de l'enfance animée par un haut esprit de justice et de bonté, et aussi la fondatrice d'une pédagogie libérale, respectueuse de la personnalité naissante des enfants, empressée à favoriser leur développement harmonieux, dans la confiance et la joie. — Dans les derniers numéros des revues françaises de pédagogie maternelle, celles qui furent les amies, les collaboratrices ou seulement les lectrices de P. Kergomard ont rappelé leurs chers souvenirs ou exprimé leurs impressions enthousiastes. — D'autres, qui s'honorent de lui devoir leur vocation de « maternelles », ont songé à faire rééditer et à léguer aux jeunes le meilleur de son œuvre écrite. S'il est vrai, comme l'a dit M. le Directeur Sorre dans son discours, que « l'heure de l'histoire a sonné pour P. Kergomard, que les générations nouvelles n'entrevoient plus sa pure et grande figure qu'à travers les récits de leurs aînés », il est vrai aussi que ces générations retrouveront dans « l'Éducation maternelle à l'École » le rayonnement de la pensée si ferme, si généreuse qui a inspiré la vie de la grande éducatrice, du tendre amour de l'enfance, qui l'a aidée à construire son œuvre. Puisse la ferveur de ce Centenaire les inviter à puiser à de telles sources l'énergie et les lumières dont elles auront besoin.



Initiatives

L'activité d'un jeune ménage d'instituteurs dans une commune rurale.

1. Renseignements généraux sur la commune de X...

Située à 21 kilomètres à l'ouest du chef-lieu du département, à 7 kilomètres au sud du chef-lieu de canton, la commune est dépourvue de gare et de ligne d'autobus.

Sa population s'élève à 571 habitants disséminés dans plusieurs hameaux : l'agglomération centrale ne compte que 14 feux.

L'effectif scolaire est d'une soixantaine d'élèves.

2. Les locaux scolaires et le matériel d'enseignement à notre arrivée à X..... en octobre 1933. — L'école avait été incendiée en juillet 1933. Seule une classe avait été épargnée par le feu ; ma femme en prit possession. Quant à moi, je fus contraint d'exercer dans un local de fortune, mis gracieusement à la disposition de la municipalité. Le peu de matériel avait été brûlé et il ne restait en tout qu'une seule carte de géographie et un compendium métrique.

Nous logions, il faudrait plutôt dire nous campions, dans deux pièces. Le conseil municipal avait fait établir un projet de construction d'un groupe scolaire.

3. Création d'une cantine scolaire, octobre 1933. — Ce qui nous frappa dès le début, ce fut le nombre élevé des enfants qui prenaient leur repas de midi à l'école (dehors, n'importe où, sans surveillance aucune). Ayant appris qu'une œuvre confessionnelle

allait organiser une cantine afin d'avoir sous son contrôle, de 11 heures à 13 heures, les enfants de notre école, nous créâmes, avec l'appui de M. le Maire, une cantine scolaire qui dès les premiers jours d'octobre, servit, sous notre surveillance, une bonne soupe de légumes à 30 élèves (sur 60 qu'en compte en moyenne l'école) et cela contre la modique somme de 0 fr. 50 par jour; gratuitement pour les indigents. La soupe fut d'abord préparée par une personne étrangère à l'école, mais devant les inconvénients que cela présentait, ma femme, aidée de notre bonne, fit la soupe et dirigea complètement la cantine.

Actuellement l'école possède un magnifique réfectoire au sol pavé de grès, aux tables à dessus de marbre. Une cuisinière « idéal-culina » permet de faire cuire la soupe, les œufs sur le plat, chauffer les aliments et donne, à l'aide d'un robinet placé sur l'évier, de l'eau chaude d'une façon continue. Afin de mieux surveiller les élèves nous prenons notre repas avec eux.

4. *Création d'une caisse des écoles.* — En décembre 1933, M. le Maire me proposa les fonctions de secrétaire de mairie; j'acceptai. En janvier je fis créer une caisse des écoles (approbation préfectorale du 13 février 1934) qui donna toutes les fournitures gratuitement à tous les élèves. A la session de mai 1934, je fis inscrire au budget additionnel un petit crédit pour l'achat de matériel d'enseignement.

5. *Acquisition du matériel d'enseignement.* — En juillet 1934, une douzaine de cartes de géographie étaient venues rejoindre, dans un meuble spécial, l'unique carte trouvée à notre arrivée. Dans une armoire-bibliothèque, à côté d'un matériel personnel assez important, viennent se ranger des flacons, des ballons, des tubes à essais, des tubes de verre, des produits, une lampe à alcool, etc. Je peux dès ce moment, réaliser la plupart des expériences au cours de mes leçons de sciences. En octobre 1934 un baromètre métallique, un thermomètre maxima-minima deux thermomètres ordinaires, un tube de Toricelli et ses accessoires, une balance Roberval s'ajoutent au matériel existant. Enfin en juillet 1935, je pus obtenir du conseil municipal les fonds nécessaires pour acheter le matériel expérimental pour les leçons sur l'électricité.

A cela il faut ajouter les collections d'histoire naturelle que

j'ai préparées avec l'aide des élèves (squelettes et crânes d'animaux, nids, batraciens et reptiles conservés dans l'alcool, crustacés, coquillages, etc., ainsi qu'une importante collection d'insectes). J'ai même exécuté, à la peinture à l'huile sur papier noir, quelques tableaux d'histoire naturelle. Tout dernièrement, M. l'Inspecteur a tenu à compléter lui-même le matériel scientifique à l'école par un superbe baromètre à mercure.

6. *Création d'une bibliothèque scolaire postscolaire et agricole.*

En octobre 1933. Nombre de volumes : 0

En octobre 1937. — 140

Il y a un mois, M. l'Inspecteur a fait, à notre bibliothèque, un don de 115 livres roses.

Chaque année une vingtaine de livres viennent se ranger dans notre armoire-bibliothèque qui bientôt sera trop petite.

7. *Création d'une association d'anciens élèves de l'école.* — Dans le courant du premier trimestre 1934, quelques anciens élèves vinrent me trouver pour me demander des livres, des disques pour phono, parfois quelques conseils. Avec leur concours nous élaborâmes les statuts d'une association qui devint officielle le 20 février 1935. Depuis, cette association (30 membres) a été intimement liée à la vie de l'école et m'a rendu de grands services, tant au point de vue moral qu'au point de vue financier.

8. *Musique et loisirs : les fêtes.* — Le monument aux morts de la grande guerre avait été inauguré quelques mois avant notre arrivée à X..... M. le Maire et le Conseil municipal nous prièrent de rehausser la fête du souvenir en faisant chanter des chœurs aux enfants. Nous nous mîmes à l'œuvre et depuis, chaque année, devant la pierre commémorative, élèves et anciens élèves s'associent par leurs chants à cette manifestation.

Mais l'école ne possédait aucun instrument de musique. En février 1935, nous fîmes l'acquisition d'un phonographe Pathé et l'association des anciens élèves nous fit cadeau de quelques disques. (La discothèque organisée par Monsieur l'Inspecteur primaire nous fournit régulièrement de nombreux disques.)

Nous pûmes, en novembre 1935, nous procurer la somme

nécessaire pour l'achat d'un guide-chant. Dès lors nous étions outillés pour faire de la musique.

La construction de l'école touchait à sa fin. Le vaste préau cimenté pouvait se transformer en salle de fêtes. Nous fîmes appel à toutes les bonnes volontés pour mettre sur pied notre première fête scolaire. Menuisier, maçon, forgeron, musicien, anciens élèves et le conseil municipal en entier vinrent nous apporter leur aide matérielle; des chœurs, des saynètes, des évolutions, des monologues furent mis sur pied sous la direction de ma femme et le 22 mars 1936, notre salle de fêtes qui peut recevoir plus de 300 personnes fut trop petite pour recevoir les spectateurs. Ce fut le couronnement de nos efforts. En soirée, le bal des anciens élèves attira toute la jeunesse des environs et de nombreux adultes.

Encouragée, l'association des anciens élèves et amis de l'école nous acheta, le 6 juin 1936, un coffret tourne-disques avec bras de Pick-Up.

Depuis nous avons fait, le 27 décembre 1936, la fête de l'arbre de Noël. Il y eut 350 entrées, 1000 fr. 20 de recettes et on distribua aux élèves un jouet d'une réelle valeur, une orange et des gâteaux. Pour préparer cette fête, les anciennes élèves sont venues pendant un mois, deux après-midi par semaine, pour faire les costumes et aider à la préparation.

D'autres manifestations de ce genre ont encore eu lieu et actuellement une nouvelle fête est en préparation.

9. *Le cinéma.* — Achat. Là encore j'eus le concours de la population. J'organisai une tombola qui eut un magnifique succès. La société « Les amitiés laïques de G..... », nous donna une subvention de 250 francs; et le 18 juin 1936, je donnai sous le préau, transformé en salle de spectacle, la première séance récréative avec l'appareil de l'école, un pathé-Rex 9 mm 5. Depuis, chaque quinzaine, aidé de mes anciens élèves, je donne soit au village, soit dans les hameaux éloignés, des séances au profit de la coopérative scolaire. La salle de spectacle est tantôt une grange, tantôt un garage, tantôt une étable (en hiver). Ces séances comportent les dernières actualités, des documentaires, des comiques et un grand film; elles sont très suivies (il y a même des abonnés).

10. *Création d'une coopérative scolaire.* — Voici enfin notre dernière réalisation : la coopérative scolaire « Les petits coopérateurs t..... ». Je ne donnerai que des chiffres.

55 membres.

Budget de l'année scolaire : 1936-37.

Recettes : 8.719 fr. 30.

Dépenses : 4.043 fr. 55.

En caisse 1^{er} août 1937 : 4.665 fr. 75 entièrement versés au compte courant postal.

Activité de la coopérative depuis sa création.

— Excursion à la Nouvelle (Aude) 26 juillet 1936 (longueur du circuit : 400 km.). Nombre d'excursionnistes : 99.

— Excursion à Sète (Hérault), le 27 juin 1937 (400 km.). Nombre d'excursionnistes : 105.

— Assurance accidents élèves à la M. A. E. du département.

— Achat d'outils pour le travail du contreplaqué.

— Enfin la coopérative a fait filmer la fête de l'inauguration du groupe scolaire et a acheté le film. Elle se propose à l'avenir de faire filmer toutes ses manifestations.

11. *Œuvres en dehors de la commune.* — J'avais autour de moi, des collègues qui désiraient imiter ce qui avait été fait chez nous. Malgré le travail dont j'étais déjà chargé, je me suis mis à leur disposition avec mon appareil de cinéma. J'ai ainsi donné de nombreuses séances le samedi soir, et procuré à deux écoles du canton, l'argent nécessaire pour faire, l'an dernier, un arbre de Noël et deux belles excursions, tout en créant les premiers fonds de leur coopérative. Cette année d'autres collègues m'ont sollicité. Tout mon concours leur est acquis.

Décembre 1937.

Programme d'une classe de scolarité prolongée.

La classe de scolarité prolongée de l'école d'application de L... compte 36 élèves, pourvues du C. E. P. Les enfants sont âgées de 12 à 15 ans. Quinze d'entre elles, se sont fait inscrire pour deux ans. Pour éviter des redites fastidieuses, le programme de certaines matières est prévu pour deux ans.

Morale.

De la conscience morale. La loi morale. Le gouvernement de soi-même. De la responsabilité.

Devoirs envers l'intelligence. De la sincérité envers soi-même. De la sincérité envers les autres : la véracité, la franchise. Du mensonge, de la calomnie.

Devoirs envers la volonté. Le courage, ses différentes formes. La lâcheté, ses formes diverses.

Le travail. La paresse. Economie et prévoyance.

Devoirs envers la sensibilité. Tempérance, intempérance.

Devoirs sociaux. Egoïsme et désintéressement. La solidarité sociale. La famille. La nation et la patrie.

La Société. Sociétés barbares et sociétés civilisées. Solidarité sociale. Solidarité morale. Devoir professionnel.

La justice sociale. Devoir de la justice. Respect de la vie de nos semblables. Respect de l'honneur de nos semblables. Respect de la propriété de nos semblables. Capital. Travail. Respect des contrats et de la parole donnée. Respect de nos semblables dans leurs croyances, leurs opinions, leurs sentiments. La tolérance.

*Instruction civique.**Français.*

Lecture. Grammaire et orthographe. Composition française : a) comptes rendus de promenades, de visites de musées, d'usines, de ports, de monuments, etc... b) récits; c) correspondance : lettres diverses, demande de place, demande de renseignements, lettres de commande, de remerciements, etc...

Arithmétique.

(Inspiré de l'arithmétique de M. Châtelet). *

Achat d'un terrain; plan à l'échelle; série de prix; devis, adjudication; électricité et gaz; distribution d'eau et installations sanitaires.

Le loyer de la maison; l'eau à la maison; éclairage à la maison; chauffage à la maison (chauffage par poêle, chauffage central), chauffage culinaire (procédés), prix de revient; alimentation (prix de revient d'un plat, d'un repas); alimentation des enfants; les conserves (légumes, fruits, beurre, œufs, salaisons); blanchissage (lessiveuse, machines à laver); comptabilité de la ménagère.

Courant électrique (utilisation du courant par l'éclairage, le chauffage, utilisations domestiques).

Gaz d'éclairage. Le charbon. Boulangerie. Laiterie.

Traitements et salaires (fixes, commission). Conditions du travail. Indemnités pour charges de familles; allocations familiales. Assurances sociales (cotisations, avantages). Accidents du travail. Habitations à bon marché (aide de l'État, remboursement des prêts). Mutualité.

Successions. Droits d'enregistrement sur les successions.

Impôt foncier. Impôt sur le chiffre d'affaires. Impôt sur les salaires. Impôt de l'artisan. Impôt sur le revenu. Assurance contre l'incendie. Assurance en cas de décès. Assurance contre les accidents et la maladie. Constitution d'un capital. Constitution d'une retraite. Patente. Les prix. Les ventes. Factures. Effets de commerce. Négociation d'une traite ou d'un billet. Paiement par chèques postaux, par chèques de banques. Opérations postales. Lettres et paquets. Poste aérienne. Télégraphe. Téléphone. Envois et recouvrement d'argent. Colis postaux. Colis agricoles. Colis express. Petit colis. Chemin de fer : grande vitesse, petite vitesse. Voyages (cas spéciaux). L'avion. Transports par bateaux. Transports rapides.

Caisse d'épargne. Rentes sur l'État. Bons et obligations du Trésor. Actions. Bourses des valeurs. Obligations. Prêts à des particuliers. Placements immobiliers. Taux de placement.

Comptabilité.

Le commerce : importation, exportation. Gros, demi-gros, détail.

Les commerçants.

Les Echanges : note de commission, facture, comptes d'achat, de vente.

Transport des marchandises : lettres de voiture, voies ferrées, transport maritime.

Effets de commerce : monnaies, traite, mandat, billet à ordre.

Livres de commerce (obligatoires, auxiliaires).

Tenue des livres (à partie simple, à partie double).

Correspondance commerciale.

Opérations de Bourse.

Histoire.

1^{re} année : *L'Antiquité.*

2^e année : *Quelques moments de la vie des hommes.*

Méthode : (exposés très simples, complétés par des commentaires de gravures, par des lectures, des visites de musées, de monuments, d'usines, etc.).

Pour chaque époque : 1^o la maison; 2^o les groupements humains; 3^o la famille et le travail; 4^o la nourriture, les vêtements, les parures, les armes; 5^o la vie économique et intellectuelle; 6^o les fêtes et les jeux.

Préhistoire et antiquité : 1^o caverne, hutte, tente; la maison grecque, la maison romaine, l'art dans la maison, ameublement, chauffage et éclairage.

2^o La cité lacustre; quelques villes de l'antiquité : Babylone, Athènes, Rome. Villages et villes gauloises.

3^o Les patriarches. La famille dans l'ancienne Grèce, à Rome. Les esclaves.

4^o Le feu, la chasse, la pêche. Peuples pasteurs et peuples agriculteurs. Les peaux de bête. Les étoffes. Un Grec. Un Romain. Vêtements. Repas. Armes préhistoriques. Armes romaines. Parures.

5^o Troc, monnaies (égyptienne, assyrienne). Ecritures (égyptienne, assyrienne, phénicienne). Un marché égyptien. Les caravanes. Les galères. Les pistes. Les voies romaines.

6^o Jeux crétois. Olympie. Théâtre grec. Rome (cirques et arènes).

Moyen âge : 1° Une demeure paysanne. Un château fort : Pierrefonds.

2° Une ville au moyen âge : Carcassonne. Une rue au moyen âge : Rouen. Un beffroi : Arras. Les églises et les cathédrales : Ainay (Lyon), Reims.

3° Les serfs. Les corporations.

4° Les famines.

5° Seigneurs et grandes dames (costumes). Un repas dans une chaumière, un repas dans un château.

Les armes des chevaliers.

6° Les manuscrits. Gutenberg.

Les foires.

7° Les tournois. Les mystères.

Renaissance, XVII^e, XVIII^e, XIX^e siècles : 1° Une belle demeure : hôtel de Vogüé, Dijon ou hôtel de Jacques Cœur, Bourges. Chambord. Le Louvre. Versailles. Trianon. Quelques grands architectes, peintres, sculpteurs. Le mobilier, les styles (Renaissance, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Empire).

3° Les manufactures. Le compagnonnage.

4° Une toilette de cour (Louis XIV, Louis XV, Marie-Antoinette, un maréchal de l'Empire, modes du Second Empire).

Les armes à feu.

5° Les grands imprimeurs : Sébastien Gryphe, Etienne Dolet.

La navigation, les grands voyages. Les voies ferrées.

6° Molière à la cour. Une fête patriotique (Révolution).

De nos jours : 1° Un immeuble moderne.

Arts et techniques modernes.

2° Une cité ouvrière moderne. Une ville-champignon.

3° Une grande usine moderne. Coopératives ouvrières et agricoles.

Bureau international du travail.

4° Pays de culture intensive et extensive.

Costumes modernes. Influence du sport sur le costume.

La guerre moderne.

5° Une imprimerie moderne.

L'automobile. L'avion. L'autorail. Les transatlantiques.

6° Les sports modernes. Les jeux olympiques. Le cinéma.

Géographie.

1^{re} année. Le « beau visage de la France » d'après ses provinces.

Description, localisation, évocation de la vie, mœurs et costumes, littérature et chants régionaux (exposés simples, commentaires de gravures ou de projections, lectures).

2^e année : *quelques aspects du vaste monde.*

Les océans : Le relief sous-marin. La vie dans les mers. Migrations des poissons (bancs, anguilles), éponges, coquillages, crustacés.

La mer trait d'union entre les hommes. Les ressources des mers. Les pêcheurs. Les marais-salants. Les plages. Expéditions polaires.

Les plaines : plaines de forêts : Amazonie, Afrique équatoriale; plaines de cultures : Etats-Unis, Russie; savanes, steppes, toundras : Sibérie.

Pénétration et défrichement. Exploitation moderne : agriculture industrialisée.

Les déserts. Le Sahara. Une oasis.

Les caravanes. L'expédition Centre-Afrique Citroën.

Les plateaux. Le Thibet. Les hauts plateaux algériens.

La vie des habitants. L'expédition Centre-Asie Citroën.

Hautes-montagnes et glaciers : L'Himalaya. Les Alpes. Les Montagnes rocheuses. Les volcans.

L'ascension de l'Everest. La transhumance, la vie de l'alpage. Yellowstone. L'éruption de la Montagne pelée.

Les vents et les pluies. Les pluies équatoriales. Les moussons.

Les grands fleuves. Le Nil. Le Mississipi. L'Amazone. Le Yang-tsé-Kiang. Le Danube.

Quelques grands ports : New-York. Londres. Anvers.

Les grandes routes terrestres, maritimes, aériennes. Les grands raids.

Les richesses agricoles, les matières premières (blé, fruits, vigne, cacao, café, thé, riz, houille, fer, pétrole, etc.), La vie dans une rizière de l'Indochine. Les chercheurs d'or. Les mineurs, etc.

INITIATIVES

Sciences.

1^{re} année: *La maison.* Terrains et matériaux (calcaire, granit, argile, ardoise, briques, tuiles, sable, verre, faïence et porcelaine, les métaux, le bois).

Chaleur et froid. Eclairage (houille, gaz d'éclairage, autres charbons); butane, appareils de chauffage (feu lent, feu continu, chauffage central, chauffage électrique). La glace. Le frigidaire. Air. Ventilation. Poussières. Oxygène, Oxyde de carbone. Gaz carbonique.

Les outils. Les instruments : balance, ciseaux, tenailles. Pèse-lait. Alcoomètre. Seringues et pompes. Thermomètre. Baromètre.

Le mobilier. Choix et disposition du mobilier dans les différentes pièces de l'appartement.

Hygiène.

Les parasites de la maison. Hygiène du chauffage, de l'éclairage.

La tuberculose. Quelques maladies infantiles contagieuses.

Enseignement ménager.

Cours de cuisine une fois par semaine.

Lavage, repassage (une fois par semaine).

Mode de cuisson des aliments.

Composition des menus suivant la saison.

Nettoyage et entretien de la maison. Entretien du mobilier. Produits de nettoyage.

2^e année: *Les aliments*: Sel. L'eau dans la nature.

Les racines, tiges, feuilles, fruits, graines, champignons, condiments.

Bœuf, veau, mouton, porc, volailles, lait, œufs, poisson, mollusques, crustacés.

Les boissons: boissons distillées, boissons alcoolisées, boissons aromatiques.

Les vêtements: le coton, la laine, la soie, autres textiles, étoffes, cuir, fourrures.

Hygiène.

La fièvre typhoïde. Education de l'appareil digestif. Hygiène des repas. Alcoolisme.

Enseignement ménager : (même programme).

Puériculture : (même programme, chaque année).

*Sténo-dactylographie.**Couture.*

Tricot : quelques pièces du vêtement (pull-over, gants, layette : laine).

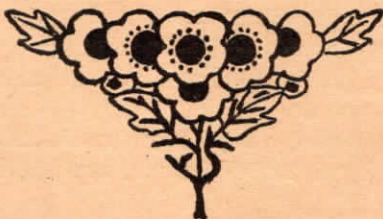
Couture : quelques pièces du vêtement (blouse d'écolière, layette : trousseau de toile du bébé du 1^{er} âge).

Raccommodage.

Les arts du foyer : tapis haute-laine, napperons brodés, service à thé, etc.

Écriture.

Ronde et bâtarde.





A travers les périodiques français

Le projet de loi sur la réforme de l'enseignement est toujours en souffrance devant le Parlement absorbé par de pressants soucis d'actualité. Par contre de nombreux débats ont été institués sur cette réforme dans les Congrès corporatifs qui se sont tenus pendant les vacances de Pâques. Les Bulletins des divers groupements ont commencé la publication des ordres du jour et des vœux adoptés. On en trouvera plus loin un certain nombre. La plupart approuvent la réforme en cours. Mais certaines inquiétudes se font jour à propos de l'organisation des classes d'orientation, des loisirs dirigés et aussi du futur statut des Cours Complémentaires et des Écoles Normales primaires. Sans doute les vacances qui vont s'ouvrir apporteront-elles sur ces divers points controversés des précisions et des apaisements.

Psychologie et sociologie appliquées à l'éducation.

1. « On doit poser en principe, écrit Lancelot dans *Le Temps* (12 mai 1938), que le rire ne peut être salubre qu'au cas d'une rigoureuse parité de condition entre la personne qui rit et la personne de qui l'on rit. Pratiquement, cette parité de condition qui seule rend le rire ensemble légitime et efficace, ou au moins inoffensif, est surtout la convenance des âges. Sous aucun prétexte les adultes ne doivent rire des adolescents, à plus forte raison des enfants. Je leur interdis même de sourire; car ces petits ne sentent pas tout ce qu'un sourire peut trahir de tendresse pour leur personne et de sympathie pour leur naïveté; il n'est à leurs yeux qu'un rire mal dissimulé, d'autant plus injurieux. Il n'en faut pas davantage pour qu'ils deviennent renfermés et méfiants.

« Quand le mal est fait, il est irréparable. Il est bon d'en avertir deux sortes d'ainés, les professeurs et les parents, quoique l'on ne se fasse d'ailleurs aucune illusion sur l'efficacité de cet avertissement. Tout ce qu'on peut dire des maîtres qui ont la fâcheuse habitude de rire de leurs élèves, c'est qu'ils auraient peut-être mieux fait de choisir un autre métier; mais les parents ne peuvent se dérober au métier de parents...

« Leur excuse, si c'en est une, est qu'en passant de l'enfance à l'adolescence, puis de l'adolescence à l'âge adulte, ils semblent à deux reprises avoir bu l'eau du Léthé. Dès l'âge de la puberté, ils perdent tout souvenir de leur sensibilité enfantine, pour laquelle ils n'ont plus qu'un vague mépris; et quand ils deviennent ce que l'on appelle si comiquement de grandes personnes, rien ne leur demeure de cette sensibilité de l'adolescence qui est « l'éternelle blessée ». Quand ils deviennent parents à leur tour, il y a prescription. C'est pourquoi tant d'enfants sont des enfants martyrs; cela n'est pas dans les journaux parce que leurs parents ne les privent pas de nourriture et ne les séquestrent pas : ils se contentent d'en rire.

« Conformément au principe posé plus haut, je ne vois aucun inconvénient, je vois même beaucoup d'avantages à ce que les enfants rient les uns des autres, et je me rappelle les tempêtes utiles d'hilarité que déchainait parmi mes camarades, lorsque j'étais au collège, la lecture d'un devoir ridicule; mais il faut que le professeur garde son sérieux.

« Enfin, par dérogation à ce même principe, j'aimerais assez que les jeunes fussent dispensés de respecter pour la forme les grandes personnes et autorisés à rire d'elles quand il y a lieu. Il y a très souvent lieu, et les grandes personnes ne pourraient qu'y gagner ».

Nous nous rallions pleinement au principe posé par Lancelot et aux conclusions qu'il en tire pour ce qui est de la conduite des maîtres et des parents vis-à-vis des enfants. Mais nous ferons quelques réserves sur les deux derniers points qui nous paraissent gros de dangers...

2. Reprenant les idées bien connues d'Alain, Akademos, dans l'*Information Universitaire* (17^e année, n^o 851), insiste sur le danger des méthodes dites attrayantes en éducation et sur la nécessité du travail. Nous pensons comme lui, que les éducateurs ont plus que jamais à entretenir et à développer le culte du travail chez leurs élèves :

« Peu m'importe que l'obligation du travail soit la conséquence d'un châtiement divin ou tout simplement une nécessité de notre humaine nature. Je constate qu'un peuple qui veut se soustraire à cette obligation ou qui s'en acquitte mal est voué à la déchéance et à la servitude. Et cela me suffit. Cela suffit pour imposer silence à toute philosophie ergotante. La philosophie n'a ici le droit de parler que pour proclamer l'intangibilité du principe et rechercher les meilleurs procédés d'application.

« Or, s'il est vrai que le principe n'est ouvertement mis en cause par personne, il n'est pas sûr que les méthodes auxquelles on fait appel soient les plus efficaces pour entretenir le culte du travail viril et justifier la souveraineté à laquelle il a droit dans la cité. Là est le danger. Car le principal titre du travail à être présenté comme la valeur suprême s'évanouira le jour où vous aurez fait croire, par d'imprudentes expériences, que la destinée de l'homme est de travailler le moins possible pour avoir le plus possible de loisirs. Elle s'évanouira aussi le jour où vous aurez laissé espérer à l'enfant, par l'application de méthodes faciles, que la peine des hommes doit devenir un jeu.

« C'est ici que l'éducateur doit prendre garde. Lorsqu'on lui dit qu'il faut amuser les enfants et que c'est le meilleur moyen de les instruire, je voudrais qu'il fasse la sourde oreille. Sans doute, il y a une frivolité de l'enfant, un besoin de mouvement et une soif du jeu qui satisfait ce besoin; mais il faut que l'enfant se sente grandir en passant du jeu au travail. Il ne peut le sentir que si vous le mettez en présence du difficile, de ce qui exige effort de son jeune cerveau, tension de tout son être et procure amertume avant de donner joie.

« Voilà pourquoi les mieux avisés des éducateurs ont toujours orienté dans ce sens leurs méthodes pédagogiques. Voilà pourquoi ils ont toujours attribué la plus grande importance à ce que l'élève fait par lui-même, dans ses heures d'étude solitaire, au prix de mille efforts qui lui permettent d'éprouver le sérieux du travail et d'en connaître l'efficacité ».

3. La Revue *Science* (3^e année, n^o 23), publie une lettre d'un Directeur d'École Normale exprimant le désir de trouver dans cette revue pour les utiliser dans son cours de Philosophie scientifique, des exemples précis de « découverte scientifique », propres à montrer la complexité, les allées et venues, les erreurs fécondes du travail de laboratoire ou de bibliothèque.

« Nous avons, écrit-il, la troisième partie, combien précieuse, de l'*Introduction* de Cl. Bernard; je trouve aussi quelque chose d'approchant dans *le Temps et la Vie*, de Lecomte de Noüy, sur la cicatrisation des tissus; je puis extraire des fragments intéressants de la *Vie de Pasteur* par Valléry-Radot; de la *Biologie de l'Invention* de Nicolle. Mais pourquoi tant de vies de savants sont-elles si pauvres sur le mécanisme de l'intelligence en quête avec toutes ses ressources de savoir acquis, d'intuition, d'imagination, ses tâtonnements, ses erreurs, plus instructives pour moi que l'exposé ou la vulgarisation des résultats? De la *Vie de Melchnikoff* — par sa femme, peu de chose à tirer. Et je suis en train de lire *Madame Curie...* par sa fille; je viens d'arriver au chapitre le Radium sans avoir pu glaner un épi pour mon cours. C'est très bien de montrer les qualités morales, la puissance de labeur des savants, mais cela leur est commun avec bien d'autres travailleurs sur d'autres terrains, et j'imagine d'ailleurs sans peine qu'il y ait des savants de valeur morale médiocre (*Les Maîtres* de Duhamel, est-ce inventé, ou y a-t-il un fonds de réalité?), de valeur intellectuelle douteuse aussi en dehors de leurs travaux scientifiques (quand ils se jettent dans l'action politique ou sociale par exemple). Qu'importe s'ils ajoutent des clartés éprouvées dans leur domaine propre!

« Je désirerais un récit très précis d'une découverte ou d'un point de vue nouveau, dont la fécondité est hors de doute, sur des sujets éloignés de ceux des laboratoires. Ainsi G. Paris avait une théorie sur nos œuvres épiques du moyen âge; son élève Bédier l'a professée d'abord, puis est arrivé à des vues très différentes. Qu'est-ce qui l'a mis sur la piste? Par quels progrès sa pensée est-elle arrivée à s'opposer à celle de son maître. Si, sur ce point, par exemple, vous pouviez obtenir une relation

semblable aux exposés d'investigation de Cl. Bernard, vous rendriez service à mes élèves.

« C'est bien prétentieux de vous dire ainsi mon modeste désir de professeur de philosophie scientifique, mais j'espère que vous m'excuserez en faveur de mon intention, qui est d'ouvrir l'esprit de mes jeunes gens à la complexité, aux difficultés, aux incertitudes, et à la beauté même du travail intellectuel, si offusqué aujourd'hui par le tintamarre de tant de « propagandes » et l'oubli de l'éducation réelle de la pensée ».

Nous ne pouvons qu'approuver pleinement les vues et les désirs de notre collègue.

4. Dans une étude parue dans *Civilisation nouvelle* (mai-juin 1938), M. J.-M. Lahy constate qu'en dépit de son vaste champ d'action et de sa sûreté d'expérimentation, la *psychotechnique* rencontre encore de vives résistances. Il écrit :

« On hésite, par suite de préjugés philosophiques, à soumettre à une épreuve plus ou moins mécanique l'analyse de la personnalité humaine. On redoute que les conséquences de telles épreuves ne viennent briser d'une façon brutale et sans appel les anciennes barrières de classes. Par exemple, si un enfant s'avère inférieur au niveau de la classe de ses parents, ne sera-t-il pas contraint de passer, sur le plan du travail professionnel, dans une classe dite inférieure? Ne faut-il pas craindre alors que cette science ne trouble plus qu'elle n'ordonne la production? »

« C'est à un préjugé du même ordre qu'il faut imputer la critique faite à la psychotechnique quand, il y a peu de temps encore, on déniait *a priori* à la psychologie expérimentale la possibilité de « mesurer » les activités mentales. Supposer qu'il était possible de donner une mesure métrique de l'intelligence apparaissait comme une sorte de sacrilège. Bref, il existait, et il existe encore, une incompréhension presque générale de ce qu'est en réalité la psychotechnique, de la valeur scientifique de ses méthodes et des limites de ses investigations ».

Après avoir fait l'historique de la nouvelle science, montré comment elle recherche par la méthode expérimentale la plus rigoureuse, les lois du comportement humain, affirmé que tous les phénomènes psychologiques ou presque peuvent être mesurés et souligné la grande place prise par la psychotechnique dans l'organisation scientifique du travail, M. J.-M. Lahy conclut : « La psychotechnique doit pouvoir se définir ainsi : une science qui a pour objet d'adopter les méthodes scientifiques de la biologie, et plus particulièrement celles de la psychologie, à l'organisation de l'activité humaine. Son aspect le plus commun est celui où le sujet doit être adapté à la production industrielle mais sous tous les autres aspects ses méthodes sont celles de la science expérimentale ».

Parmi ces autres aspects, celui qui nous intéresse tout particulièrement est celui des rapports de l'enfant avec le travail scolaire...

5. Après avoir brièvement exposé dans l'*Encyclopédie de Science* (3^e année, n^o 23), la crise du positivisme, « crise de l'esprit positif révélant les faiblesses inavouées, mais aussi bien les ressources permanentes de la

sagesse occidentale », M. Pierre Ducassé termine en déclarant efficace et fécond le système d'Auguste Comte :

« Malgré toutes leurs désillusions, nos contemporains pensent que ce qui est vraiment positif ne saurait être frappé de stérilité. Une fois dissipé le vulgaire fétichisme du succès scientifique, il reste que l'homme a confiance en l'esprit positif, dans la mesure où celui-ci témoigne d'une capacité inventive. C'est cette espérance qu'il faut maintenir.

« Même dans ses convulsions les plus grossières, le visage de notre société évoque les caractères significatifs de la cité comtienne. La pensée sociale de notre époque est en train d'expérimenter des concepts produits par la science vers 1850. Le seul moyen de comprendre et de favoriser cette évolution, d'ébaucher une harmonie positive, est de faire pénétrer, par l'histoire, par la philosophie des sciences, les attitudes plus modernes dans le jeu inventif où s'élaborent nos destinées.

« L'idée-mère de cette méthode d'éducation objective et de culture subjective valable pour l'individu et pour la société est l'essentiel du positivisme. Les conquêtes *authentiques* de la science, plus rares qu'on ne croit, les besoins réciproques de l'individu et de la société, peuvent déjà être confrontés à l'idéal positif par l'histoire des sciences et l'histoire de la civilisation. Sous la crise du positivisme et même de l'esprit scientifique un grand phénomène de développement positif se poursuit autour de nous ; il s'agit d'en préciser les moyens, c'est-à-dire de poser les principes d'une culture complète de l'individu et du corps social. Pour le moment, aucun ensemble philosophique n'est plus apte que le système de Comte à permettre le développement de cette éducation universelle. Non seulement par l'ampleur de sa synthèse, par sa portée individuelle et collective, affective et rationnelle, mais encore par l'orientation intuitive qu'elle propose : le choix d'un rapport harmonieux entre l'intelligence abstraite et les besoins concrets de l'homme, comme critère philosophique de l'esprit positif ».

Cet acte de foi, nous paraît, à l'époque où nous vivons, utile et réconfortant.

Les problèmes généraux.

1. Dans le premier numéro de *Civilisation nouvelle* (avril-juin 1938), Revue de synthèse, un article liminaire, après avoir déploré que la notion de civilisation se soit compliquée et troublée dans le détachement du monde moderne et que cette notion soit menacée de catastrophes peut-être irrémédiables, fixe ainsi l'objet du nouvel organe :

« Depuis plus d'un siècle la révélation progressive *des civilisations* nous apporte une substance prodigieuse dont la richesse nous déborde entièrement. Notre mission précise est d'en faire la synthèse. Nous ne pouvons plus nous borner, ainsi que la civilisation moderne, à une accumulation indéfiniment croissante de « documents », ni à une confrontation de « spécialistes », ce qui est l'erreur de l'esprit libéral. Il faut que

chaque être humain soit capable d'accéder directement, exactement, aux questions essentielles qui constituent sa vie. Il est étrange qu'on soit obligé de rappeler une vérité aussi élémentaire, mais il est certain qu'elle est presque totalement méconnue. On voit les plus grands hommes, savants, artistes, hommes politiques, absolument ignorants et balbutiants, donc barbares, en dehors de leur spécialité. Et le plus extraordinaire est que l'on recherche leur autorité en dehors justement de leur spécialité.

« On ne trouve d'esprits quelque peu complets que parmi les philosophes. Mais il faut reconnaître que ceux-ci ont perdu à peu près tout contact avec la masse, et même avec le « grand public » cultivé. L'œuvre à faire peut donc se définir assez simplement comme *la réconciliation de la philosophie et de la vie* : ce fut la tâche d'un Socrate dans l'antiquité, celle d'un Montaigne dans le monde moderne, l'un déterminant la pensée grecque, l'autre l'humanisme moderne.

« Il apparaîtra certainement que cette synthèse sera beaucoup plus vaste que les précédentes; elle ne peut plus être simplement occidentale ou européenne, mais doit rassembler toute l'humanité, à commencer par les civilisations « primitives », si riches de valeur humaine. Elle ne peut se borner à l'activité « spirituelle », mais étreindra la vie totale de l'être humain, depuis la vie sociale jusqu'aux retraites les plus intimes de l'individu, depuis la brutalité de la vie matérielle jusqu'aux finesse les plus pures de l'intelligence.

« Néanmoins elle sera tout de même pour l'essentiel dans le sens du grand effort millénaire qu'a formé jusqu'ici la figure de l'humanité... ».

L'œuvre à accomplir, est, certes, complexe et immense. Souhaitons la bienvenue à la nouvelle revue et aidons-lui à mener sa tâche à bonne fin.

2. Commentant l'appel de la Ligue internationale pour l'Éducation nouvelle en vue d'inviter les éducateurs à enseigner la paix, M. Jacques Guérin-Desjardins dans la revue *Éducation* (janvier 1938), montre que la paix ne peut s'établir que dans un monde où les individus sont devenus réellement des « pacifiques », où ils auront acquis le « sens de l'universel » qui comporte d'une part un certain détachement d'avantages matériels immédiats, par suite de mobiles supérieurs, et d'autre part un goût de la « justice profonde » qui n'est pas toujours la justice juridique et le génie de découvrir des solutions conciliantes et réconciliantes.

Il propose ensuite un certain nombre de procédés pratiques pour faire sentir aux enfants qu'ils appartiennent à la grande famille humaine :

« 1° Faire vivre l'enfant dans de « petits groupes » construits à son échelle et où il découvrira expérimentalement la nécessité de l'harmonie et de la bonne entente, la nécessité de la coopération entre membres du même groupe et avec les autres groupes.

« 2° Offrir à l'enfant des occasions de réagir dans le sens désiré au cours d'activités qui l'intéressent : occasions de découvrir les points de vue des autres, de se subordonner à quelque entreprise plus grande que ses

impulsions, de découvrir le peu de fondement de beaucoup de ses opinions, etc...; occasions aussi de faire pratiquement quelque chose pour des enfants étrangers; échange de lettres, de souvenirs, etc...

« 3° Que l'atmosphère familiale ne détruise pas la floraison de désirs altruistes qui veut s'épanouir chez l'enfant, pas de réflexions désabusées. Il peut savoir que tous les hommes ne sont pas mûs par des sentiments désintéressés, mais il ne doit pas, pour cela, renier l'idéal d'un monde meilleur. Pas de critiques superficielles ou d'ostracismes hostiles contre d'autres races (nègres, juifs, arabes...). L'amener à voir l'intérêt des différences entre les hommes, qui font l'humanité pittoresque.

« 4° A l'école, remplacer le système complétif par le système coopératif. Que l'enfant vive en amitié avec ses jeunes camarades avant de chercher à vivre en amitié avec le monde. Qu'il apprenne à céder, à entrer dans les vues d'un autre, même à pardonner. Dès qu'il aura 14 ans, il pourra être mis en contact avec des camarades étrangers, grâce à des visites, invitations, voyages, camps, etc...; ces rencontres doivent être génératrices de compréhension, de découvertes sympathisantes, et non de malentendus ou de jugements hâtifs et défavorables.

« 5° Les rivalités sportives doivent être rendues loyales et amicales. Enseigner l'art de gagner sans mépriser l'adversaire, de perdre sans le haïr.

« 6° Mettre en œuvre des procédés suggestifs qui rappellent à l'enfant qu'il y a d'autres hommes et qui pensent ou vivent autrement que lui, mais dont il a besoin, et des efforts desquels il profite chaque jour : chants et danses de peuples étrangers, histoires des héros des autres races, expositions de travaux d'enfants de pays voisins, concours consistant à repérer autour de nous tout ce qui provient de l'étranger... Inspirer ainsi la « conscience mondiale » c'est-à-dire le sentiment de l'unité de la famille humaine malgré les différences des individus ».

Cette ambition et ces procédés sont louables à tous égards. Il reste à la faire partager et à les faire appliquer par les éducateurs de tous les États...

3. M. Marcel Abraham, directeur du Cabinet de M. le Ministre de l'Éducation Nationale, a prononcé au Congrès de l'Association Guillaume Budé qui s'est tenu en avril à Strasbourg, un beau discours paru dans l'*Information Universitaire* (17^e année, n° 851) d'où nous détachons le passage suivant qui a trait au problème, toujours d'actualité du rôle des humanités dans l'enseignement :

« Humanité classique, humanité moderne; ce qui importe avant tout, c'est l'esprit qui habite ces formules. « L'humanisme contemporain, disait naguère Duhamel, est l'ensemble des notions qui ne semblent pas susceptibles d'application immédiate », mais qui sont sans doute infiniment plus profitables que les connaissances qu'on appelle utiles. Ou encore, selon une formule récente : « la vertu propre de l'humanisme, c'est son inaptitude à servir » — entendons aussi par là à être asservi. Dès lors, n'excluons des humanités aucune des disciplines qui permettent à l'homme de prendre une conscience plus profonde de soi-même; et,

suyant une noble expression, de « promouvoir son humanité ». Il ne convient pas d'isoler, encore moins d'opposer, mais au contraire d'associer les différentes formes de culture, elles doivent se pénétrer et par là-même s'enrichir...

« Rien sans doute ne remplace pleinement le contact avec le langage, c'est-à-dire avec l'âme d'un peuple. Heureux qui peut boire aux sources de l'humanisme; heureux qui peut boire frais aux fontaines antiques, et pénétrer ces textes mêmes dont, selon le mot de M. le Chanoine Diès, « le temps et le progrès humain ne cessent de féconder les virtualités éternelles ».

« Du moins la traduction donne-t-elle la substance de la pensée antique, elle nous apporte les leçons de la plus lointaine sagesse, elle nous donne plus encore, lorsqu'elle est une traduction Guillaume Budé lorsqu'elle est l'œuvre magistrale de précision et de beauté d'un Paul Mazon, — elle donne en tous cas aux jeunes gens — et c'est pourquoi les auteurs anciens figurent aujourd'hui au programme des sections modernes, — « la curiosité du large » et « le pressentiment de nouveaux horizons ».

4. Au cours d'une brillante étude sur le *Règne du « précaire »*, parue dans la GRANDE REVUE (42^e année, n^o 4), M. André Ferré, après avoir passé en revue tous les domaines dans lesquels triomphe l'instabilité, montre que « ce n'est pas en l'homme bien qu'inventeur de l'algèbre, que se serait réfugié quelque principe d'absolu propre à conjurer le capricieux branle universel. Aux aspects de l'âme individuelle se reflète aussi la précaire condition du monde. Mon moi, ma seule intrinsèque certitude, est façonné par les hasards des circonstances. Son existence même est liée à la réussite de l'élevage de ce petit d'homme, qui aura accompli le cours périlleux d'une fragile enfance sans succomber aux dangers accumulés. (Encore un miracle, élever un enfant). Des expériences fortuites d'un âge encore plastique — sans rien dire de l'hérédité — résulte sa physionomie. Toute éducation est faite en étapes occasionnelles. Ce que je considère comme ma substance est une inconsistante synthèse, sans cesse se désagrégeant et sans cesse se renouvelant, d'échos au dehors. La maîtrise m'en échappe; une mauvaise digestion change mon caractère et ma philosophie. Quel esprit n'est sujet à ces versatilités, voire à d'imprévues conversions qui bouleversent l'édifice de ses valeurs? Sur un propos voisin, combien peu ont chance de s'installer en un mode de vie conforme à leurs plus vraies aptitudes. L'accès à un métier se décide au gré des circonstances, comme d'habiter tel logis en telle ville. Pour une vocation géniale qui se réalise à coup sûr, la plupart s'accrochent à l'aveuglette de besognes où s'étiole encore leur médiocrité. Un leurre, croire qu'on ordonne sa vie : tout au plus, on réussit à l'adapter tant bien que mal aux fuyants remous des circonstances ».

Conclusion : notre vie et notre époque n'ont pas le monopole de la précarité. L'insécurité est bien le lot de ce monde. Il faut s'y résigner et la vraie sagesse est de s'accommoder du précaire...

5. Le service d'Information du *Bureau International d'Éducation* publie dans un communiqué de mars 1938, les vœux récemment adoptés par les médecins pédiâtres de Genève, vœux relatifs au surmenage scolaire et à la santé de l'écolier.

« Les médecins pédiâtres de Genève se préoccupent d'une manière toute particulière des effets du milieu scolaire sur la santé de l'enfant, milieu dans lequel il passe les années les plus importantes de sa vie. Admettons que l'enfant a besoin d'une moyenne de 9 à 10 heures de sommeil, les quatorze heures de sa journée ne devraient pas comprendre plus de 7 heures de travail, devoirs compris, les 7 heures restantes étant consacrées aux repas, aux jeux, à la vie de famille, à la vie éducative morale ou religieuse, à l'hygiène, toilettes, promenades, etc., etc. La semaine scolaire ne devant pas dépasser 35 heures, devoirs compris.

« La section supérieure des établissements secondaires pourrait faire exception avec une journée de 8 heures de travail, sur les modèles des journées de l'adulte.

« Tenant compte de ces conditions de vie qu'ils considèrent comme normales pour l'enfant, les médecins pédiâtres de Genève seraient heureux de voir le Département de l'Instruction publique accueillir avec bienveillance les propositions suivantes relatives au travail scolaire :

« 1° Le samedi après-midi est libre en plus du jeudi.

« 2° La suppression de toute épreuve le lundi et de tout devoir nécessitant un travail le dimanche.

« 3° Le maître de classe devrait être autant que possible seul responsable de l'enseignement dans la section inférieure des établissements secondaires.

« 4° Tenant compte des troubles inhérents à la croissance, à la formation et aux maladies propres à l'enfance, il ne sera plus considéré comme une disqualification de doubler une classe, cette éventualité devant être compensée par toutes facilités données à l'élève, soit d'entrer comme externe dans une classe supérieure, soit de sauter une année.

« 5° Les médecins estiment que la diminution des heures de travail qu'ils demandent ne saurait justifier une diminution de traitement du personnel enseignant, puisque celui-ci pourra employer ces heures pour la préparation de son enseignement.

« En émettant ces vœux qu'ils désirent voir partager avec leurs collègues des autres cantons, les médecins pédiâtres de Genève sont persuadés de travailler pour le bien de leur pays et de répondre aux exigences modernes de l'hygiène et de la médecine ».

6. Comment concevoir l'enseignement de l'histoire? Les enfants doivent-ils apprendre des faits et des dates qui meublent leur mémoire ou bien faut-il leur présenter simplement des vues d'ensemble et des idées directrices qui servent la formation générale de leur esprit? Histoire historisante ou synthèse historique? Telle est la controverse actuelle. M. Lucien Febvre l'expose dans l'*Europe Nouvelle* (21^e année, n^o 1.055), et conclut comme suit :

« Enseignement de l'histoire, question de bon sens? Il serait inutile de le dire, sans doute, si, une fois de plus, ce qui, dans l'enseignement français, tend à tout vicier, ne profilait pas son ombre à l'horizon. Je veux dire le concours — générateur d'abus cent fois dénoncés, mais toujours renaissants. Le concours qui, de toute discipline explicative, tend à faire une discipline narrative. Et de tout savoir un vain psittacisme. Comme si ce n'était pas d'hommes, avant tout, que nous manquions aujourd'hui. D'hommes — et non de Larousses ou de Quillets ambulants. Que nos jurys d'admission aux Écoles Normales supérieures, que nos jurys d'agrégation y songent. Plus et mieux peut-être que dans ces dernières années. Pour le reste...

« Pour le reste, que les historiens patientent et demeurent calmes. Trop d'hommes parmi ceux qu'ils coudoient — trop d'hommes, parmi ceux qui comptèrent dix-huit ans à l'armistice, trop d'hommes ont grandi, solitaires, dans un monde sans aînés, un triste monde de femmes, d'enfants et de vieillards. Leur idée de l'univers, qu'eût-elle emprunté à des traditions dont personne, aux heures décisives, ne leur transmet le vivant dépôt? Que ces hommes dès lors sous-estiment l'histoire; que, par un amer retour sur leur jeunesse, professant les uns et les autres qu'elle n'oblige point, ils négligent de la connaître dans ses profondeurs et la jugent sommairement : nous ne serions pas des historiens si nous ne comprenions pas cette attitude. Patience. Avant que le xx^e siècle ne se soit écoulé tout entier, l'Histoire aura su s'épanouir à nouveau. Et, j'en suis assuré, trouver son Claude Bernard. Pour hâter ce grand avènement, gardons-nous, simplement, de la réduire à n'être qu'un moyen de propagande. Transmettre le passé à l'avenir, c'est, par excellence, le geste de fécondité. « L'homme de tradition, écrivait Léon Werth il y a bien longtemps déjà, ce n'est pas celui qui pose sur son nez les lunettes de son grand-père. C'est celui qui fait un enfant. »

7. En Belgique comme en France et dans maints pays, l'enseignement de l'histoire préoccupe les éducateurs et on discute son efficacité et ses méthodes. Le *Bulletin du Bureau International d'Éducation* (12^e année, n^o 46), nous fait connaître les conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil Général de la Ligue belge de l'Enseignement. Ces conclusions nous semblent sur la plupart des points être celles de beaucoup de bons esprits en France :

« Les conclusions suivantes ont été adoptées par le Conseil général de la Ligue de l'Enseignement : I. L'enseignement de l'histoire doit donner aux élèves la curiosité du passé, humain et national, et le sentiment de l'évolution des sociétés. Dans les établissements d'enseignement secondaire, il ne doit pas former des érudits, mais contribuer à la culture générale des élèves. C'est dans ce sens que doit être conçue la préparation des professeurs par les universités. II. L'histoire nationale doit être le centre de l'enseignement de l'histoire. L'histoire générale et l'histoire nationale, étroitement associées, doivent être enseignées parallèlement par tranches synchroniques. Cet enseignement doit montrer l'inter-

dépendance des groupements humains, l'influence exercée sur notre évolution historique par celle des peuples voisins.

« III. L'enseignement de l'histoire doit faire une large place aux faits de civilisation et ramener à l'essentiel l'énumération des faits politiques. Toutefois, au 4^e degré et dans l'enseignement moyen, les faits politiques et économiques doivent prendre une place progressivement plus importante, car c'est par l'examen de ceux-ci que l'élève apprend le mieux à enchaîner les effets et les causes. IV. Sans exiger la connaissance d'un trop grand nombre de dates, le professeur ou l'instituteur ne doit pas négliger les notions de chronologie (dates essentielles, points de repère). V. L'enseignement de l'histoire doit être guidé par le souci de présenter impartialement les faits. Dans l'enseignement primaire et les classes inférieures de l'enseignement moyen, on doit s'en tenir strictement aux faits historiques bien établis. Dans les classes supérieures, le professeur ne doit pas craindre d'exposer les hypothèses contradictoires tout en veillant à ne pas jeter la confusion dans l'esprit des élèves ».

8. La formation d'intendantes et d'assistantes ménagères, telle est d'après le bulletin de l'*Hygiène par l'exemple* (16^e année, n^o 6), l'idée récemment mise en avant par M^{me} Guéritte, l'ardente propagandiste des nouvelles méthodes d'éducation. M^{me} Guéritte, émue d'une part des plaintes émanant de jeunes filles angoissées ayant terminé leurs études et ne trouvant pas d'emploi et d'autre part des récriminations de mères de famille découragées par les multiples charges qui leur incombent : tenue de la maison, mari, enfants, — charges qui leur font mener une vie d'esclave, — propose de créer des assistantes ménagères comme on a créé des nurses et des infirmières, de leur donner un costume élégant et pratique qui invite au respect et confère un certain prestige par lui-même. De nombreuses difficultés sont à surmonter : car il faut à la fois former des jeunes filles instruites, capables, sachant faire le ménage, la cuisine ; pouvant être une aide, parfois une compagne pour la maîtresse de maison et « pouvant mettre les excellentes ménagères que sont les Françaises, au courant des méthodes modernes et des moyens de simplifier la vie domestique. »

Il y a aussi à surmonter certains préjugés. Il faudrait étudier la question des jours de congés, de l'emploi des loisirs, peut-être créer des foyers ou des groupements, afin que les jeunes filles puissent se réunir les jours de sortie.

« Les propositions de M^{me} Guéritte, écrit M^{lle} Denise Label, méritent d'être retenues et étudiées sérieusement. Puisque cette réforme de la vie domestique a été réalisée à l'étranger, on ne voit aucune raison pour qu'elle ne puisse être établie en France.

« Il est essentiel que les assistantes ménagères n'adoptent jamais la mentalité serve, qu'elles se sentent des associées participant à la vie familiale et à ses charges et non des subalternes obligées à l'obéissance passive. Il est également nécessaire que les maîtresses de maison aient une mentalité adaptée à la vie nouvelle.

« On obtiendra ce résultat s'il y a échange amical au lieu des relations de patron à employée, si chacun y met de la bonne volonté, et fait un effort nécessaire pour sortir de l'apathie, des préjugés et de la routine ».

9. Un récent communiqué de presse du *Bureau International d'Éducation* (147-R. 931) fait connaître une intéressante initiative prise à Youngstown (Ohio, États-Unis), la *Salle de Lecture des Mères*. Son but est d'aider les mères à cultiver le goût de la lecture chez leurs enfants, et d'atteindre aussi les pères, ainsi que les grands frères et les grandes sœurs, afin qu'ils s'efforcent d'inculquer aux petits, l'amour et le respect des livres. La Salle de Lecture des Mères leur fournit des livres, des revues, des matériaux de tout genre et les conseils d'un personnel expérimenté, spécialement préparé.

« Cette salle, située dans une aile bien tranquille de la bibliothèque, est belle, confortable et accueillante. Une fois qu'elles l'ont visitée, les mères — de même d'ailleurs que les pères — y reviennent. Les parents peuvent s'y délasser tout en feuilletant des livres et souvent ils amènent avec eux leurs jeunes enfants. Ils y trouvent, pour les tout petits, suggestions et matériels, rimes enfantines, jeux et chansons de nourrice, berceuses et petites poésies scandées de gestes. Ils ont à leur disposition des centaines de livres d'images et de contes à lire aux enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge scolaire et, pour distraire les gosses les dimanches de pluie, des douzaines de volumes décrivant toutes sortes d'occupations amusantes et éducatives. Enfin, ils trouvent sur les rayons nombre de livres et de revues dont l'objet est d'aider les parents à résoudre les problèmes que leur pose l'éducation de leurs enfants. En une année, le nombre des lecteurs de la « Salle de Lecture des Mères » est passé de 200 à 2.000 par mois ».

Chaque année des causeries et des démonstrations suivies de décisions sont faites et suivies avec intérêt. Beaucoup de parents déclarent que ces conférences les ont aidés à établir et resserrer des liens de camaraderie et d'amitié dans leur cercle de famille, à créer un esprit de joyeuse confiance et de compréhension entre parents et enfants. « On s'est même aperçu qu'en meublant les petits cerveaux de beaux contes stimulant l'imagination et en apprenant aux petits doigts agiles à manier les beaux livres avec soin — c'est-à-dire, indirectement, à respecter la propriété de la Bibliothèque — de solides fondements avaient été posés pour la formation du caractère ».

Nous ne saurions trop recommander une initiative dont les résultats ont été si heureux!

10. Le problème de la *fréquentation scolaire*, contrairement à ce qu'on pourrait croire, n'est nullement résolu. En maints endroits, de nombreux enfants continuent à ne pas fréquenter l'école ou de la fréquenter très irrégulièrement. Aussi la Fédération des directeurs et directrices d'Écoles Publiques, justement émue de cet état de choses, a-t-elle, dans son Congrès de Pâques voté les vœux suivants que reproduit le *Manuel Général* (105^e année, n° 32) :

1° Création d'une carte d'assiduité scolaire devant être présentée lors de toute demande de secours ou d'indemnité de chômage, et pour l'obtention de la carte d'électeur;

2° Certificat de scolarité exigé des employeurs pour les enfants de 13 à 14 ans, afin de payer aux parents les allocations familiales;

3° Obligation pour les enfants n'ayant pas satisfait au modeste diplôme du C. E. P. de suivre des cours du soir, de 14 à 18 ans;

4° Que la police soit mise au service de l'école et puisse y ramener les enfants se trouvant dans la rue pendant les heures d'ouverture des classes;

5° Vote de crédits permettant :

a) Ouverture de classes nouvelles partout où les effectifs sont pléthoriques;

b) Ouverture de classes de scolarité prolongée;

c) Constructions neuves remplaçant les locaux étriqués, malsains, mal aérés;

d) Remplacement des maîtres en congé par des suppléants;

6° Application intégrale des lois des 9 et 11 août 1936 :

a) Que le relevé des absences non justifiées soit mensuel;

b) Modification des articles de loi réglant les dispenses afin qu'elles ne soient données qu'à bon escient;

c) Adresser aux juges de paix des instructions telles qu'ils donnent toujours suite aux plaintes formulées par les inspecteurs primaires;

7° Intensification de la lutte contre la maladie et la misère :

a) Ouverture de cantines scolaires;

b) Que l'œuvre des Pupilles fonctionne dans toutes les écoles;

c) Organisation effective de l'Inspection médicale;

d) Institution d'infirmières-visiteuses attachées à l'école;

8° Droit de priorité d'embauchage accordé aux jeunes gens munis du C. E. P.

Les enseignements du Second degré.

1. Dans une communication à l'*Union pour la Vérité* reproduite par l'*Information Pédagogique* (2^e année, n^o 3), M. Monod, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale, après avoir indiqué que, de 1930 à 1937 inclus, les effectifs des établissements du second degré (classes secondaires des Lycées et Collèges, Écoles Primaires supérieures, Écoles pratiques et Écoles Nationales professionnelles) ont passé de 220.000 à 360.000 élèves (soit une augmentation de 63,7 p. 100) et que pour la même période les seuls effectifs des classes secondaires se sont élevés de 103.000 à 179.000 (soit une augmentation de 73 p. 100), commente ces chiffres comme suit :

« 1° Il ne s'agit plus d'augmentations d'effectifs corrélatives à des vagues de natalité, comme en 1932 et 1933, années où sont entrés dans le second degré les enfants beaucoup plus nombreux nés en 1919, 1920,

1921. Les enfants qui entrent en 1937 dans les Établissements du second degré sont nés de 1925 à 1927, années du retour aux taux moyens de natalité. Le ministère de l'Éducation Nationale avait fait établir pour les années 1934 à 1940 des tables de prévision d'effectifs fondées sur les taux de natalité. Ces prévisions sont dépassées dans des proportions considérables. Les effectifs n'ont fait que croître alors que la natalité des années correspondantes devenait à peu près égale, ou même décroissait.

« 2° Dans cette augmentation, la gratuité est certainement en cause. Mais elle n'est pas le facteur exclusif pour deux raisons évidentes :

- « a) L'Enseignement secondaire privé monte lui aussi en flèche au cours des huit années considérées. L'augmentation doit être de l'ordre de 50 à 60 p. 100. Or l'enseignement privé est payant.

« b) Le phénomène n'est pas uniquement français et on le constate dans des pays à régime scolaire très différent : États-Unis, Italie, Belgique, Danemark, Hollande et en général Europe Centrale.

« Il faut voir là, sans doute, comme on l'a souvent signalé, un effet de la crise économique. Mais peut-être s'agit-il surtout d'un phénomène plus profond lié à un état de civilisation : à savoir l'exigence d'une instruction plus complète que celle qui par l'Enseignement primaire s'achève à 12 ou 14 ans, le sentiment plus ou moins confus que pour affronter de quelque manière que ce soit la vie moderne, l'enfant doit être mieux armé intellectuellement ; et notons encore le prestige de l'instruction, l'attrait de la connaissance, l'effort normal et bienfaisant des parents pour élever l'enfant, et l'élever si possible plus haut qu'ils ne l'ont été eux-mêmes.

« De ce point de vue un pareil mouvement est sain. On peut essayer de le contrôler, et de le canaliser. On ne saurait le combattre. En tous cas, un État démocratique manquerait à sa fonction essentielle, la trahirait même, s'il ne s'associait à cet effort pour développer dans la masse les qualités proprement humaines d'intelligence et de cœur ».

Le projet de loi Jean Zay sur la coordination des Enseignements du 1^{er} et du 2^e degrés est né de cette noble préoccupation. M. Monod a participé à sa rédaction. Les explications qu'il fournit sont de nature à apaiser bien des inquiétudes et à éclairer singulièrement le but de la réforme en cours.

2. L'Association Guillaume Budé, dont on sait le rôle qu'elle joue dans la défense de la culture classique et des humanités, a voté dans son Congrès de Strasbourg en avril dernier, les vœux suivants relatifs à la réforme de l'enseignement en cours, vœux que nous reproduisons ici à titre documentaire :

« 1° L'âge normal de l'entrée dans la section classique doit être de onze ans et la durée des études classiques, déjà réduites au strict minimum, ne saurait être encore diminuée, non plus que l'horaire qui leur est consacré ;

« 2° En conséquence, si le certificat d'études reste exigible à l'entrée du

second degré, des dispenses d'âge devront être largement accordées aux candidats qui paraissent susceptibles de faire des études classiques. Mais il serait plus expédient de n'exiger à l'entrée du second degré qu'un examen d'aptitude conçu exclusivement pour cette destination, considéré ou non comme première partie du certificat d'études;

« 3° Il est désirable que les aptitudes des élèves soient examinées de façon assez attentive pour que les familles puissent diriger tous les enfants dans la voie qui leur convient le mieux. La culture classique ne peut que gagner à tout ce qui sera fait en ce sens. Mais toute modalité aboutissant à réduire la durée des études classiques apparaît comme inacceptable;

« 4° Si une classe d'orientation est instituée, son principal intérêt doit être d'amener l'élève à essayer ses aptitudes dans les diverses disciplines, l'avis des orienteurs ne pouvant, en aucun cas, avoir force de décision. L'absence du latin au programme obligatoire de cette classe constituerait une lacune inacceptable.

« Les seules solutions acceptables pour les études classiques sont :
 a) Ou bien l'institution d'une classe d'orientation placée à la sortie du premier degré, comportant obligatoirement une première initiation au latin et à une langue vivante et précédant l'entrée dans un enseignement du second degré qui conserve sa durée habituelle; — b) Ou bien, si la classe d'orientation est placée, conformément au projet ministériel, au niveau de la sixième actuelle, l'inscription à son programme d'un enseignement obligatoire de latin et d'une langue vivante suffisant pour que la durée des études classiques ne soit pas pratiquement amputée; — c) Ou bien, sans institution d'une véritable classe d'orientation, une prospection des aptitudes des élèves par les maîtres du premier degré, en collaboration étroite avec le personnel du deuxième degré;

« 5° Une orientation continue est désirable, toutes mesures devant être prises pour faciliter aux élèves mal aiguillés au début le passage d'une section dans une autre ».

3. Dans la *Revue de l'enseignement secondaire des Jeunes Filles* (11^e année, n^o 9) paraît le compte rendu d'une réunion de professeurs de *classes d'orientation* tenue en avril au Musée Pédagogique. L'expérience poursuivie semble avoir donné à peu près partout de bons résultats. Forts de leur expérience les maîtres d'orientation ont demandé :

« 1° Que l'*effectif* d'une classe d'orientation ne dépasse jamais le nombre de 25 élèves, et qu'il atteigne, autant que possible, celui de 15 à 20 élèves.

« 2° Que les classes d'Orientation ne soient organisées que dans les centres où il existe des conditions (*matérielles et morales*) permettant à l'expérience de se développer normalement.

« 3° Que ces élèves ne soient pas âgés de moins de 11 ans au 31 décembre de l'année scolaire, et qu'ils ne dépassent pas, à la même date, l'âge de 13 ans.

« 4° Qu'un examen portant sur les connaissances fondamentales de

l'enseignement primaire soit institué pour entrer dans la classe d'Orientation, tant que celle-ci ne sera pas généralisée.

« 5° Que soit créé un type scolaire avec latin et langue depuis le début de l'année.

« 6° Que le principe de la suppression du travail à la maison soit sauvegardé avec la latitude pour l'enfant de faire chez lui des travaux libres et facultatifs se rapportant à l'activité de la classe.

« 7° Que lorsque l'élève a réussi dans toutes les disciplines, le choix de l'option soit entièrement laissé aux familles.

« 8° Que des sections techniques soient créées là où l'enseignement technique n'est pas actuellement normalement institué.

« 9° Que les élèves inaptes à l'enseignement du second degré soient dirigés vers l'enseignement primaire prolongé, et qu'il soit créé, dans chaque centre, des écoles de métier, de pré-apprentissage, écoles ménagères, écoles de puériculture, etc...».

Nous pensons qu'il y aura beaucoup à retenir de ces suggestions, — qui seront d'ailleurs précisées à la fin de l'année scolaire, — lorsque l'expérience en cours sera mise au point et généralisée.

Signalons que le Congrès de Pâques du *Syndicat National des Lycées, Collèges et Cours secondaires*, a voté une résolution regrettant que l'expérience de la *classe d'orientation* ait été tentée uniquement en 1937-1938 dans les classes de 6° et demandant que, si elle doit être poursuivie, on la tente au niveau de la classe de 7°.

4. M. Roger Gal, Secrétaire de la Section de Sens du S. P. E. S., apporte lui aussi dans l'*Université syndicaliste* (11° année, n° 8), son témoignage sur l'orientation. Son expérience a porté sur 70 élèves et a donné des résultats très satisfaisants. Une collaboration sans nuage a réuni les maîtres des différents degrés; une compréhension quasi-unanime a été trouvée près des parents; l'atmosphère des classes a changé : elle a beaucoup gagné en intérêt, en vie et en bonheur. — M. Gal se garde d'ailleurs d'omettre difficultés et échecs.

Ces échecs tiennent, écrit-il, « à des conditions surtout extérieures, et donc parfaitement transformables. Comment, par exemple, arriver à une connaissance un peu précise des caractères et même des aptitudes dans les conditions d'un enseignement isolé et qui ne permet qu'un contact de quelques heures par semaine avec les enfants? Je sais bien qu'on a toujours le désir de connaître les élèves, mais il y a tout de même une différence entre savoir vaguement que tel individu a peu ou beaucoup de mémoire et connaître les raisons de son peu de mémoire, la structure concrète ou abstraite, visuelle ou auditive, de sa mémoire, et ainsi pour l'imagination, l'observation, etc..., toutes facultés qu'il est facile d'étudier et même d'éprouver par les fameux tests qui ont tant fait crier, et qui, pourvu qu'on les pratique intelligemment, peuvent donner de féconds renseignements sans empiéter une seule minute sur l'enseignement proprement dit. En quoi, en effet, un exercice de description d'image, ou de reproduction de récit, si révélateurs sur les qualités de compréhension,

d'observation et d'imagination, diffère-t-il d'un exercice de composition française? Je crois que la préoccupation des aptitudes y apporte seulement plus de méthode et plus d'effet.

Il faudrait donc, à mon sens, aller résolument dans le sens d'un enseignement beaucoup plus rassemblé, où la différence des matières enseignées favoriserait aussi la connaissance plus large des esprits, où la coordination des études se ferait aisément et utilement. Il faudrait également que le maître dispose d'un nombre d'heures suffisant pour surveiller réellement et complètement l'exécution des travaux personnels dirigés ou libres. Il conviendrait en particulier de *faire du professeur-adjoint un véritable directeur du travail*.

5. L'après-midi de *loisirs* dirigés fait toujours couler beaucoup d'encre. Dans un rapport publié par *Famille et Lycée* (34^e année, mai 1938), M. Aussaresses, Président de l'Union Régionale des Parents d'élèves des Lycées et Collèges de l'Académie de Bordeaux, résumant les réponses faites à une enquête menée sur ce sujet conclut qu'il y a « une étude, une direction et une hygiène des loisirs au même titre que les loisirs participant à l'hygiène des études et que l'étude profite de l'hygiène et du loisir ». C'est sous l'aspect de l'effort personnel que le loisir doit être envisagé. Qu'on le tienne pour hygiénique ou pour pédagogique, pour récréatif, pour instructif, pour éducatif, c'est à la formation de la personnalité qu'il doit concourir. Pas de loisirs passifs : des loisirs actifs.

Les séances de loisirs doivent notamment jouer un rôle important dans la formation du caractère :

« Le caractère — quelle que soit l'importance de ses composantes intellectuelles et affectives — se définit avant tout par la manière d'agir et de réagir dans la vie, qui est le propre de chaque individu et qui par conséquent le caractérise.

« Former le caractère d'un enfant, c'est donc, au premier chef, lui apprendre à agir et à réagir courageusement et honnêtement dans l'existence. S'il en est ainsi, il semble bien difficile de concevoir un pareil apprentissage sur un autre plan que sur le plan même de l'activité; et cela d'autant plus que l'être mis en cause est plus jeune et par suite plus enclin au mouvement et moins apte à la spéculation philosophique. C'est d'ailleurs cette raison qui justifie le scepticisme que l'on a souvent manifesté et qu'il est permis d'avoir sur la portée éducative des leçons théoriques de morale — si excellentes qu'en soient les intentions.

« Nous croyons au contraire que le développement des qualités du caractère exige essentiellement que l'enfant soit placé dans des conditions qui lui permettent d'exercer ces qualités et qui l'incitent soit à les acquérir, soit à les fortifier. L'on ne voit guère, en effet, comment l'esprit d'initiative, par exemple, pourrait être acquis d'une manière entièrement passive ni comment le sens des responsabilités pourrait éclore chez un individu à qui aucune responsabilité n'est jamais laissée et qui ne bénéficie d'aucune confiance du dehors ».

6. La circulaire du 8 juin 1937 sur les loisirs dirigés signale l'importance

du travail par groupes pour la formation du sens social chez les élèves. Dans l'*Université syndicaliste* (11^e année, nos 5 et 6), M. Y. Le Lay, apporte les résultats de l'expérience qu'il a poursuivie à ce sujet dans son propre enseignement. On lira ses conclusions avec intérêt :

« J'ai utilisé, écrit-il, le travail par équipes pour la *dissertation philosophique, la composition française et la version latine*. Dans tous les cas les résultats ont été bons. Le rendement des élèves, contrôlé ensuite individuellement, s'en est trouvé amélioré.

« Il est compréhensible que cette méthode de travail donne d'excellents résultats dans la classe de philosophie. Les élèves y sont déjà sérieusement sélectionnés; leur maturité d'esprit est suffisante, ils possèdent des connaissances. En outre, leur attitude mentale est favorable à l'entreprise : ils s'intéressent à un problème pour lui-même, sans penser uniquement au bénéfice scolaire. Une fois éveillée par le professeur, leur curiosité s'attache au problème posé, l'étudie, l'approfondit en vertu d'une sorte de plaisir à remuer des idées et à résoudre un problème. Mais pour cela, il semble que le jeune homme ait besoin du ferment qu'apporte la discussion entre camarades. Elle apporte souvent une plus facile résolution des difficultés rencontrées. Elle donne aux jeunes l'occasion d'être eux-mêmes parce qu'ils s'y sentent plus libres, moins entravés par cette pudeur de la pensée qu'ils éprouvent en présence du maître.

« Les dissertations étaient choisies parmi une série de 25 indiquées en bloc dès le début de l'année. Les travaux collectifs furent en tous points supérieurs aux devoirs individuels; ils se distinguaient par le sérieux et la profondeur de l'étude, par leur ordonnance et leur étendue qui était celle d'un article de revue. J'ai fait les mêmes remarques pour les compositions françaises. Le progrès n'était pas moins net en version latine. Il en résultait une élévation sensible du niveau général.

« On m'a souvent demandé si l'on pouvait constater aussi un progrès individuel. A cette question, je réponds oui. Il est d'ailleurs indispensable que le professeur puisse s'en rendre compte. Il doit veiller à ce que chacun lui impose une activité continue de surveillance discrète, de direction amicale et éclairée, de contrôle intelligent. Il doit pouvoir, quand il le veut, apprécier le progrès accompli. J'ai pu ainsi constater une meilleure assimilation, des connaissances plus solides. Il est fort probable que la loi d'intérêt joue ici un rôle important ».

Méthodes et programmes de l'école élémentaire.

1. Nous avons dans notre dernière chronique signalé l'inquiétude du personnel des *Cours Complémentaires* au sujet du futur statut de ces établissements et du rôle qui leur sera attribué dans la réforme de l'enseignement. Dans son Congrès de Pâques, ce personnel a voté l'ordre du jour et les vœux suivants que reproduit l'*École et la Vie* (21^e année, n^o 35) et que nous donnons titre d'information :

« Le Congrès, considérant qu'une réforme démocratique de l'enseignement est celle qui donne à chacun toute la culture à laquelle il a droit;

« Considérant, d'autre part, que, pour qu'une éducation soit efficace, elle doit répondre à la diversité des esprits et des fins poursuivies;

« Émet les vœux :

« 1. Que la formation de la masse et celle de l'élite soient distinctes;

« 2. Que le choix de l'élite résulte d'une sélection objective, impartiale, sûre, c'est-à-dire tardive;

« 3. Que les C. C. soient appelés à participer à cette sélection;

« 4. Que la réalisation absolue de l'école unique (par la multiplication des établissements d'enseignement, par l'attribution de bourses et d'indemnités familiales assurant la sécurité effective et complète de l'élève) permette à l'élite issue du peuple la même culture, par les mêmes maîtres, dans les mêmes établissements que l'élite issue des autres couches sociales;

« 5. Que la masse reçoive dans les établissements chargés de son éducation une large culture générale complétée par une initiation professionnelle permettant à tous les enfants de réaliser toutes les possibilités intellectuelles et les préparant à jouer dans la démocratie leur rôle de producteurs et de citoyens;

« Considérant, d'une part, que les C. C., par leur idéal de dévouement au peuple, par leurs méthodes d'éducation qui visent à mettre la culture à la portée de tous les esprits, sont prêts *dans l'avenir* à se consacrer à l'éducation de la masse;

« Mais, considérant, d'autre part, que, *dans le présent*, la réalisation complète de l'école unique demandera un temps assez long; que des dispositions fragmentaires risquent d'aboutir en fait à la suppression de la culture de l'élite populaire par les C. C., sans que l'accès des établissements qui lui sont consacrés lui soit pleinement assuré;

« Le Congrès émet le vœu que les C. C. conservent la possibilité d'assurer la culture de cette élite et en particulier la préparation des futurs instituteurs ».

2. Dans le *Journal des Instituteurs* (84^e année, n^o 37), M. G. Lalire loue les nouveaux programmes du Cours supérieur des Écoles Primaires de tenir largement compte des principes fondamentaux proclamés par les Instructions de 1923. Mais il estime que cette continuité n'apparaît pas si nettement quand on examine les matières destinées d'une part au Cours moyen et, d'autre part, au Cours supérieur 1^{re} année. « La nécessité de faire porter dorénavant, écrit-il, l'examen du C. E. P. E., sur les programmes de cette 1^{re} année E. C. S., alors que, jusqu'ici, cet examen portait principalement sur les programmes du C. M., a amené une certaine confusion dans la répartition des chapitres qu'on aurait pu réserver spécialement à chacun des deux cours. Le C. S. 1 (type 1938) emprunte une grande partie de ses matières au C. M. (type 1923), et comme celui-ci, légalement, n'a subi aucune modification, on reste un

peu incertain sur ce qu'il convient de lui conserver pratiquement. C'est ainsi, par exemple, que les deux programmes de morale sont à peu près identiques dans les deux cours, et que les programmes d'histoire ont trait exactement à la même période. En grammaire, la progression des difficultés paraît très limitée, et, en géographie, on peut se demander s'il faut continuer au C. M. l'étude des colonies ou plus exactement de « la France d'outre-mer ». En arithmétique et en géométrie, les programmes se rapprochent également de très près. Et il en est de même des programmes de sciences, quoique sur une moins grande étendue.

Certes, on ne pouvait pas créer pour le C. S. 1 des chapitres entièrement inédits, et il faut bien assurer la pérennité des connaissances acquises antérieurement. Seulement, ce qu'on destine aujourd'hui au Cours supérieur, 1^{re} année, n'est pas présenté explicitement comme une révision des notions données au Cours moyen. Le mot « révision » lui-même n'est employé que pour quelques points particuliers : « Révision rapide des grands événements de l'Histoire de France jusqu'en 1610; — Révision des traits essentiels de la géographie de la France; — Révision de l'étude intuitive, par le dessin et le croquis coté, des figures planes et des solides simples en vue des calculs usuels des surfaces et des volumes ». Serait-ce donc qu'on ait voulu inviter les maîtres chargés du C. S. 1 à recommencer la plupart des leçons déjà faites au C. M.? Et cela afin que soient plus solidement inculquées à l'enfant les notions majeures de l'enseignement primaire? Mais, alors, n'allons-nous pas retrouver les inconvénients de la méthode concentrique?

En réalité — et c'est vraisemblablement la pensée des auteurs du nouveau plan — il ne s'agit pas de refaire littéralement au C. S. 1 ce qui aura déjà été fait au C. M.; ou, plus exactement, il s'agit de faire maintenant au C. M. quelque chose qui ne sera pas refait au C. S.; une sorte d'initiation à certaines difficultés que l'on rencontrera l'année suivante dans l'enseignement de la grammaire, de l'histoire, du calcul ou des sciences... ».

Les Instructions qui vont paraître incessamment apporteront aux maîtres sur ces divers points, toutes précisions utiles. Il se pourrait d'ailleurs que les programmes du Cours moyen soient eux aussi retouchés.

3. La réforme du Certificat d'Études a l'entière approbation de M. C. Freinet dans *L'éducateur prolétarien* (14^e année, n^o 17). Il loue l'effort d'adaptation de cet examen « aux conditions actuelles et aux nécessités de l'éducation progressive ».

« Nous ne disons pas que tout est parfait maintenant, ajoute-t-il, mais nous affirmons que, dans les circonscriptions où sera respecté l'esprit qui a présidé à l'établissement de cette réglementation, les enfants ayant travaillé normalement selon nos techniques sont en mesure de réussir à l'examen du C. E. P. E., sans bourrage systématique (ce qui ne signifie pas : sans entraînement à faire certains travaux selon une forme convenue et dans un temps prévu).

« Nous avons dit bien souvent que nous ne sous-estimons point l'acqui-

sition ni la maîtrise des techniques pour des enfants qui vont entrer dans la vie. Et les enfants eux-mêmes, s'ils sont habitués à réfléchir sur les buts de leur éducation, se rendent compte de cette nécessité.

« Notre école doit être efficiente. Nos techniques l'y préparent. Qu'un examen bien compris contrôle cette efficience n'est ni pour nous étonner ni pour nous rebuter ».

Il nous semble que cette adhésion d'un des pionniers des doctrines dites « d'éducation nouvelle » au nouveau Certificat d'Études et aussi à l'existence même d'examens est à signaler.

4. La transformation de la classe de *scolarité prolongée* en classe de *fin d'études primaires* ainsi que les programmes officiels de cette classe sont favorablement accueillis par M. Louis Dumas qui écrit dans l'*École libératrice* (9^e année, n^o 32) :

« On a porté la limite de la scolarité obligatoire de 13 à 14 ans.

« On baptisa d'abord la nouvelle classe : *classe de scolarité prolongée*. On ne semblait y voir qu'une année supplémentaire d'études.

« Quel programme adopter? Quelle méthode suivre? On laissa aux maîtres la liberté d'expérimenter. Or, à la suite de cette curieuse période d'empirisme, la « classe de scolarité prolongée » devient la *classe de fin d'études primaires, et un enseignement précis vient d'être institué par décret*.

« S'agit-il seulement d'une modification purement verbale?

« On ne saurait le croire si l'on regarde de près les programmes et surtout les notes qui les accompagnent.

« La classe de fin d'études primaires apparaît comme une conception originale dans son esprit et dans sa méthode. Elle est un passage, un pont de l'école à la vie.

« Sans doute, tout l'enseignement primaire part de la vie et retourne à la vie. On ne conçoit plus guère une école vivant hors du temps et de l'espace et toutes les instructions rappellent combien la liaison de l'école et du milieu est indispensable. Mais cette dernière année de scolarité met l'accent sur cette liaison qu'on sent plus nécessaire lorsqu'on revoit l'enfant encore un peu ému de dire adieu à l'école, rester un moment inquiet et incertain sur le pas de la porte avant de quitter pour la dernière fois ce petit monde scolaire ordonné artificiellement selon la justice, pour entrer dans la société des hommes.

« Le passage ne laisse pas d'être rude. La classe de fin d'études tend à amortir le choc. Elle prépare, dans la mesure où l'on peut préparer un enfant de quatorze ans, à résoudre les problèmes que pose la vie à chaque pas.

« Elle fournit ainsi à l'adolescent non seulement des connaissances indispensables, des connaissances *clés de toute connaissance*, mais aussi et surtout peut-être une méthode et l'habitude d'une méthode ».

A la vérité beaucoup d'instituteurs ruraux ne partagent pas l'opinion de leur collègue et s'inquiètent de voir ajouter encore un programme, libéral certes, mais tout de même déterminé, à ceux des quatre cours précédents.

5. M. J. Cressot, directeur d'École Normale, après avoir exprimé ses craintes à propos des vacances avancées au 14 juillet, pense qu'on pourrait aller plus loin encore et arrondir les congés de Pâques et du Jour de l'An, afin d'arriver à dégager quatre-vingt seize heures de classe environ pour les transférer à l'éducation obligatoire des adolescents.

« J'en ferais, écrit-il dans le *Journal des Instituteurs* (84^e année, n^o 36), les quatre heures hebdomadaires pendant six mois que je juge nécessaires, de quatorze à dix-huit ans, pour accrocher définitivement ce qui, d'un enfant, fait un jeune homme, une jeune fille bien campés devant la vie civique, sociale, familiale et même professionnelle.

— « Nos institutrices, nos institutrices se refuseraient-ils à ce transfert d'activité? Je ne crois pas. Le risque d'oubli des petits serait si heureusement compensé par la certitude d'achever la modeste culture des grands!

« Simon, croit-on travailler au progrès de l'éducation? Ne va-t-on pas étrangler un peu plus la jeunesse entre les vacances du petit écolier et a vacance quasi totale des plus de quatorze ans? Transposer les loisirs de l'ouvrier en loisirs d'écolier, ne serait-ce pas obéir à une symétrie trop extérieure? L'école n'est pas une usine; elle ignore la machine qui augmente la production et doit diminuer la peine des hommes. Sa matière première n'est ni bois ni fer, mais chair et esprit, qui exigent d'autres règles ».

L'idée est à retenir. Ne voit-on pas les douloureux résultats de l'examen subi par les jeunes recrues à leur arrivée à la caserne?

6. On a tort de supposer qu'à tout instant les choses de la classe sont au premier plan de l'actualité enfantine, que l'esprit de l'élève vit docilement au rythme de nos appareils pédagogiques et de leur déroulement. En réalité les intérêts de l'enfant sont : scolaires pour une part, extérieurs à l'école pour l'autre. La proportion des deux éléments dépend du maître, de l'école et du moment. M. Galan, Inspecteur Primaire, pense qu'en *Composition française* une large place doit être faite à ce qu'il dénomme « l'Appel de l'Extérieur ». Il écrit très justement dans le *Journal des Instituteurs* (84^e année, n^o 33) :

« En classe, dans la majorité des cas, un bon maître peut avoir la prétention de capter l'attention de ses élèves au profit de choses scolaires et de moduler savamment le thème de son centre d'intérêt jusqu'au sujet de rédaction qui en dérive. C'est le triomphe aimable de la pédagogie sur la donnée enfantine. Mais il arrive aussi que, sous nos yeux mêmes, l'esprit de l'enfant se dérobe, que son contenu scolaire soit submergé par une poussée de l'extérieur : la tempête, l'orage, la prochaine bataille de boules de neige, le passage des soldats, l'atterrissage d'un avion, les réparations à la bascule municipale... Engouements passagers sans doute, mais qui vont jusqu'à l'obsession.

« Dans ces moments, l'enfant ne nous donne plus les régions profondes de son âme. Il se borne à nous prêter une attention juste suffisante pour coudre, les unes aux autres, idées et tournures acquises à la faveur d'un

centre d'intérêt qui a cessé de l'intéresser. La composition française se réduit à un « exercice » de plus.

« Nous devons en prendre notre parti. Quand l'appel de l'Extérieur nous ravit nos élèves, nous ne pouvons refuser de l'entendre au nom d'une doctrine. Si nous voulons que chaque devoir reste encore une *confiance*, qu'il baigne en pleine actualité et en pleine vérité intérieure, empruntons alors notre sujet, non au centre d'intérêt de la classe et de la semaine, mais à celui de l'enfant et du moment. Sachons sacrifier fiches et système à la spontanéité et à la vie. »

7. *L'imitation* de beaux textes en dépit des critiques qu'on lui a adressées n'est pas un élément négligeable dans l'enseignement de notre langue. M^{me} Marguerite Dufau, Directrice d'École à Arles-sur-Tech, nous l'affirme avec preuves à l'appui dans la *Revue de l'Enseignement secondaire des Jeunes Filles* (11^e année, n^o 8). Ces preuves sont des présentations parallèles de textes originaux et des mêmes textes imités par des enfants. La méthode produit d'heureux résultats en effet, mais il faut que cette méthode soit bien comprise.

« Mais que sera l'imitation? écrit M^{me} Dufau. Il est évident que les textes contenus dans nos recueils de « lectures choisies » ne se prêtent pas tous à ce genre d'exercices.

« Non seulement il nous faut veiller au choix de l'auteur, mais encore et surtout au choix du *sujet* traité par l'auteur. Il est bon de mettre l'enfant en présence d'écrivains qu'il puisse aimer et admirer confusément.

« Mais la *pensée* même des auteurs choisis doit pouvoir être saisie sans nulle peine. Point de pages trop abstraites, et le style doit être simple, accessible à l'enfant, comme la pensée.

« Dans un même sujet, du reste, certains paragraphes paraissent convenir plutôt que d'autres. Nous ne demanderions pas à nos élèves d'inventer un long récit s'inspirant de « La chèvre de M. Seguin », mais elles seraient capables de faire assez habilement le portrait d'un animal auquel seraient prêtées les qualités de Blanquette; de décrire les arbres et les fleurs de la forêt saluant la visiteuse, ou la tombée mystérieuse d'un beau soir sur la montagne.

« Trop long, en effet, un texte risquerait d'être mal compris, mal interprété. L'enfant doit, avant tout, *saisir* le *sens* du morceau dont il s'inspire. L'idée doit être possédée à fond, l'âme doit s'être pénétrée du sentiment dominant. Et le ton qui convient se dégage alors, de façon toute naturelle, du paragraphe imité. Cette imitation même devient un enrichissement ».

Cette pratique ne saurait, bien entendu, constituer toute la méthode d'enseignement du Français. Mais elle permet de connaître l'enfant, ses aptitudes, ses goûts littéraires; de le mettre aussi en contact avec la pensée, le sentiment, l'âme entière d'un auteur qui s'exprime en phrases harmonieuses ou concises, mais toujours réellement dignes d'être consciemment ou inconsciemment imitées. La proscrire sous prétexte que

'imitation nuit forcément à la personnalité de celui qui imite serait une erreur et une faute.

8. L'initiation à la géométrie ne saurait suivre une voie différente de celle qui est préconisée pour l'initiation aux sciences dites expérimentales. Après avoir cité une page publiée en 1741 par un des plus grands mathématiciens du XVIII^e siècle, Clairaut, qui insistait déjà sur ce caractère, M. Bruneau, Inspecteur Général, écrit dans le *Manuel Général* (105^e année, n^o 34) les lignes suivantes que feront bien de méditer les maîtres chargés de l'enseignement de la géométrie dans une 2^e année de cours supérieur ou dans un cours complémentaire :

« L'initiation à la géométrie ne saurait suivre une voie différente de celle qui est préconisée pour l'initiation aux sciences dites expérimentales et même, puis-je ajouter, pour l'initiation à toutes les disciplines. Avant de vouloir apprendre à l'enfant à définir et à raisonner, il faut d'abord l'amener à voir les faits, à les observer et à réfléchir; peu à peu, il passera des faits aux idées, s'élèvera des cas particuliers aux généralisations, c'est-à-dire des expériences aux règles, aux principes et aux lois. C'est la marche suivie par l'humanité dans son développement; elle est rationnelle pour l'enfant comme pour l'homme.

« Définition et énoncé d'un théorème n'ont donc pas place au point de départ, mais doivent apparaître seulement au point d'arrivée.

« Avant de définir un être géométrique, commençons par le dessiner nous-mêmes devant les élèves; demandons-leur ensuite de le dessiner à leur tour, non pas une fois, mais un grand nombre de fois; à chaque fois, efforçons-nous de fixer leur attention sur le dessin obtenu. Peu à peu l'idée se fera jour et la définition apparaîtra.

« Une fois l'être géométrique construit, ne nous pressons pas d'aborder l'étude de ses propriétés; invitons d'abord les élèves à mesurer, à observer, à comparer; avant de leur énoncer une vérité géométrique, commençons par leur donner l'intuition qu'elle peut exister; puis, avec prudence en débutant, initions-les au raisonnement et tout en les guidant dans leurs recherches, efforçons-nous de leur donner l'illusion de la découverte.

« En un mot, avant d'imposer les faits géométriques à l'esprit de nos élèves, commençons par les leur faire comprendre en se servant de tous les moyens appropriés à leur développement intellectuel; avant de les soumettre aux rigueurs de la logique euclidienne, faisons qu'eux-mêmes en ressentent la nécessité et en manifestent le désir.

« Agir autrement, c'est risquer de ne confier à leur mémoire que des mots et des idées qui resteront toujours vagues dans leur esprit. »

9. Dans le *Journal des Instituteurs* (84^e année, n^o 35), M. Jean Petit, Inspecteur Primaire, défend la *diclée préparée* contre les critiques qu'on lui adresse fréquemment. Toute l'efficacité de l'exercice réside dans la forme donnée à la préparation. Si cette préparation est judicieusement faite, elle peut et doit être efficace; M. Petit en dégage ainsi la technique :

« Du point de vue de leur orthographe, les mots peuvent se classer en trois groupes :

« 1^o Ceux dans lesquels l'orthographe est exactement donnée par la prononciation (Ex. : porte, table, cuvette) ou une règle générale (Ex. : nombre);

« 2^o Ceux, très nombreux, qui présentent des « anomalies » orthographiques constantes qu'enseigne l'usage : thermomètre, képi, éléphant, etc.;

« 3^o Ceux dont l'orthographe habituelle (1^{er} ou 2^e groupe) est modifiée occasionnellement suivant une règle de grammaire.

« Selon le groupe auquel ils appartiennent, les mots à écrire seront ou non mis sous les yeux des élèves.

« 1^o Il est inutile de montrer, lors de la préparation, les mots du 1^{er} groupe : tout enfant qui sait lire doit être capable de les composer; au reste, la dictée a précisément pour but de l'y exercer dès le cours préparatoire;

« 2^o Il est généralement indispensable de montrer les mots du 2^e groupe : l'enfant ne peut pas deviner que le mot *hexagone* s'écrit avec un *h* alors que le mot *octogone* en est privé, et il ne peut tirer que des avantages d'une « photographie visuelle » du mot. Il est donc excellent de le lui montrer et de le faire copier pour que toutes les formes de la mémoire collaborent à son acquisition. Mais il convient que, au préalable et toutes les fois que c'est possible, le maître fasse trouver l'orthographe du mot grâce à sa filiation. Il peut même se dispenser de le montrer si l'enfant connaît bien cette filiation : quand le mot *honnête* est bien connu, l'élève doit pouvoir écrire correctement son contraire *malhonnête*;

« 3^o Il est très dangereux de laisser voir comment, dans le texte, s'appliquent les règles grammaticales, car l'enfant ne manque pas de faire, à leur sujet, un effort de mémoire mécanique là où il faut un effort de compréhension. Mais, par contre, il n'est pas inutile de faire rappeler ces règles et d'en faire effectuer l'application à des cas semblables à ceux du texte.

« La leçon de préparation doit donc se dérouler de la façon suivante :

« Le maître, partant de mots connus des élèves, leur fait trouver, par filiation, similitude, etc., l'orthographe des mots du deuxième groupe contenus dans le texte. Il écrit, fait copier ceux qui paraissent absolument nouveaux aux enfants, les explique et établit entre eux et les mots connus des rapports propres à favoriser la mémorisation de leur forme. A cela se borne l'examen du texte. Il fait alors rappeler les règles grammaticales qui trouvent leur application dans le texte, il les fait utiliser en des exemples choisis par les élèves et, si besoin est, il fournit lui-même ces exemples en les choisissant hors du texte.

« Ainsi, au moment où commence la dictée proprement dite, les élèves n'en ont vu que quelques mots, mais ils sont pourtant munis de toutes les connaissances qui peuvent leur permettre d'éviter les fautes : il leur suffit de maintenir leur esprit attentif pour les bien appliquer. Cela leur demande un effort auquel ils ne répugnent généralement pas, effort salutaire et relativement facile qui donne à la dictée sa raison d'être ».

10. Étudiant dans la *Revue de l'Enseignement français hors de France* (35^e année, n^o 129), l'enseignement de la *Lecture expliquée*, M. P.-H. Gay montre qu'il doit être une collaboration active et franche entre le maître et l'élève, l'exercice où ils entrent le plus étroitement en contact.

« Il arrive, écrit-il, que les élèves ne partagent pas nos admirations et nos goûts et qu'ils en aient d'autres. Nous en froisser serait vain et injuste. Félicitons-nous d'abord qu'ils en aient; soyons heureux, en outre, qu'ils veuillent bien nous en faire la confiance. Discuter pour les convaincre serait difficile et oiseux. Plus nous sommes tolérants pour leurs jugements et leur sentiment littéraire, plus il y a d'espoir qu'ils se rallient un jour aux nôtres. N'hésitons pas cependant à déclarer les nôtres; c'est notre strict devoir. J'ai fait la part assez grande à la personnalité des élèves pour pouvoir maintenant rappeler que l'art littéraire, comme tout autre art, implique un fond de convention, qu'il est l'émancipation non seulement d'une âme individuelle, mais d'une société et d'un temps et qu'il y a pour ce motif, comme le pensaient les classiques, un bon et un mauvais goût. Si aucune doctrine, aucun critère, aucun idéal littéraires n'avaient autorité, quel titre aurions-nous à diriger l'éducation littéraire de nos élèves? »

Le maître, certes, doit respecter au maximum la personnalité de l'enfant, mais n'oublions pas que sa mission est de contribuer à former cette personnalité: l'art littéraire, pour être saisi et goûté, exige une certaine initiation qu'il appartient au maître de donner.

11. Les textes législatifs ne précisent pas les règles à appliquer pour admettre les enfants dans les classes dites de perfectionnement. Actuellement, écrit M. Schiber dans *l'École libératrice* (9^e année, n^o 29), on peut distinguer, d'après leur mode de recrutement, trois sortes de classes de perfectionnement, selon les vues qui ont présidé à leur création:

« a) Classes que l'on pourrait qualifier de « dépotoirs »: le recrutement est assuré par l'école elle-même, qui se débarrasse ainsi des élèves indésirables par leurs faibles capacités, mais surtout par leur conduite ou leur caractère;

« Il nous semble superflu d'insister sur l'erreur commise en pareil cas, malheureusement assez fréquent;

« b) Classes appelées parfois d'entraînement: le recrutement est limité à l'école, ou, à la rigueur, étendu à une ou deux écoles voisines: les élèves sont des élèves retardés dans leurs études, surtout pour cause de mauvaise fréquentation: écoliers de 9-10 ans ou plus au cours préparatoire, 10-11 ans au cours élémentaire 1^{re} année, 11-12 ans au cours élémentaire 2^e année.

« Cette conception, basée sur le niveau pédagogique des élèves, est assez souvent utilisée les premières années d'une classe nouvelle. Le nombre restreint des élèves permet généralement de leur faire rattraper au moins un an dans les matières principales;

« c) Classes conçues selon l'esprit de la loi de 1909: les élèves sont des enfants atteints, soit de déficience mentale, soit de grosses déficiences

physiques ou caractérielles, telles qu'elles rendent impossibles le séjour dans les classes normales :

« Là, cependant, un écueil est à éviter : ces anomalies ne doivent pas être accentuées au point que les efforts du maître demeurent pratiquement stériles, ou qu'elles soient un danger permanent pour les autres enfants.

« Ainsi donc, il nous semble que devraient être exclus de la classe spéciale :

— d'une part, les enfants ayant simplement l'esprit lent, ou un mauvais caractère, ou encore ne parlant pas le français, et, d'une façon générale, tous ceux auxquels on n'aurait pas songé sans la proximité d'une classe de perfectionnement ;

— d'autre part, les imbéciles profonds et les idiots, qui sont appelés à être internés plus tard et encombreraient inutilement la classe, les gros pervers, d'autant plus dangereux qu'ils seraient en contact avec des enfants facilement suggestibles, les épileptiques à crises fréquentes, etc...

« En fait, la classe de perfectionnement, ayant déjà quelques années d'existence, se présente assez souvent sous une forme mixte : une majorité de vrais arriérés, qui y passent toute leur scolarité, et quelques retardés pédagogiques qui, profitant de l'enseignement individuel ou par petits groupes qu'on y donne, récupèrent une partie de leur retard et sont reversés ensuite dans les classes ordinaires ».

Le plus souvent c'est le maître qui la recrute. Il y met toute sa conscience, mais peut-être ne serait-il pas inutile qu'il soit guidé par des instructions précises et assisté au moins d'un médecin, comme le dit la loi du 15 avril 1909.

A travers les Écoles Maternelles.

1. Le centenaire de M^{me} Pauline Kergomard a été célébré à l'École Normale d'Institutrices de la Gironde, le 7 mai 1938, en présence de M. Sorre, Directeur de l'Enseignement du Premier degré. A cette occasion, M^{lle} Billotey, Directrice honoraire de l'École Normale des Batignolles, publie dans le *Journal des Instituteurs* (84^e année, n^o 32) une vivante biographie de la grande éducatrice qui avait pour maxime : « Aimer l'enfant, c'est s'ennoblir soi-même, parce que c'est aspirer à se rendre digne de lui ». M^{lle} Billotey, après avoir rappelé ce que furent les premières inspections de M^{me} Kergomard, dit ce qu'elle souhaitait trouver en visitant les Écoles Maternelles : des petits enfants libres dans la mesure où ils pouvaient l'être, heureux dans une maison agréable, vivant cette vraie vie d'enfant où il y a place pour le repos, le sommeil, le jeu, la causerie, les occupations aimables. Elle retrace ensuite ce que fut son action :

« Tout cela paraît aujourd'hui d'une sagesse et d'une raison indiscutables. Il n'en a pas toujours été ainsi; la nouveauté et la hardiesse des idées de M^{me} Kergomard ne s'imposèrent pas d'emblée; il fallut lutter contre la routine obstinée, les préjugés, l'ignorance. Dans un personnel

très inégal d'origine et de préparation, M^{me} Kergomard trouvait des femmes souvent dévouées, souvent aussi, hélas ! incapables de comprendre et d'accepter un changement radical de leurs habitudes. Mais elle n'était pas femme à reculer devant les difficultés, elle ne s'en effrayait pas et les abordait de front, en dépit des critiques et même des violentes attaques qui ne lui furent pas épargnées. L'Administration supérieure la soutenait ; en eût-il été autrement, elle n'aurait pas moins continué la campagne qu'elle menait avec vigueur et qu'elle poursuivit pendant vingt-huit ans d'inspection sans aucune défaillance, avec une énergie qui étonnait chez cette femme d'apparence frêle et délicate, dont la physionomie révélait toutefois une belle qualité de résistance et de volonté.

« Jamais elle ne perdait une occasion de s'adresser aux institutrices. Elle parlait avec une verve que n'affaiblissait pas l'asservissement à des notes qu'elle préparait, et dont elle se libérait. « Je ne sais pas lire », disait-elle. Son esprit qui était étincelant, un sens très vif du ridicule et même du comique donnaient aux récits qu'elle aimait à faire de ses premières expériences une saveur particulière. Sa critique n'épargnait pas les sottises et la routine. Elle ne dissimulait pas son appréciation ; elle l'exprimait tout net et nous l'avons vue s'étonner que des institutrices fussent déconcertées par ses inspections. Cet étonnement était sincère, car elle était de la race de ces gens dont parle Molière qui haïssent le péché, non le pécheur. Comment n'aurait-elle pas été sévère pour des pratiques dans lesquelles on s'obstinait et que le simple bon sens suffisait à condamner? »

Et M^{lle} Billotey de conclure : « M^{me} Kergomard est bien à sa place dans la galerie des grands pédagogues ; mais sa physionomie si originale, si attachante, se distingue dans une assemblée si grave et austère et la met à part. Cette grande éducatrice n'a pas élaboré dans le silence du cabinet une théorie de l'éducation ; sa fonction l'a obligée à l'action immédiate qui correspondait d'ailleurs, nous le croyons, à son tempérament... Son expérience, elle l'a puisée dans la vie, vécue et observée ; c'est l'expérience familiale d'une mère admirable, l'expérience sociale d'une femme qui a su voir et comprendre... ».

2. Les sociétés d'*Amis des Petits* se multiplient dans les Écoles Maternelles ; dans un numéro spécial de l'*École Maternelle Française* (avril 1938), M^{me} Fonteneau, Inspectrice des Écoles Maternelles, apporte des précisions sur l'activité de ces sociétés dans le département de l'Aisne.

Leurs ressources ont été utilisées comme suit : *Complément à des fournitures scolaires insuffisantes* : achat de jouets de classe, de préau, de cour, nattes de Chine ou de gymnastique, instruments d'orchestre, phonos, guide-chants, pianos ; *amélioration du confort de l'école* : lits de repos, couvertures et draps, baignoire et chauffe-eau ; *mieux-être et santé des enfants* : achat de vêtements, chaussures, tissus pour tabliers, laines pour tricots, distribution de sirop iodo-tannique, de glycéro-phosphate, d'huile de foie de morue, de dessert à la suite des repas d'une cantine

municipale; distribution de lait pendant deux mois à la moitié des enfants de l'école, etc.

« Est-ce là toute l'action de ces Sociétés? Il en est une autre, intraduisible par des chiffres, mais tout aussi importante. C'est l'action, lente mais efficace, de l'école sur les familles.

« Les assemblées générales, les visites de classe sont occasion de faire connaître l'école, son milieu matériel, ses richesses et ses besoins, de faire mieux comprendre ses tendances et ses moyens, peut-être même de faire partager aux familles quelques-uns de ses soucis d'éducation.

« Moins ignorants de ce qu'est l'école, les parents y sont moins indifférents; leur confiance avertie devient une adhésion du cœur et de l'esprit. S'ils sont parfois étonnés de ce qu'ils découvrent dans l'école, les institutrices ne le sont-elles pas parfois aussi de ce qu'elles découvrent en eux de bonne volonté enthousiaste? Tels papas n'offrent-ils pas leur samedi après-midi pour réparer les jouets, poser les casiers... voire, faire un lit de repos? Telles mamans ne tricotent-elles pas ou ne viennent-elles pas bénévolement aider au bain ou à la préparation du lait ou des repas?

« Et, de pénétrer un peu dans l'intimité de la vie scolaire, de mieux connaître le dévouement profond des institutrices, de participer avec elles à l'œuvre d'éducation de l'enfance, de prendre, par elles, une idée plus précise de l'action collective et de ses conditions, les familles créent autour de la maison des petits une atmosphère vivifiante faite de respect éclairé, de volonté joyeuse et de confiance active.

« Il est à souhaiter que toutes nos Écoles Maternelles aient bientôt leur *Société d'Amis des Petits*, forme particulièrement recommandable de collaboration entre l'école et la famille ».

3. M^{lle} Maucourant, Inspectrice générale honoraire, indique dans *l'Éducation Enfantine* (35^e année, n^o 1), comment, à l'École maternelle, il faut acclimater « Les petits nouveaux ». Parmi les moyens qu'elle indique elle fait, à juste titre, une place de choix au chant. Elle en parle ainsi :

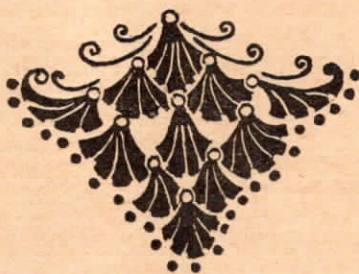
« A l'école, la très grande majorité des enfants entendent beaucoup plus de musique et de chant que dans leur famille. Ils jouissent tous d'en écouter, quoiqu'ils n'en donnent pas tous des signes dès leur entrée à l'école. Les mieux doués en sont comme enchantés, surtout par la voix de leur maîtresse. Pendant les années qui vont de deux à quatre ou cinq ans, les enfants ont le rôle d'auditeurs; l'éducation de l'oreille doit précéder l'exercice de la voix. Cependant, les refrains dits de nourrice, les plus simples berceuses servent à contenter le désir des petits de chanter à leur tour. On a remarqué depuis longtemps l'avantage de faire entendre à la petite section les chants et les exercices d'intonation des grands élèves, comme de leur faire regarder les danses et les mouvements rythmiques. Le spectacle est un plaisir pour eux, et il fait naître l'imitation ».

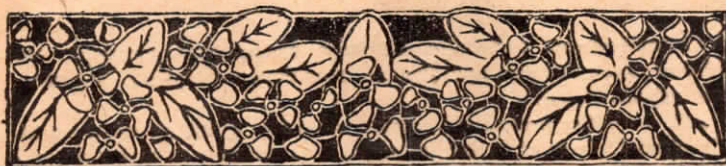
Notes Brèves.

1. La Librairie de l'Enseignement qui en dépit de grosses difficultés matérielles a réussi à mener à bonne fin sa collection d'enseignement de la Géographie par l'image : *France, Métropole et colonies* sous la direction de M.M. Demangeon, Cholley et Robequain, tente aujourd'hui un nouvel effort, dans le même ordre d'idées, en entreprenant la publication d'une *Histoire du Peuple français* qui comprendra 14 albums et 14 films et se propose d'aider les maîtres à mettre sous les yeux de leurs élèves « une image sincère, instructive et attrayante du passé de leur pays ». Le premier album de cette nouvelle collection, œuvre de M.M. Robert Vivier, Inspecteur d'Académie, et J. Monicat, archiviste, vient de paraître; il est consacré aux *Origines* et comprend vingt belles héliogravures intelligemment commentées, dignes en tous points de leurs aînées de la Collection Géographique. Choisis pour leur valeur de témoignage et leur puissance d'évocation, les documents reproduits seront certainement très appréciés des maîtres du 1^{er} et du 2^e degré.

2. La Société des Nations vient de faire paraître le volume qu'elle publie chaque année sous le titre : *Bulletin de l'Enseignement des principes et des faits de la Coopération internationale*. On y trouvera une importante documentation sur les travaux de la S. D. N. et de l'organisation internationale du Travail, sur le rôle de la Coopération intellectuelle dans l'organisation du monde contemporain, les moyens modernes de diffusion utilisés dans l'intérêt de la paix, l'enseignement de l'histoire, les émissions de Radio-Nations, etc.

R. OZOUF.





Textes et documents.

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

DÉCRET du 8 avril 1938 relatif au statut des professeurs adjoints.

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Les statuts des professeurs adjoints, répétiteurs et répétitrices de lycée et de collège ont été fixés par un certain nombre de décrets échelonnés de 1909 à 1932. Il est apparu qu'il était opportun de les harmoniser en un seul texte qui tînt compte, d'une part de l'identification progressivement réalisée dans l'organisation des enseignements secondaires masculin et féminin et, d'autre part, de l'importance accrue donnée au répétiteur dans la direction du travail des élèves.

DÉCRET.

Article premier. — Les professeurs adjoints des lycées, collèges et cours secondaires de garçons et de jeunes filles sont nommés par le ministre, sur proposition des recteurs, après un stage dont les conditions sont fixées ci-après.

Art. 2. — Les professeurs adjoints stagiaires doivent être Français et pourvus de la licence ès lettres ou ès sciences requise pour les fonctions de l'enseignement secondaire, ou de l'un des certificats d'aptitude à l'enseignement dans les lycées et collèges (sciences, lettres, langues vivantes).

Art. 3. — Les professeurs adjoints stagiaires sont choisis par le ministre, sur proposition des recteurs. Les maîtres d'internat répondant aux conditions de l'article 2 sont choisis par priorité.

Art. 4. — Les professeurs adjoints stagiaires sont soumis au stage pédagogique qui sera exigé des candidats aux fonctions de professeur

de l'enseignement secondaire. Ce stage pédagogique pourra, le cas échéant, avoir été accompli avant la nomination en qualité de professeur adjoint stagiaire.

Art. 5. — Les professeurs adjoints stagiaires ayant au moins un an d'ancienneté de services universitaires, dont six mois au moins en qualité de professeur, adjoint stagiaire, et ayant accompli dans des conditions satisfaisantes le stage pédagogique prévu à l'article 4, peuvent être nommés professeurs adjoints par le ministre sur proposition des recteurs.

A l'expiration de la première année, le ministre, sur la proposition du recteur, peut accorder une prolongation de stage d'un an au professeur adjoint qui n'obtient pas la titularisation. Le stage cesse de plein droit à l'expiration de la première année ou, éventuellement, de la prolongation accordée dans les conditions prévues ci-dessus.

Il ne peut être accordé de congé avec traitement d'inactivité qu'aux professeurs adjoints titulaires.

Les professeurs adjoints stagiaires peuvent être autorisés par le ministre à interrompre leur stage.

La durée du stage accompli par les professeurs adjoints stagiaires leur est comptée pour l'ancienneté de classe.

Art. 6. — Dans les lycées, collèges et cours secondaires de garçons et de jeunes filles, les professeurs adjoints sont des fonctionnaires de l'externat.

Ils assurent le contrôle et la direction du travail des élèves en étude : devoirs, leçons, etc.

Ils secondent les professeurs dans l'organisation et la direction du travail des élèves.

Ils transmettent régulièrement leurs notes à l'administration collégiale; ils participent à l'expédition des notes, bulletins trimestriels et bi-trimestriels. Ils sont chargés de la surveillance au point de vue de l'éducation et du maintien de la discipline dans tous les services auxquels participent les externes et les externes surveillés en l'une ou l'autre de ces qualités.

Art. 7. — Les suppléances des professeurs, les heures de cours pour les élèves faibles, sont confiés de préférence aux professeurs adjoints de la spécialité correspondante. Chaque heure d'enseignement est comptée dans le service du professeur adjoint pour deux heures de surveillance.

Art. 8. — Dans les établissements comptant au moins 250 élèves, un professeur adjoint peut être chargé d'assurer les libertés quotidiennes prévues pour les censeurs, les surveillants généraux. Il peut être éventuellement chargé des écritures et de la correspondance administrative.

Ces fonctions assurent un droit de préférence pour les nominations aux emplois de surveillants généraux.

Art. 9. — Le maximum de service des professeurs adjoints est de trente-six heures par semaine.

Le service journalier est compris entre l'heure réglementaire de l'ar-

rivée des externes surveillés et l'heure réglementaire de leur départ.

Pendant les vacances, les professeurs adjoints jouissent des mêmes libertés que les professeurs. Toutefois, ceux de ces fonctionnaires qui seraient chargés du service prévu à l'article 8 pourront être rappelés pendant la dernière semaine des grandes vacances.

Les professeurs adjoints jouissent également des libertés du dimanche et de l'après-midi du jeudi, sous réserve de la surveillance des retenues.

Art. 10. — Le service hebdomadaire des professeurs adjoints est établi par le chef d'établissement et fait partie de l'emploi du temps de l'établissement. Toute réclamation est examinée par le recteur, qui prend la décision nécessaire.

Art. 11. — Les professeurs adjoints des lycées et collèges font partie de l'assemblée générale des professeurs et des conseils de classe. Ils sont représentés au conseil de discipline. Ils prennent part à l'établissement du tableau d'honneur, à la préparation des notes trimestrielles et à l'attribution des prix d'excellence.

Ils ont, en ce qui concerne l'usage des punitions, les mêmes droits que les professeurs.

Art. 12. — Les professeurs adjoints concourent en toutes circonstances à représenter le lycée ou le collège (ils prennent rang après les professeurs et les préparateurs).

Art. 13. — Les professeurs adjoints ont, aux mêmes conditions que les professeurs, l'usage de la bibliothèque. Une salle de l'établissement est mise à leur disposition pour le travail en commun.

Art. 14. — Les peines disciplinaires applicables aux professeurs adjoints sont :

- 1° L'avertissement;
- 2° La réprimande;
- 3° La suspension avec privation totale ou partielle du traitement;
- 4° La révocation;
- 5° L'interdiction, soit définitive, soit temporaire, d'enseigner.

Art. 15. — L'avertissement est donné par le recteur. La réprimande est infligée par le ministre sur la proposition du recteur. Ces peines ne sont susceptibles d'aucun recours.

Art. 16. — Les peines portant suspension, révocation ou interdiction d'enseigner sont prononcées par la section permanente du comité consultatif de l'enseignement secondaire siégeant comme conseil de discipline. Dans ce cas, aux deux représentants élus permanents du personnel sont adjoints les deux représentants (titulaire et suppléant) du comité consultatif des professeurs adjoints et répétiteurs.

La présence de la moitié plus un des membres de la section permanente du comité consultatif, siégeant comme conseil de discipline, est nécessaire pour la validité des délibérations.

Art. 17. — Il peut être interjeté appel par les intéressés ou par le recteur, au conseil supérieur de l'instruction publique, des décisions

de la section permanente du comité consultatif siégeant comme conseil de discipline.

L'appel doit être interjeté dans le délai de quinze jours à partir de la notification qui en est donnée en la forme administrative. Il n'est pas suspensif.

Il est statué sur l'appel dans les formes prévues par l'article 7 de la loi du 27 février 1880 et par les articles 8 et 16 du décret du 11 mars 1898.

Art. 18. — Quelle que soit la peine requise contre eux, les professeurs adjoints sont toujours entendus et leurs explications écrites transmises à l'autorité compétente avant qu'une mesure disciplinaire soit prise contre eux. Leur dossier leur est, en outre, communiqué dans les conditions prévues à l'article 65 de la loi du 22 avril 1905.

Art. 19. — Lorsqu'ils sont traduits devant la section permanente du comité consultatif siégeant comme conseil de discipline, il est procédé à leur égard dans les formes prévues pour les conseils académiques, par l'article 11 de la loi du 27 février 1880 et les articles 5, 8 et 9 du décret du 26 juin 1880.

Dispositions transitoires.

Art. 20. — A titre transitoire et jusqu'au moment où sera institué le stage pédagogique prévu à l'article 4, les répétiteurs et répétitrices pourvus de la licence exigée des candidats aux fonctions de l'enseignement secondaire, prendront le titre de professeurs adjoints (1^{er} ordre).

Art. 21. — A titre transitoire et jusqu'au 31 décembre 1941, en ce qui concerne les répétiteurs, jusqu'au 31 décembre 1945 en ce qui concerne les répétitrices, les répétiteurs et répétitrices non pourvus de la licence, âgés de trente ans au moins et comptant huit ans de services au moins, pourront être nommés professeurs adjoints (2^e ordre), après avis du Comité consultatif de l'enseignement secondaire.

Art. 22. — A titre transitoire, les dispositions des articles 6 à 20 sont applicables aux professeurs adjoints du 2^e ordre et aux répétiteurs de lycée ou de collège non pourvus de la licence exigée des candidats aux fonctions de l'enseignement secondaire.

Art. 23. — Jusqu'à une date qui sera fixée par arrêté ministériel, pourront, à titre transitoire, être nommés répétiteurs ou répétitrices de collège, les maîtres et maîtresses d'internat titulaires de lycée ou de collège.

Art. 24. — Les décrets des 30 juillet 1909, 9 juillet 1921, 5 mars 1929 et 25 janvier 1932, et toutes dispositions contraires à celles du présent décret, sont rapportés.

Décret du 8 avril 1938 fixant le statut des dames secrétaires des lycées.

Article premier. — Les dames sténodactylographes recrutés par les lycées de garçons en application de l'article 3 du décret du 14 septembre

**L'ENSEIGNEMENT
PUBLIC**

TOME CXIX

Janvier-Juin 1938

PUBLICATION MENSUELLE

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Revue Pédagogique

publiée sous les auspices du Ministère
de l'Éducation Nationale

TOME
Cent dix-neuvième

1938
Janvier-Juin



PARIS
LIBRAIRIE DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

1938

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

1925 ou par les lycées de garçons et de jeunes filles en application du décret-loi du 30 juin 1934, prennent la dénomination de dames secrétaires des lycées.

Le statut fixé pour les dames sténodactygraphes des lycées de garçons par le décret du 14 septembre 1925 (modifié par le décret du 22 juin 1931), par les décrets des 27 et 29 mai 1930 et par l'arrêté du 1^{er} mars 1931, est applicable aux dames secrétaires des lycées, sous réserve des modifications apportées par les articles 2 et 3 du présent décret.

Art. 2. — Les articles 2 à 6 du décret du 14 septembre 1925 sont modifiés ainsi qu'il suit.

Art. 2. — Toute candidate à un emploi de dame secrétaire des lycées doit justifier de la nationalité française et de la possession d'un des diplômes suivants : baccalauréat, diplôme complémentaire d'études secondaires (ou diplôme de fin d'études secondaires pour les candidates ayant obtenu ce diplôme avant 1930), brevet supérieur, diplôme d'ancienne élève des écoles nationales professionnelles (filles, section commerciale), être âgée de vingt-et-un ans révolus et posséder les connaissances techniques nécessaires à l'exécution d'un service de sténodactylographie.

La candidate doit adresser au recteur de l'académie de sa résidence une demande accompagnée des pièces prévues à l'article 15 du décret du 21 juillet 1922, et indiquant les académies dans lesquelles elle est disposée à accepter un poste. Le recteur transmet avec son avis motivé la demande au ministre de l'Éducation nationale qui dresse une liste générale d'aptitude, portant pour chaque candidate la date de la demande, l'âge de la candidate, ses titres et diplômes, les académies demandées.

Art. 3. — Quand un poste devenu vacant dans un lycée n'est pas attribué par le ministre à une dame secrétaire titulaire d'un autre établissement, le recteur de l'académie désigne une dame secrétaire stagiaire, choisie sur la liste générale d'aptitude, et avise immédiatement le ministre de sa décision. Les stagiaires reçoivent une indemnité non soumises aux retenues pour pensions civiles égale au traitement de la dernière classe. A l'expiration de leur stage, elles peuvent être titularisées à la dernière classe de leur emploi par le ministre sur la proposition du recteur. La durée du stage est comptée comme ancienneté de classe. Elle est fixée à un an.

Les fonctions de la stagiaire cessent de plein droit, si, à l'expiration du stage, elle n'est pas proposée pour la titularisation ou admise à un nouveau stage qui est au maximum d'un an et qui peut être effectué dans un autre lycée.

Art. 4. — Le 1^{er} et le 2^e alinéa sont abrogés.

Le troisième alinéa est complété comme suit : « ...Lorsqu'il y a lieu de faire appel à une auxiliaire pour assurer la suppléance d'une dame secrétaire pendant une absence de plus de quinze jours, cette auxiliaire

doit être choisie par priorité parmi les candidates inscrites sur la liste générale d'aptitude ».

Art. 5. — Le maximum de service des dames secrétaires des lycées est de quarante heures par semaine. Elles bénéficient des libertés du dimanche et de deux demi-journées par semaine.

Leur service pendant les grandes vacances et pendant les petits congés scolaires est fixé par le recteur sur la proposition du chef d'établissement.

Art. 6. — Le statut disciplinaire des dames secrétaires des lycées est le même que celui des professeurs adjoints et répétiteurs. L'élection des délégués des dames secrétaires au Comité consultatif de l'Enseignement public (section de l'enseignement du second degré) siégeant comme conseil de discipline se fait dans les mêmes conditions que l'élection des délégués des professeurs adjoints et répétiteurs.

Art. 3. — Le premier alinéa de l'article 5 de l'arrêté du 1^{er} mars 1931 est modifié ainsi qu'il suit : « Il est dressé chaque année un tableau du personnel des dames secrétaires des lycées de garçons et de jeunes filles, par ordre d'ancienneté au 31 décembre précédent. »

Art. 4. — *Dispositions transitoires.* — Les dames sténodactylographes recrutées entre le 30 juin 1934 et le 1^{er} avril 1937, en qualité d'agents à salaires régionaux par les lycées de garçons et de jeunes filles en application du décret-loi du 30 juin 1934 et remplissant les conditions d'âge et de titres prévues par le décret du 14 septembre 1925, peuvent, à la date du 1^{er} avril 1937, être nommées dames secrétaires stagiaires ou titulaires, selon que les services accomplis à cette date sont inférieurs ou supérieurs à la durée du stage réglementaire exigée par l'article 2 du présent décret.

Les dames sténodactylographes recrutées postérieurement au 1^{er} avril 1937 sont considérées comme dames secrétaires stagiaires à dater de leur entrée en fonctions.

CIRCULAIRE du 5 Mai 1938 relative au statut des dames secrétaires de lycées.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-après diverses instructions pour l'application du décret du 8 avril dernier, fixant le statut des dames secrétaires des lycées.

Le changement de dénomination des dames sténodactylographes a eu pour objet de consacrer l'accroissement de l'importance des fonctions de ce personnel. A cet accroissement correspondent la modification de la limite inférieure d'âge, portée de dix-huit à vingt et un ans, et le relèvement du niveau des diplômes exigés.

Collaboratrices directes des chefs d'établissements, les dames secrétaires doivent être soumises à des règles analogues à celles qui régissent le personnel administratif, en ce qui concerne les heures de service et les périodes de vacances. En particulier, leur service pendant les grandes vacances n'a pas été déterminé uniformément. Il vous appartient de

fixer ce service en tenant compte des besoins des établissements, et en veillant à ce que chaque dame secrétaire bénéficie d'une liberté *minima* de six semaines consécutives, la présence d'une dame secrétaire au lycée étant surtout utile pendant la première et la dernière quinzaines des vacances.

Recrutement. — Le recrutement des stagiaires est comme précédemment assuré par les recteurs : l'expérience montre que la plupart des candidates désirent, pour des raisons de famille, rester dans la région où elles résident. Mais le recrutement strictement régional avait l'inconvénient de retarder la désignation de certaines candidates qui, désirant obtenir le plus tôt possible une situation dans une région quelconque de la France, résidaient dans une académie où les postes étaient très peu nombreux. La liste générale d'aptitude, constamment tenue à jour par l'Administration centrale, évitera cet inconvénient. Lorsque vous aurez un poste à pourvoir, vous voudrez bien m'en informer sous le timbre du 5^e Bureau de la Direction de l'Enseignement du Second degré; si je ne désigne pas moi-même une dame secrétaire d'un autre lycée, je vous adresserai la liste générale d'aptitude. Vous pourrez ainsi porter votre choix, soit sur une des candidates que vous aurez vous-même reçues, soit sur une des autres candidates qui sollicitent un poste dans votre ressort. Dans ce choix vous voudrez bien tenir compte du droit de préférence assuré aux veuves de fonctionnaires de l'enseignement public.

Pour me permettre d'établir une première liste générale d'aptitude, je vous prie de vouloir bien m'adresser un état nominatif des candidates qui vous ont fait parvenir leurs demandes et qui satisfont aux conditions nouvelles d'âge et de titres. Pour chaque candidate vous indiquerez la date de la demande, les nom et prénoms, date et lieu de naissance, titres et diplômes, situation de famille, académies ou établissements demandés, et votre avis sur les aptitudes professionnelles et titres spéciaux de la candidate.

Vous me transmettez ultérieurement les mêmes renseignements pour toutes les candidatures nouvelles qui vous parviendraient, afin que la liste générale soit constamment tenue à jour. Les dossiers des candidates, comprenant les pièces prévues par l'article 15 du décret du 21 juillet 1922, seront conservés par les Académies où elles exercent. Seuls les dossiers des titulaires seront envoyés à l'Administration centrale.

Classement. — Conformément à la volonté exprimée par le Parlement lors de la discussion de la loi du 3 avril 1937, portant abrogation du décret-loi du 30 septembre 1934, les dames sténodactylographes recrutées sous le régime dudit décret-loi doivent obtenir le même classement que si le décret du 14 septembre 1925 leur était resté applicable. L'article 6 du décret du 8 avril dernier prévoit ce classement à dater du 1^{er} avril 1937; mais en pratique il suffit de dresser un premier tableau de classement au 31 décembre 1937, date à laquelle certaines des intéressées peuvent pour la première fois être admissibles à promotion. En consé-

quence je vous prie de vouloir bien m'adresser, sous le timbre du 5^e Bureau de la Direction de l'Enseignement du Second degré, un état nominatif des dames sténodactylographes qui, recrutées postérieurement au 30 juin 1934, étaient en exercice dans les lycées de garçons et de jeunes filles de votre ressort au 31 décembre 1937.

Pour chacune de ces nouvelles dames secrétaires, vous mentionnerez le nom et les prénoms, l'ancienneté de services et l'âge au 31 décembre 1937, et vos propositions pour la titularisation de celles dont l'ancienneté sera égale ou supérieure à un an. Vous y joindrez le dossier complet de ces dernières, et une notice individuelle pour chacune des autres.

Dans l'ancienneté valable pour l'avancement, on ne doit compter que les services accomplis, en vertu d'une délégation rectorale, dans un emploi vacant de dame sténodactylographe de lycée. On ne doit y comprendre ni les suppléances de dames sténodactylographes en congé, restant titulaires de leur poste, ni les services accomplis dans une autre administration ou dans un emploi d'une autre catégorie, même si ces services sont validables pour les pensions civiles. Il en résulte que l'ancienneté maxima au 31 décembre 1937 est de 3 ans 6 mois : ce serait celle d'une gagiste qui aurait débuté le 1^{er} juillet 1934 et n'aurait subi aucune interruption.

Dès que j'aurai reçu les renseignements demandés ci-dessus, je prononcerai les titularisations que vous m'aurez proposées, et j'établirai pour l'ensemble des dames secrétaires des lycées, un tableau de classement au 31 décembre 1937. Ce tableau, que je vous communiquerai dans les mêmes conditions que celui des autres fonctionnaires des lycées, sera utilisé par le Comité consultatif de l'Enseignement du Second degré pour arrêter dans sa session du 20 juin prochain, des propositions concernant les promotions de classe à dater du 1^{er} janvier 1938.

CIRCULAIRE du 21 Mai 1938 relative aux classes Normale, Sciences expérimentales.

Un décret du 26 août 1937, publié au *J. O.* du 8 septembre dernier, a ramené de trois à deux le nombre des groupes de candidats à la section des Sciences de l'École normale supérieure et des bourses de licence.

Le premier groupe se compose de candidats préparés au concours d'admission à cette école dans les classes de Mathématiques spéciales des lycées de garçons et de jeunes filles.

Le second groupe est destiné aux élèves qui auront manifesté des aptitudes plus accentuées pour les sciences expérimentales; le programme d'admission comprend :

1^o des mathématiques, enseignées dans un esprit utilitaire, comme dans les cours de Mathématiques générales des facultés des sciences;

2^o des connaissances étendues de physique, de chimie, et de sciences naturelles. (Voir le programme détaillé au même numéro du *J. O.*);

3° Des questions de philosophie et la pratique des deux langues donnant lieu à des épreuves communes avec le premier groupe.

Afin de permettre aux candidats à ce second groupe d'affronter les épreuves du concours après avoir reçu une préparation analogue à ceux du premier groupe, et avec des chances comparables de succès, un double essai a été entrepris, au Lycée Saint-Louis pour les garçons, et au Lycée Fénelon pour les jeunes filles depuis la rentrée d'octobre 1937.

Les résultats s'annoncent satisfaisants, et il y a lieu de faire connaître l'ouverture de ces deux classes nouvelles, dites N. S. E. (Normale, Sciences expérimentales) aux chefs des établissements du Second degré, soucieux d'orienter dans les voies les plus conformes à leur goût et à leurs aptitudes, les élèves arrivés au terme de leurs études secondaires, et titulaires du baccalauréat de Mathématiques.

De même que les classes de Mathématiques spéciales reçoivent, avec les futurs normaliens ou boursiers de licence, des candidats aux écoles polytechnique, des Mines, des Ponts-et-Chaussées, de l'Aéronautique, etc..., les classes N. S. E. pourront accueillir les jeunes gens se destinant à des carrières qui exigent une forte culture dans le domaine des sciences physiques, chimiques et biologiques : médecine, bactériologie, agriculture, recherches scientifiques et applications industrielles, etc...

La préparation au concours de l'École normale supérieure est répartie en principe sur deux années, un bon élève sortant de la classe de Mathématiques des lycées et collèges ayant accès dans la division préparatoire.

Jusqu'à ce que le nombre des candidats soit devenu suffisant pour justifier l'ouverture de nouvelles classes N. S. E. à Paris ou en province, je suis décidé à faire des nominations de boursiers, ou à accorder des transferts de bourses, au Lycée Saint-Louis pour les garçons, au Lycée Fénelon pour les jeunes filles, dans les conditions prescrites par le décret du 26 mars et l'arrêté du 28 mars 1938.

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

Circulaire du 13 Mai 1938, relative à l'obligation scolaire.

Des renseignements m'ont été demandés par plusieurs de vos collègues sur la procédure à suivre pour l'application des sanctions prévues par la loi du 28 mars 1882 (modifiée par celle du 11 août 1936) sur l'obligation scolaire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la production du relevé trimestriel des absences, prévu par l'article 10 modifié de la loi du 28 mars 1882, suffit à établir l'existence de la contravention à la loi sans qu'il soit nécessaire de faire dresser un procès-verbal de gendarmerie pour la constater.

Dans ce cas il conviendra donc que MM. les Inspecteurs de l'Enseignement primaire, qui ont seuls le droit de mettre en mouvement l'action publique, procèdent ainsi qu'il suit :

— 1° *Délinquants primaires.* — La sanction prévue par l'article 12

(nouveau) de la loi du 28 mars 1882, consiste en une admonestation ou un avertissement adressé par le juge de paix du ressort.

Ce magistrat est chargé en l'espèce, d'une mission officieuse et n'agit pas en qualité de juge de simple police.

L'inspecteur de l'Enseignement primaire s'adressera donc directement à lui pour lui demander de bien vouloir signaler aux parents les peines auxquelles ils s'exposent en cas de récidive et leur adresser, le cas échéant, l'avertissement sans frais prévu par la loi.

2° *Récidive*. — L'alinéa 4 de l'article 13 de la loi de 1882, modifiée, précise que « les poursuites seront exercées conformément aux lois à la diligence de l'inspecteur primaire ». Il résulte de ce texte que les inspecteurs de l'Enseignement primaire, seuls habilités à mettre en mouvement l'action publique, ne possèdent pas l'exercice de cette action qui appartient à l'officier du ministère public, conformément aux principes généraux du Code d'instruction criminelle auxquels la loi elle-même se réfère en précisant qu'en cas de récidive la poursuite est exercée « conformément aux lois ».

L'inspecteur de l'Enseignement primaire doit donc, en cas de récidive, saisir le tribunal de simple police, et c'est à l'officier du ministère public près cette juridiction que doit être adressé le relevé trimestriel.

De même, dans le cas prévu par l'article 13, § 2, où une peine correctionnelle de 16 à 100 francs d'amende doit être infligée au père de l'enfant qui, dans le cours d'une année, aura manqué sans motifs valables plus de la moitié des classes, les relevés trimestriels devront être adressés à M. le Procureur de la République. Ce magistrat a seul qualité pour saisir le tribunal correctionnel.

J'ajoute que l'intervention de la gendarmerie, qui peut être sollicitée par l'inspecteur de l'Enseignement primaire, se révèle de la plus grande utilité, soit en cours de trimestre, soit même en fin de trimestre et que faisant suite à celle de l'instituteur, elle évite un appel trop fréquent à celle du juge de paix à laquelle elle ne manquera pas de réserver le caractère de gravité désirable.

CIRCULAIRE du 16 Mai 1938 relative au certificat d'aptitude à l'économat des Ecoles normales (1938).

J'ai l'honneur de vous informer qu'une session d'examen pour le Certificat d'aptitude à l'Économat des E. N. Primaires s'ouvrira le 3 octobre 1938 (arrêté du 2 mai 1938 publié au *J. O.* du 3 mai). Le registre d'inscription sera clos le 3 août 1938.

Les candidats déposeront dans chaque département, au secrétariat de l'Inspection académique, leur demande rédigée sur papier timbré et adressée au ministre de l'Éducation nationale. Ils y joindront : 1° un extrait de leur acte de naissance; 2° la copie certifiée conforme des diplômes exigés et des diplômes qui donnent lieu à des majorations

de points (C. A. à l'enseignement du travail manuel dans les E. N. et les E. P. S.; C. A. à l'enseignement de l'agriculture dans les E. P. S.); 3° l'attestation officielle qu'ils remplissent les conditions prévues par l'article 64 du décret du 18 janvier 1887 modifié par le décret du 30 mars 1930; 4° un curriculum vitae indiquant les établissements où ils ont fait leurs études et où ils ont enseigné. Vous voudrez bien joindre au dossier de chaque candidat le rapport établi, après avoir pris l'avis de l'économe, par le directeur ou la directrice de l'E. N. où le candidat a fait son stage, et l'appréciation de M. l'Inspecteur d'Académie sur la conduite et l'aptitude du candidat.

Dès la clôture du registre d'inscription, MM. les Inspecteurs d'Académie vous transmettront les dossiers des candidats et vous voudrez bien me les adresser pour le 16 août; je vous ferai connaître, sans retard, les noms des candidats autorisés à se présenter.

Au cas où aucune candidature ne se serait produite dans votre Académie, je vous serais obligé de m'en aviser.

L'examen aura lieu dans les conditions fixées par l'arrêté du 2 octobre 1930.

I. — ÉPREUVES ÉCRITES.

Les épreuves écrites seront subies au chef-lieu de l'Académie, sous la surveillance d'un délégué du recteur. Toutefois, le recteur peut, s'il le juge utile, établir d'autres centres d'examen au chef-lieu de chaque inspection académique de son ressort. Vous voudrez bien, en m'adressant les dossiers des candidats, m'indiquer la liste des centres que vous aurez décidé d'organiser.

Dates des épreuves.

Le 3 octobre, de 8 heures à 12 heures : Épreuve de culture générale (programme de lettres ou de sciences de la 1^{re} partie du professorat des E. P. S. et des E. N.). Durée : 4 heures.

L'épreuve de littérature portera sur un sujet d'ordre général et l'épreuve de sciences consistera en un ou plusieurs problèmes de mathématiques. Deux sujets seront donnés pour chacune de ces épreuves. Les candidats opteront pour l'épreuve littéraire ou scientifique et choisiront un sujet parmi les deux qui seront proposés.

Cette épreuve est éliminatoire. Ne pourront pas être admis à subir les épreuves orales, les candidats qui n'obtiendront pas la moyenne, même si leurs notes aux deux autres épreuves écrites forment un total de points compensant cette insuffisance.

Seront, sur leur demande, dispensé de cette épreuve, les candidats pourvus du C. A. au professorat des E. N. et des E. P. S. (1^{re} partie) ou des E. C. S. en tenant lieu, ou de la licence en droit.

Le 4 octobre, de 9 heures à 12 heures : Composition sur un sujet d'hygiène ou d'économie domestique (programme des E. N.). Durée : 3 heures.

Le 4 octobre, de 14 heures à 17 heures : Composition sur une question d'administration, de comptabilité ou de gestion des E. N. Durée : 3 heures.

II. — ÉPREUVES ORALES.

Les épreuves orales seront subies à Paris. Elles auront une durée totale d'au moins quarante minutes pour chaque candidat et comprendront :

1° un exposé sur un sujet tiré au sort et emprunté à un programme portant sur l'hygiène, l'économie domestique, les soins à donner aux blessés ou aux malades, l'agriculture (pour les candidats) ou la puériculture (pour les candidates). Cette épreuve portera sur le programme d'hygiène annexé à l'arrêté du 25 février 1920.

Une demi-heure de préparation à huis-clos sera accordée et l'épreuve durera vingt minutes au maximum. La note obtenue sera affectée du coefficient 2.

2° deux autres questions tirées successivement au sort et en présence du jury; elles ne donneront pas lieu à préparation et porteront sur : a) la comptabilité et les écritures de l'économat; b) les règles générales du service intérieur et de la tenue d'une École Normale.

Ces interrogations porteront sur le programme annexé à l'arrêté du 25 février 1920.

Vous voudrez bien notifier la présente circulaire à MM. les Inspecteurs d'Académie.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

CERTIFICAT d'aptitude au professorat « industriel C » (dessin d'art appliqué).

Par arrêté du 19 mai 1938, les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 mars 1936, concernant la délivrance du certificat d'aptitude au professorat « Industriel C » (dessin d'art appliqué) dans les écoles pratiques de jeunes filles, sont rapportées et remplacées par les dispositions suivantes :

Art. 3. — Les candidates doivent avoir au moins vingt-trois ans avant le 31 décembre de l'année du concours et au plus trente-cinq ans au 1^{er} octobre de la même année. — Aucune dispense d'âge n'est accordée. — Toutefois, à titre transitoire, la condition d'âge minimum n'est pas applicable aux candidates déclarées admissibles aux épreuves de la troisième série du professorat « Industriel C » (dessin d'art appliqué) telles qu'elles sont définies par l'arrêté du 14 août 1931.

« Les candidates doivent justifier également d'une des conditions suivantes : a) Être titulaires, soit du brevet supérieur, soit du baccalauréat de l'enseignement secondaire, soit du diplôme complémentaire

de fin d'études secondaires, soit du diplôme d'architecte (école spéciale d'architecture reconnue par l'État ou école nationale des arts décoratifs); — b) justifier, par un certificat, du passage en première classe à la section d'architecture de l'école nationale supérieure des beaux-arts; — c) avoir été déclarée admissible aux épreuves de la troisième série du professorat « Industriel C » (dessin d'art appliqué) telles qu'elles sont définies par l'arrêté du 14 août 1931.

« Les candidates de nationalité étrangère peuvent être autorisées à concourir, mais, en cas de succès, elles feront l'objet d'un classement spécial ».

DÉCRET du 24 Mai 1938 relatif à l'orientation et à la formation professionnelles.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 24 mai 1938.

Monsieur le Président,

Le décret que nous avons l'honneur de vous soumettre a pour objet d'assurer au pays la main-d'œuvre qualifiée sans laquelle les mesures que vous nous présentons par ailleurs, en vue de redresser l'économie et les finances de la nation, ne sauraient garder qu'une faible part de leur efficacité.

La France doit accroître sa production. La défense nationale a pour condition essentielle, sinon suffisante, la puissance économique du pays. La stabilisation des prix et du coût de la vie, donc la paix sociale, — l'équilibre de nos importations et de nos exportations, donc le sort du franc, — le rétablissement d'un rapport normal entre les charges publiques et le revenu national, donc l'équilibre du budget, l'aisance de la trésorerie, la possibilité de poursuivre l'effort de justice sociale et de solidarité humaine déjà accompli par la présente législature, dépendent directement d'un accroissement sensible de notre production, c'est-à-dire au premier chef de la qualité de nos producteurs, ouvriers et techniciens, et de leur nombre.

Or, le comité national d'enquête sur la production, dans son rapport général publié au *Journal officiel* du 16 décembre 1937, note qu'« en dépit du chômage persistant, les industries éprouvent de sérieuses difficultés à recruter la main-d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin — situation qui nuit à la production et fait persister le chômage, puisque l'embauchage d'un ouvrier qualifié entraîne celui de plusieurs manœuvres et manœuvres spécialisés — ». Soit méconnaissance de leurs intérêts les plus certains, soit nécessité de serrer au maximum les prix de revient

pour soutenir une concurrence difficile, les grandes entreprises, en effet, forment peu de professionnels. L'apprentissage artisanal et familial ne répond ni aux besoins de l'économie ni aux exigences d'une technique qui évolue sans cesse. Les écoles d'enseignement professionnel ne s'adressent encore qu'à un public relativement restreint. Sur 40.000 chômeurs actuellement secourus, les ouvriers qualifiés sont peu nombreux et leur réadaptation au travail s'avère difficile et souvent décevante. Aussi, dans le rapport précité, le comité national d'enquête sur la production demande-t-il « que le problème reçoive une solution rapide ». Il signale en outre « qu'un projet a été établi par le Gouvernement » et « que la question fait l'objet d'une étude entreprise par le conseil national économique ». Ce projet est celui que nous avons l'honneur de vous soumettre aujourd'hui et qui nous paraît instituer une organisation de l'apprentissage assez précise et assez large pour que le pays dispose enfin de la main-d'œuvre sans laquelle sa vie ne pourrait être assurée ni son indépendance garantie.

L'intérêt personnel des travailleurs coïncide sur ce point avec l'intérêt de la nation. La machine de plus en plus supplée au manœuvre dans l'accomplissement des tâches matérielles et mécaniques. Et des ouvriers très qualifiés peuvent seuls la mettre au point, la régler, la conduire, la réparer aussi bien que la concevoir et la construire. Ainsi l'homme dont la valeur professionnelle est faite surtout de force physique n'a de stabilité dans son emploi que dans la mesure où, par une formation proprement humaine, il domine son outil et son métier, et peut au besoin s'adapter aux tâches nouvelles que crée chaque jour le progrès des techniques. La qualification professionnelle est pour tout travailleur la garantie la plus sûre de la liberté, de la dignité de la vie même.

Le présent décret satisfait donc à une double nécessité, économique et humaine. De ce point de vue, les dispositions en ont été approuvées par le conseil supérieur de l'enseignement technique le 14 décembre 1937 et par le conseil national économique les 28 et 29 mars 1938. Il précise, élargit, renforce et coordonne les mesures qui résultent d'un effort législatif de dix-neuf années aussi bien dans le titre I qui touche à l'orientation professionnelle que dans le titre II, relatif à l'éducation professionnelle.

Ces deux parties du décret se lient étroitement l'une à l'autre. L'éducation professionnelle est d'autant plus fructueuse qu'elle s'adresse à des jeunes gens dont les aptitudes et les goûts répondent aux exigences du métier : pas de qualification sans orientation préalable. Nous croyons devoir souligner à cet égard que notre texte respecte pleinement la liberté de l'enfant et celle de la famille comme celle de l'employeur. Il ne s'agit pas d'imposer un choix mais de rendre obligatoire une consultation. Et nous avons tenu à entourer cette consultation de toutes les garanties utiles. Elles seront réalisées par la création de secrétariats départementaux ou interdépartementaux et de centres d'orientation professionnelle obligatoires, par la composition de la commission administrative

des secrétariats, par la coordination étroite de l'œuvre d'orientation et de l'œuvre d'éducation, par la collaboration depuis longtemps éprouvée des organismes d'enseignement technique et des organismes de placement, par le contrôle permanent de l'utilité et de la qualité des centres facultatifs. Il nous a paru que l'organisation projetée pouvait et devait être mise en activité dans un délai de trois ans, les progrès déjà accomplis par l'orientation professionnelle autorisant cette ambition.

Traitant d'éducation professionnelle, notre texte ne pouvait tracer que les lignes générales d'une entreprise aussi complexe que l'économie française elle-même. Il ouvre à la main-d'œuvre juvénile les portes du travail par l'obligation qu'il impose aux entreprises d'accueillir un nombre d'enfants de quatorze à dix-sept ans proportionnel à celui des ouvriers et employés qualifiés, ou des ouvriers et employés adultes qu'elles occupent.

Il rend obligatoire l'éducation professionnelle, pratique et théorique, dans tous les métiers, qu'ils supposent ou non un apprentissage donné sous une forme méthodique et complète, et, pourvoyant ainsi aux besoins de l'économie nationale, il ouvre à chaque enfant le droit d'atteindre au plus haut niveau de qualification professionnelle qui lui soit accessible.

Ces considérations éclairent les dispositions essentielles du titre 2. Elles justifient notamment notre souci de créer des cours professionnels obligatoires à l'intention de tous les enfants âgés de quatorze à dix-sept ans à l'exception de ceux qui sont occupés à des travaux agricoles, de ceux qui poursuivent leurs études et des jeunes filles occupées à des tâches ménagères et familiales, d'instituer un contrôle sérieux de l'apprentissage et de prévoir des sanctions propres à le rendre efficace.

Telles sont, monsieur le Président, les dispositions principales de la mesure que nous avons l'honneur de proposer à votre approbation. Son efficacité dépend pour une large part, l'expérience l'a montré, de la constitution et de l'activité des groupements professionnels — chambres d'apprentissage notamment — où se conjuguent les efforts des chefs d'entreprises et des travailleurs d'entreprises et des travailleurs associés dans l'accomplissement d'une tâche aussi utile aux uns qu'aux autres. L'immense portée que le présent décret peut atteindre dans ces conditions doit payer amplement la peine et les dépenses que suppose sa mise en application. Nous vous prions, si vous en approuvez les termes, de vouloir bien le revêtir de votre signature.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de notre respectueux dévouement.

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances, du ministre du travail et du ministre de l'éducation nationale;

Vu la loi du 13 avril 1938 tendant au redressement financier;
Le conseil des ministres entendu,

Décède :

TITRE PREMIER

De l'orientation professionnelle.

Article premier. — Il sera institué par décret, dans chaque département ou groupe de départements, un secrétariat d'orientation professionnelle soumis à l'autorité préfectorale et placé dans les attributions de l'inspecteur d'académie du département ou de l'inspecteur d'académie du département où est fixé le siège du secrétariat. La création de ces secrétariats sera échelonnée sur une période de trois ans.

Les secrétariats d'orientation professionnelle ont pour mission de coordonner les travaux des centres d'orientation professionnelle, d'en contrôler le fonctionnement et d'assurer avec la collaboration de l'inspection de l'enseignement technique la liaison de ces centres avec les écoles et les offices de placement.

Art. 2. — Chaque secrétariat d'orientation professionnelle est assuré par un secrétaire nommé par le ministre chargé de l'enseignement technique et auquel est attribué, à la charge de l'État, le même traitement qu'aux secrétaires d'inspection d'académie.

Les conditions de nomination à l'emploi de secrétaire seront déterminées par décret pris sur proposition du ministre chargé de l'enseignement technique, après avis du conseil supérieur de l'enseignement technique.

L'autorisation de créer des emplois de secrétaire sera demandée au Parlement par voie budgétaire.

Art. 3. — Sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, le secrétaire est assisté d'une commission dont la composition est fixée par décret pris sur proposition du ministre chargé de l'enseignement technique après avis du conseil supérieur de l'enseignement technique et du ministre du travail. Les membres de cette commission où un représentant du ministère de l'agriculture sera appelé à siéger à côté de praticiens de l'orientation, d'éducateurs, d'industriels, de commerçants, d'ouvriers et d'employés, seront choisis, après avis du préfet, en majorité au sein de comités départementaux de l'enseignement technique.

L'inspecteur d'académie est membre et vice-président de droit de ladite commission, laquelle élit son président.

Les délibérations de la commission sont soumises à l'approbation du préfet.

Art. 4. — Un décret pris après avis du conseil supérieur de l'enseignement technique déterminera les conditions de fonctionnement des secrétariats et notamment leurs rapports avec les offices de placement prévus par les articles 85 et suivants du livre I^{er} du code du travail.

Art. 5. — Dans chaque département, il est créé obligatoirement un

centre d'orientation professionnelle au chef-lieu du département ou dans la ville la plus peuplée. Il peut, en outre, être institué facultativement plusieurs centres dans le même département par décisions des conseils municipaux ou des groupements professionnels.

Des missions d'orientation professionnelle pourront être confiées par le secrétariat départemental ou interdépartemental à des médecins qui collaborent avec les personnalités compétentes.

La mise en application des dispositions du présent article ne pourra donner lieu à aucune création d'emploi public.

Art. 6. — Un décret ultérieur fixera les conditions dans lesquelles seront assurées les dépenses afférentes au fonctionnement des secrétariats et des centres d'orientation professionnelle.

Art. 7. — Un décret pris sur la proposition du ministre chargé de l'enseignement technique, après avis du conseil supérieur de l'enseignement technique, déterminera les conditions d'ouverture et de fonctionnement requises, au point de vue de la compétence, des centres facultatifs créés par les communes ou par les associations et groupements professionnels. Ce décret déterminera les modalités d'un contrôle permanent des centres facultatifs.

Art. 8. — Après le délai de trois ans fixé par l'article 1^{er} susvisé, aucun enfant âgé de moins de dix-sept ans ne pourra être employé dans une des entreprises visées à l'article 9 s'il n'est muni d'un certificat délivré gratuitement par le secrétariat départemental ou interdépartemental d'orientation professionnelle sur attestation des centres publics ou privés d'orientation professionnelle.

Ce certificat devra comporter au moins l'indication du ou des métiers qui ont été reconnus dangereux pour la santé de l'enfant.

TITRE II.

De l'éducation professionnelle obligatoire.

Art. 9. — De quatorze à dix-sept ans révolus, tous les enfants employés ou admis dans les entreprises industrielles ou commerciales ou à caractère industriel ou commercial, publiques ou privées, ainsi que dans les entreprises concessionnaires de services publics ou se livrant à l'exploitation minière, dans les sociétés coopératives quel que soit leur objet, qu'elles possèdent ou non des établissements, boutiques ou magasins pour leurs opérations de crédit ou pour la vente ou la livraison de denrées, produits ou marchandises, dans les sociétés de caution mutuelle et les banques populaires, dans les sociétés de crédit maritime mutuel, dans les concessions de mines de pétrole et de gaz combustibles, doivent recevoir dans les conditions fixées aux articles 14 et 16 suivants une éducation professionnelle pratique et théorique, sans préjudice d'un complément de culture générale, à l'exception de ceux qui auraient été déclarés inaptes à toute éducation professionnelle par le secrétariat

d'orientation professionnelle, après avis des centres d'orientation professionnelle publics ou privés.

Pendant la période de trois années prévue à l'article 1^{er}, à défaut de centre d'orientation professionnelle, l'inaptitude sera prononcée par la commission locale professionnelle là où il en existe ou, à défaut, par un médecin appartenant aux catégories suivantes : médecins chargés de la surveillance du premier âge, médecins inspecteurs des écoles ou médecins chargés de tout autre service public.

Art. 10. — Le contrat d'apprentissage qui s'établirait à défaut de convention écrite est soumis aux prescriptions des chapitres II, III, IV, V du titre 1^{er} du livre 1^{er} du code du travail.

Art. 11. — Les dispositions de l'article précédent ne s'appliquent pas aux établissements où ne sont employés que les membres de la famille, sous l'autorité soit du père, soit de la mère, soit du tuteur.

Art. 12. — Les chefs d'entreprise qui ne ressortissent pas à une chambre des métiers ou qui emploient plus de cinq ouvriers ou employés adultes sont tenus d'engager les enfants de quatorze à dix-sept ans dans les conditions ci-après :

Le rapport minimum entre le nombre des apprentis dans chaque métier qui comporte apprentissage méthodique et complet et celui des ouvriers et employés qualifiés adultes est fixé par décret pris sur proposition du ministre chargé de l'enseignement technique et du ministre du travail après avis du conseil supérieur de l'enseignement technique. Ce rapport minimum est révisé en la même forme au moins tous les cinq ans. Des élèves des écoles publiques et privées d'enseignement technique peuvent être décomptés dans le nombre des apprentis d'une entreprise s'ils font dans ces écoles l'apprentissage d'un métier correspondant aux activités de ladite entreprise et s'ils bénéficient de bourses allouées par elle. Un décret pris sur la proposition du ministre chargé de l'enseignement technique déterminera les modalités de versement et d'attribution de ces bourses qui représenteront chacune une charge équivalente aux frais de la formation professionnelle d'un apprenti.

Les rapports minimum et maximum entre le nombre des enfants de quatorze à dix-sept ans employés par chaque entreprise dans les métiers qui ne comportent pas un apprentissage méthodique et complet et celui des adultes de dix-huit à vingt-cinq ans sont fixés et révisés dans les mêmes conditions.

Toute entreprise doit verser une contribution annuelle de 2.000 francs pour chaque enfant non engagé dans les conditions ci-dessus fixées.

Sera toutefois exonéré de cette contribution le chef d'entreprise qui aura justifié de l'impossibilité de recruter des enfants de quatorze à dix-sept ans après avoir consulté l'office public de placement de sa résidence.

Les modalités d'assiette et de recouvrement de ladite contribution seront fixées par un arrêté contresigné des ministres de l'éducation nationale et des finances.

Art. 13. — Les comités départementaux de l'enseignement technique institués par la loi du 25 juillet 1919 sont chargés du contrôle et de la surveillance de l'éducation professionnelle.

Art. 14. — Des décrets pris après avis du conseil supérieur de l'enseignement technique préciseront les conditions de désignation d'inspecteurs non rémunérés de l'apprentissage, les moyens du contrôle qu'ils exerceront, les modalités d'établissement, par les comités départementaux de l'enseignement technique, des règlements d'apprentissage, la qualification des maîtres chargés de la formation professionnelle pratique, ainsi que des mesures à prendre à l'égard des employeurs qui auraient organisé l'apprentissage de façon défectueuse.

Art. 15. — Les inspecteurs d'apprentissage sont autorisés à visiter pendant la durée du travail, les ateliers, entreprises, chantiers, magasins, comptoirs où se fait l'apprentissage, à s'informer de la formation professionnelle, de l'emploi et de la tenue de l'apprenti.

Les inspecteurs du travail sont chargés de constater, outre les contraventions aux dispositions des articles 7 et 8, alinéa 3 du livre I^{er} du code du travail, les infractions aux dispositions de la loi du 25 juillet 1919, titre V, ainsi qu'aux dispositions du présent décret.

Art. 16. — La fréquentation des cours professionnels, institués par la loi du 25 juillet 1919 est obligatoire, là où les cours ont pu être créés, pour tous les enfants de quatorze à dix-sept ans, à l'exception de ceux qui sont occupés à des travaux agricoles, de ceux qui poursuivent leurs études soit dans des écoles publiques ou privées, soit dans leurs familles, et des jeunes filles occupées à des tâches ménagères et familiales.

Pour tous les enfants qui atteindraient l'âge limite de dix-sept ans révolus en cours d'année scolaire, la fréquentation obligatoire est prolongée jusqu'à la fin de cette année.

L'horaire annuel de ces cours ne peut être inférieur à cent cinquante heures qui devront être groupées par deux ou trois heures consécutives.

Art. 17. — L'article 37 de la loi du 25 juillet 1919 est remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 37. — Des cours professionnels ou des perfectionnements sont organisés pour les apprentis, les ouvriers et les employés du commerce et de l'industrie.

L'ouverture des cours privés professionnels ou de perfectionnement et leur inspection sont soumises aux règles édictées pour les écoles privées, par les articles 26 à 31 de la présente loi. Les titres exigibles des directeurs et professeurs seront fixés par décret, après avis du conseil supérieur de l'enseignement technique.

Art. 18. — Les chefs d'entreprise industrielle ou commerciale devront présenter les apprentis aux examens organisés en application de la loi du 25 juillet 1919 ou de l'article 11 a du livre I^{er} du code du travail et leur laisser le temps nécessaire pour participer aux épreuves.

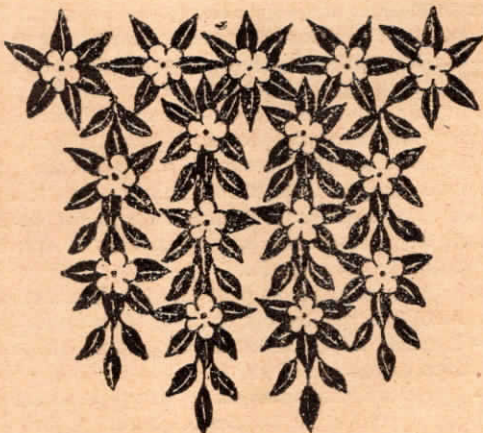
Toutes infractions aux dispositions du présent article seront passibles des pénalités prévues à l'article 50 de la loi du 25 juillet 1919.

TITRE III.

*Des contraventions aux lois sur l'éducation professionnelle
et aux règlements d'apprentissage.*

Art. 19. — Des contraventions aux dispositions du titre V de la loi du 25 juillet 1919, ainsi qu'aux dispositions du présent décret et des règlements d'apprentissage des comités départementaux sont, en ce qui concerne la sanction pénale, assimilées aux contraventions énumérées à l'article 99 du livre I^{er} du code du travail.

Art. 20. — Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres conformément aux dispositions de la loi du 13 avril 1938.



Pour vos voyages

Adressez-vous aux

AGENCES

ET

**Bureaux de Renseignements
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS**

Vous y trouverez

**UNE ABONDANTE
DOCUMENTATION TOURISTIQUE ET
TOUS RENSEIGNEMENTS**

sur les horaires
les prix des différentes sortes
de billets,
les services d'autocars des
Chemins de fer français.

Vous pourrez

**PRENDRE VOS BILLETS
LOUER VOS PLACES
DEMANDER L'ENLÈVEMENT ET LA
LIVRAISON DE VOS BAGAGES A DOMICILE**

et vous assurer ainsi

ÉCONOMIE - CONFORT - AGRÉMENT

SNCF

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS FER FRANÇAIS

Librairie DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, PARIS

Nouveauté :

BIBLIOTHÈQUE JUVENTA (série verte)

La Vie des Mouches et des Moustiques

PAR

E. SÉGUY

Muséum National d'Histoire naturelle de Paris.

Un vol. in-12, 1-254 pages, avec 22 planches dont 4 coloriées.
Broché couv. coul. 16 », relié, couvre-livre coul. 20 »

La Vie des Mouches et des Moustiques est surtout connue par les manifestations des insectes ailés qui envahissent les maisons et ne nous laissent en été aucun moment de repos. Ces insectes ont également une vie cachée dont l'importance n'a pas échappé aux naturalistes qui l'ont étudiée depuis la plus haute antiquité.

L'importance des Mouches et des Moustiques et leur influence de plus en plus grande sur la vie sociale actuelle, oblige tous ceux qui ont une responsabilité, si petite soit-elle, à ne rien ignorer des actions possibles de ces insectes à tous les états. On sait que le progrès unilatéral de l'urbanisme a favorisé presque à l'infini la multiplication des Mouches et des Moustiques.

Pour se défendre contre les déprédations de ces insectes, il faut les connaître. Permettre d'avancer dans cette connaissance est le but du présent ouvrage, qui résume sous une forme aussi concise que possible l'état actuel de la Science sur les habitudes des Mouches vulgaires et des Moustiques. Cette question primordiale est liée de la façon la plus étroite aux conditions mêmes de la vie de l'homme et des animaux domestiques. La méconnaissance des principes élémentaires du développement des insectes Diptères apporte une entrave très sérieuse aux progrès de la civilisation.

Imprimé en France

Typ. FIRMIN-DIDOT & C^{ie}. — PARIS. — 1918.